



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

11^e séance plénière

Vendredi 28 septembre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 8 à l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Cap-Vert.

M. José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Neves (Cap-Vert) (*parle en portugais; interprétation assurée par la délégation*) : Nous nous félicitons que l'ONU ait choisi les changements climatiques comme thème de cette soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, mais nous rappelons en même temps que de nombreux pays du Sud ont prévenu la communauté internationale, au cours des dernières décennies, de ce phénomène qui est connu ici et là par le biais des tragédies que sont la sécheresse et la désertification. Les changements climatiques ont plusieurs causes, certaines naturelles, d'autres résultant de l'activité humaine. C'est pourquoi, les responsabilités des États et des sociétés face à ces

changements ne sont pas les mêmes. Il en est également ainsi pour les effets sur la vie des citoyens. De la même manière, nous ne disposons pas tous des mêmes moyens scientifiques, technologiques et financiers pour prévenir les effets négatifs des changements climatiques.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la sécheresse et la désertification qui attestent, sans le moindre doute, du changement du climat dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il va sans dire que celles-ci ont des conséquences désastreuses sur la vie économique et sociale des populations. Malheureusement, en dépit des conférences et de conclusions et déclarations grandiloquentes, les appels répétés en provenance du Sahel n'ont reçu que des réponses mitigées et incohérentes. Étant donné les implications profondes de cette position pour la vie des populations et des États, certains présentent ces réponses comme une fuite devant les responsabilités de la part de la communauté internationale.

Le changement climatique représente, sans aucun doute, un défi mondial aux multiples facettes et qui a le potentiel de modifier la vie économique, sociale et politique. Il est fort probable que nous ayons perdu trop de temps en discussions, reportant par conséquent l'acceptation mondiale du problème et ainsi l'élaboration de stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Je voudrais brièvement souligner les effets catastrophiques, tant actuels que futurs, du changement climatique et, plus précisément de la sécheresse et de la désertification sur les petits États insulaires. Si les projections sur l'élévation du niveau des mers s'avèrent correctes, nous connaissons une catastrophe aux proportions inimaginables.

Mon pays, le Cap-Vert, archipel de taille modeste, est un petit État insulaire qui connaît la sécheresse et la désertification ainsi qu'une pénurie d'eau constante depuis plus de trois décennies.

En effet, étant donné sa situation géographique, sa taille, son paysage et les caractéristiques insulaires et archipélagiques de son territoire, le Cap-Vert est un exemple par excellence d'un lieu où convergent et se concentrent les effets négatifs du changement climatique. Les effets de la sécheresse et la désertification sur les revenus des familles et le taux de pauvreté sont indubitables. Elles sapent également les efforts du Gouvernement et conditionnent fortement la mobilisation et l'affectation des ressources au financement du développement.

À la lumière des défis que pose le changement climatique, il faut rappeler le rôle de premier plan que l'ONU a joué et continue de jouer dans la mise en commun de nos efforts pour mieux faire connaître ce problème essentiel pour l'avenir de l'humanité. Nous sommes convaincus que la conférence de Bali établira de nouveaux paramètres fondés sur le principe de l'équité, les aspirations légitimes des populations au développement et les responsabilités différenciées de chacun.

Nous appelons donc l'ONU à poursuivre ses efforts dans ce domaine et à accorder une attention toute particulière aux petits États insulaires qui connaissent des fragilités et vulnérabilités multiples. Il est impératif de reprendre et de mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La communauté internationale ne peut que reconnaître que les petits États insulaires sont un « patrimoine de l'humanité », en raison de leurs origines et du rôle qu'ils ont joué au cours de l'histoire.

Malgré ses vulnérabilités structurelles et un manque indéniable de ressources naturelles, le Cap-Vert a suivi une voie positive et cohérente vers le développement depuis son indépendance, en 1975. C'est dans cette optique que nous devons examiner la

radiation du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés (PMA) à partir de 2008. Nous sommes résolus à relever le défi que constitue cette nouvelle phase de développement et à adopter des stratégies et décisions audacieuses visant à transformer le pays. Nous sommes conscients que la principale responsabilité du Cap-Vert en matière de développement repose sur le Gouvernement et les citoyens cap-verdiens. C'est cet esprit qui nous a guidés dans le passé et c'est ce même esprit qui nous permettra de relever le défi de la radiation de la liste des PMA. Nous espérons néanmoins pouvoir compter sur un partenariat fort de la communauté internationale pendant la période de transition afin de pouvoir faire face à la fragilité structurelle du Cap-Vert et à tout nouveau facteur de vulnérabilité.

À cet égard, je demande à l'ONU et aux États Membres de se pencher tout particulièrement sur la déclaration du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition et sur le rapport que le Gouvernement présentera bientôt au Secrétaire général conformément à la résolution de l'Assemblée générale sur la radiation de la liste adoptée en décembre 2004.

S'il est vrai que notre stratégie de développement est ouverte, audacieuse et mue par le désir de créer des occasions en matière d'investissement étranger direct, il n'en est pas moins vrai aujourd'hui que nous avons besoin, plus que jamais, de modalités novatrices d'assistance et de financement mieux adaptées au rythme que nous voulons donner au développement du Cap-Vert et aux impératifs de la transition. Il est grand temps de passer des paroles à l'acte s'agissant de l'appropriation conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Je voudrais également rappeler brièvement la nature transfrontalière et mondiale de nombreux phénomènes d'aujourd'hui. Je veux parler des changements climatiques et, bien sûr, du terrorisme, de la criminalité organisée et des trafics de toutes sortes. Ces phénomènes menacent la sécurité humaine et la primauté du droit démocratique, car ils ont pour effet de corrompre les valeurs, de compromettre le développement et d'empêcher la réalisation des attentes les plus légitimes des peuples.

Nous vivons à une époque où les problèmes et les menaces nous préoccupent tous. Ils ne se limitent pas à un État ou une région en particulier. Il ne saurait non plus y avoir de solutions locales aux menaces mondiales de notre temps. Les réactions à ces

problèmes ne seront pas efficaces à moins de s'inscrire dans une perspective multilatérale vigoureuse, équilibrée et juste.

L'ONU est, et doit rester, le fondement, le garant et l'enceinte du multilatéralisme. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU doit être renforcée, dans l'intérêt de l'avenir du monde et des idéaux de paix, de sécurité et de développement. Et nous avons tous pour tâche de traduire en actions cohérentes et concrètes les déclarations répétées de la communauté internationale. Il en va de notre crédibilité aux yeux du monde qui nous observe.

Je ne saurais terminer sans adresser mes salutations, mes félicitations et mes encouragements au Secrétaire général et lui souhaiter de réussir à conduire notre Organisation commune vers une pleine réalisation des objectifs qui ont présidé à sa fondation et des impératifs d'efficacité, de modernisation et de démocratisation dans ses travaux.

De même, j'aimerais vous adresser mes chaleureuses salutations, Monsieur le Président, et vous assurer de notre confiance et de notre certitude que vous saurez relever sereinement et avec le sens du devoir les défis auxquels l'Assemblée est confrontée.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Cap-Vert de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

**Allocution de M. Recep Tayyip Erdoğan,
Premier Ministre de la République de Turquie**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Turquie.

M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier Ministre de la République de Turquie, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier Ministre de la République de Turquie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Erdoğan (Turquie) (*parle en turc; interprétation en anglais fournie par la délégation*) : C'est avec grand plaisir que je prends à nouveau la parole dans cette enceinte où nous unissons nos

objectifs et nos efforts pour un avenir meilleur et plus radieux. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président – vous qui êtes notre cher ami l'ancien Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, M. Srgjan Kerim – à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Assemblée mondiale.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et lui souhaiter plein succès à son poste actuel.

Notre monde a aujourd'hui besoin, plus que jamais, d'une coopération efficace pour trouver des solutions communes à nos problèmes planétaires, pour remplacer le désespoir par l'espoir, la pauvreté par la prospérité, l'injustice par la justice et la violence par la paix partout dans le monde. L'Organisation des Nations Unies, dont c'est précisément la mission originelle, est la seule instance internationale qui ait une chance, grâce à notre détermination collective, de nous mener à ces objectifs. L'ONU est aussi la source de légitimité internationale pour nos actions en ce sens. Mais il nous incombe, à nous les États Membres, de renforcer l'Organisation, de la rendre plus efficace et de lui donner les moyens et les structures dont elle a besoin pour pouvoir relever avec compétence les nombreux défis de notre siècle.

En cela, je crois que nous devons nous montrer plus déterminés et plus audacieux dans nos actions, tout en adoptant des démarches plus ouvertes et plus créatives. Des réformes structurelles certes significatives ont été accomplies à ce jour, mais ce processus est loin d'être achevé. Le processus de réforme doit se poursuivre, et des ajustements structurels et fonctionnels devront être apportés en réponse aux besoins qui pourraient apparaître.

Nous devons garder à l'esprit que réformer le Conseil de sécurité d'une manière qui entraînerait un consensus aussi large que possible aurait aussi une incidence positive sur la légitimité, la crédibilité et l'efficacité de l'ONU dans son ensemble.

Je tiens aussi à réaffirmer à cette occasion que la Turquie se portera candidate à un siège au Conseil de sécurité aux élections de l'année prochaine. Mon pays est attaché aux idéaux consacrés dans la Charte et il contribue de façon constructive au maintien de la paix mondiale à un carrefour stratégique où des continents et des cultures se rencontrent; pourtant, cela fait près d'un demi-siècle qu'il n'a pas été représenté au Conseil. Je suis sincèrement convaincu qu'avec le soutien précieux des autres États Membres, la Turquie,

forte de son identité à la fois européenne et asiatique, pourra jouer un rôle original et constructif pour harmoniser et réconcilier différents points de vue au sein du Conseil de sécurité, comme l'illustrent ses efforts en vue d'assurer l'harmonie entre les cultures.

Nous sommes parvenus à une étape importante de la mise en œuvre de l'initiative de l'Alliance des civilisations, qui est menée sous l'égide du Secrétaire général et que nous coparrainons en compagnie de l'Espagne. Nous sommes déterminés à concrétiser notre vision de l'harmonie mondiale par la mise en œuvre de projets concrets sous la direction énergique du Haut Représentant, l'ancien Président du Portugal, M. Jorge Sampaio, et avec l'appui dont je suis certain que la communauté internationale ne privera pas cette initiative. La réunion du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations qui a eu lieu en début de semaine à l'ONU a renouvelé notre espoir et notre confiance en l'avenir prometteur de cette initiative.

La vaste majorité des problèmes hautement prioritaires inscrits à l'ordre du jour de l'ONU se posent dans notre voisinage immédiat, qui est la scène de graves tensions et transformations. Nous n'épargnons aucun effort en vue de contribuer de façon constructive au règlement de tous ces différends, qui ont des incidences directes sur la Turquie, même si nous ne sommes partie à aucun d'eux. Ce faisant, nous tentons de mettre à profit les nombreuses possibilités qu'offrent notre emplacement stratégique, notre profonde connaissance de la région et nos liens culturels et historiques, ainsi que notre longue expérience du maintien de la paix.

Notre priorité absolue est de rétablir la stabilité dans notre région. C'est pourquoi la Turquie va continuer à œuvrer résolument en faveur de la paix et la stabilité, ainsi qu'à promouvoir des relations multidimensionnelles avec tous ses voisins. Le niveau encourageant que nous avons atteint dans nos relations avec la Grèce à la suite du processus de rapprochement auquel nous nous employons depuis près de 10 ans est un résultat concret de cette détermination.

De même, assurer une place digne au sein de la communauté internationale à un Iraq intact sur le plan territorial, unifié sur le plan national et démocratique, en paix avec lui-même et avec ses voisins, est au premier rang de nos priorités pour le rétablissement de la stabilité dans notre région.

Dans notre volonté d'atteindre cet objectif commun, nous continuons à diversifier notre

coopération avec le Gouvernement iraquien et à appuyer le processus de dialogue politique et de réconciliation nationale dans ce pays. Le groupe des pays voisins de l'Iraq, créé sur l'initiative de la Turquie, puis élargi aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité et au Groupe des Huit lors de la réunion de Charm el-Cheik, sert lui aussi cet objectif. La prochaine réunion ministérielle du groupe élargi des pays voisins aura lieu en Turquie au début du mois de novembre de cette année.

La question du Moyen-Orient est une autre source d'instabilité dans la région. Nous considérons que la question de la Palestine, qui a d'importantes répercussions à la fois dans et en dehors de la région, est au cœur de tous les maux au Moyen-Orient. La fracture politique en Palestine a encore compliqué les choses. Par conséquent, une solution politique durable à la question palestinienne et la paix avec Israël sur la base de la coexistence de deux États aura une incidence importante sur la stabilité régionale et mondiale. Nous pensons que le règlement, par la négociation, de ce différend qui n'a que trop duré aura aussi des effets positifs sur le règlement d'autres problèmes dans la région. Nous sommes disposés à soutenir de toutes les manières possibles les parties dans les efforts qu'elles font pour relancer le processus de paix et à contribuer aux réunions internationales qui seront organisées dans ce but.

Nous espérons que la crise politique que traverse le Liban sera rapidement réglée par le dialogue entre les différentes factions. Nous continuerons d'œuvrer activement, notamment par notre contribution à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, pour aider à restaurer la stabilité dans ce pays.

Nous continuerons également à investir pour l'avenir démocratique, libre et prospère du peuple afghan ami. Notre engagement de garantir la sécurité de l'Afghanistan en assurant le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité deux fois depuis sa création et en assurant actuellement le commandement régional à Kaboul, ainsi que notre contribution à l'effort de reconstruction sous la forme d'importants projets infrastructurels sont l'expression concrète de la mission difficile que nous avons entreprise en Afghanistan. Les activités de l'Équipe turque de reconstruction de la province de Wardak, qui exerce ses fonctions dans des conditions dangereuses, font aussi partie de cet effort.

De plus, le processus de sommets tripartites que nous avons engagé dans l'intention de renforcer la paix et la stabilité dans la région et auquel participent l'Afghanistan et le Pakistan contribue à restaurer la confiance mutuelle entre ces deux pays voisins.

Cela étant, les conflits qui ne sont toujours pas réglés continuent à compromettre la paix et la stabilité dans le sud du Caucase. Les solutions pacifiques aux conflits actuellement dans l'impasse devraient respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie.

Pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité économique dans la région, nous ne nous contentons pas d'œuvrer au règlement de ces conflits « gelés », nous continuons parallèlement à investir dans l'infrastructure de coopération régionale en réalisant d'importants projets en matière d'énergie et de transports, par exemple l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, le gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum et le chemin de fer Bakou-Tbilissi-Kars.

Dès lors que le statut définitif du Kosovo reste incertain, nous restons convaincus qu'il faut tout mettre en œuvre pour trouver une solution juste et durable à cette question. La Turquie assure actuellement le commandement du groupement de forces multinational (sud) de la Force de paix au Kosovo.

La Turquie accomplit de nobles tâches dans le contexte du maintien de la paix dans presque toutes les régions que je viens de citer. En participant à différentes opérations de maintien de la paix sous la bannière de l'ONU, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Turquie a prouvé qu'elle était capable de contribuer de façon sensible au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, la Turquie envisage également de participer à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, mise sur pied en application de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, dont nous avons accueilli l'adoption avec une grande satisfaction.

Si nous parvenons à arrêter et à prévenir les conflits qui épuisent nos forces et nos ressources, nous serons mieux à même de nous concentrer sur les problèmes mondiaux dont dépend le sort commun de l'humanité. Au premier rang de ces problèmes figurent les changements climatiques, que vous avez, Monsieur

le Président, choisi à point nommé comme principal thème de l'Assemblée générale cette année.

À la réunion de haut niveau à laquelle j'ai également participé cette semaine, nous avons examiné tous les aspects de cette question qui requiert une action collective urgente. La conclusion la plus déterminante de cette réunion est que nous devons tous assumer la part qui nous revient dans la coopération internationale pour trouver des solutions au réchauffement planétaire et aux changements climatiques, qui menacent comme jamais auparavant la survie de l'humanité.

L'autre triste constat à cet égard, c'est que le monde en développement, qui est pourtant le moins responsable des changements climatiques, sera le premier à en subir les conséquences. Nous nous devons donc tous d'aider du mieux que nous pouvons les pays en développement à surmonter les énormes problèmes auxquels ils sont confrontés.

Dans cette optique, la Turquie, qui a fourni une aide au développement ainsi qu'une aide technique et humanitaire importante ces dernières années, devient rapidement un pays donateur. De source officielle et privée, l'aide au développement fournie par la Turquie a atteint 1,7 milliard de dollars l'année dernière. Nous comptons continuer de contribuer aux fonds des Nations Unies appropriés et à fournir une assistance au niveau bilatéral.

La Conférence ministérielle des pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, en juillet dernier, est une autre expression concrète de notre détermination d'aider les pays en développement et de leur permettre de tirer pleinement profit des avantages de la mondialisation. Nous sommes déjà en train de prendre des dispositions pour donner suite aux résultats de cette conférence.

Notre attachement à la cause de la paix et du développement en Afrique trouve aussi son expression dans l'aide au développement que nous apportons à ce continent et qui est coordonnée par les succursales de l'Agence turque pour la coopération internationale et le développement implantées depuis 2005 en Éthiopie, au Soudan et au Sénégal. Le Sommet sur la coopération entre la Turquie et l'Afrique, que nous accueillerons en 2008, et notre participation à sept missions de maintien de la paix en Afrique sous l'égide des Nations Unies et de l'Union européenne sont d'autres exemples concrets de notre engagement.

La Turquie cherche aussi à diversifier et à élargir son réseau de coopération politique et commerciale avec les pays d'Asie du Sud, d'Extrême-Orient et de la région du Pacifique, ainsi qu'avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le terrorisme continue à menacer la sécurité de tous les pays libres. Un acte terroriste commis dans n'importe quelle partie du monde nous vise en réalité tous car cela constitue un crime odieux contre l'humanité. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques ce fléau qui ne connaît aucune frontière. En tant que Premier Ministre d'un pays qui a lui-même subi les conséquences meurtrières du terrorisme, j'exhorte de nouveau, de cette tribune, la communauté internationale à faire preuve d'un engagement collectif plus résolu et à coopérer davantage au combat contre cette menace pour l'humanité.

Vu les nouvelles technologies élaborées que les terroristes utilisent aujourd'hui, la coopération internationale en vue d'empêcher la prolifération d'armes de destruction massive prend une nouvelle signification et une nouvelle importance. La Turquie appuie résolument les efforts que déploie ou conduit l'ONU pour intensifier la coopération internationale destinée à empêcher la prolifération de ces armes.

Conformément à notre souhait de concrétiser cette vision commune, nous continuons de diversifier notre coopération avec le Gouvernement iraquien et d'appuyer le processus de dialogue politique et de réconciliation nationale dans ce pays. Le groupe des pays voisins de l'Iraq, créé à l'initiative de la Turquie, puis étendu lors de la réunion de Charm el-Cheikh pour inclure les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Groupe des Huit, visait également cet objectif. La prochaine réunion ministérielle du groupe élargi des pays voisins sera organisée par la Turquie au début de novembre 2007.

Le problème du Moyen-Orient constitue une autre source importante d'instabilité dans notre région. Nous considérons la question de la Palestine, avec ses larges répercussions aussi bien dans la région qu'au-delà, comme le nœud de tous les maux qui affectent le Moyen-Orient. La scission politique en Palestine a rendu cette situation plus complexe encore. Ainsi, une solution politique durable de la question de la Palestine et la paix avec Israël sur la base d'une solution fondée sur l'existence de deux États, concourront énormément à la stabilité régionale et mondiale. Nous estimons qu'un règlement négocié à ce différend, qui n'a que

trop duré, aura également des répercussions positives sur le règlement d'autres problèmes auxquels est confrontée la région. Nous sommes prêts à appuyer de quelque manière que ce soit les parties dans leurs efforts pour relancer le processus de paix et contribuer à toute réunion internationale qui serait convoquée dans ce but.

Nous espérons voir se résoudre bientôt la crise politique qui affecte la Liban, par un dialogue entre les différentes factions. Nous continuerons de déployer d'intenses efforts, y compris en contribuant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, pour aider ce pays à retrouver la stabilité.

Nous continuerons également d'investir dans l'avenir démocratique, libre et prospère du peuple ami d'Afghanistan. Notre attachement à la sécurité du pays, qui se traduit par le fait que nous avons assumé par deux fois le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité depuis sa création et que nous dirigeons actuellement le commandement régional à Kaboul, ainsi que notre contribution aux efforts de reconstruction par une participation à de vastes projets d'infrastructure, constituent l'expression concrète de la mission ambitieuse que nous assumons en Afghanistan. Les activités de l'Équipe turque de reconstruction de province dans la province de Wardak, qui s'acquitte de son mandat dans des conditions de sécurité dangereuses, s'inscrivent également dans cet effort.

En outre, le processus de sommets tripartites que nous avons lancé, avec la participation de l'Afghanistan et du Pakistan, dans le but d'améliorer la paix et la stabilité dans la région contribue à restaurer la confiance entre ces deux pays voisins.

D'autre part, des conflits gelés et non réglés continuent d'hypothéquer la paix et la stabilité dans la région du sud du Caucase. Les solutions qui seront trouvées par des moyens pacifiques pour régler les conflits qui demeurent gelés devraient respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie.

Pour concrétiser notre conception de la paix, de la stabilité et de la prospérité économique dans la région, nous ne cherchons pas seulement à contribuer au règlement de ces conflits gelés, mais nous continuons, dans le même temps, à investir dans l'infrastructure de la coopération régionale en mettant en place d'importants projets dans les domaines de l'énergie et des transports, tels que les oléoducs et gazoducs de Bakou-Tbilissi-Ceyhan et de Bakou-

Tbilissi-Erzurum et la ligne de chemin de fer de Bakou-Tbilissi-Kars.

Alors que le statut définitif du Kosovo demeure incertain, nous ne cessons de penser qu'il ne nous faut ménager aucun effort pour trouver une solution juste et durable à cette question. La Turquie commande actuellement la force pour le Kosovo du groupement de forces multinational dans le sud de la région.

La Turquie s'acquitte de nobles tâches, au nom du maintien de la paix, dans presque toutes les régions citées plus haut. Par sa participation à plusieurs opérations de maintien de la paix menées sous l'égide de l'ONU, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Turquie a fait montre de son aptitude à contribuer de manière significative au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, la Turquie envisage également de participer à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, établie en vertu de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, de l'adoption de laquelle nous nous félicitons.

Si nous parvenons à mettre un terme à des conflits qui épuisent notre énergie et nos ressources et à éviter qu'ils ne resurgissent, nous serons davantage en mesure de nous concentrer sur les problèmes mondiaux qui définiront le destin commun de l'humanité. Au premier rang de ces problèmes figure la question des changements climatiques, que vous avez, Monsieur le Président, désignée de manière tout à fait opportune comme le principal thème de l'Assemblée générale cette année.

Nous avons abordé cette question, qui exige d'engager une action collective urgente, dans tous ses aspects durant la réunion de haut niveau à laquelle j'ai également eu l'occasion de participer au début de cette semaine. Le résultat le plus concluant de cette réunion a été que nous devons tous nous acquitter de notre part équitable de responsabilité dans le cadre d'une coopération internationale efficace, afin de trouver des solutions au réchauffement planétaire et aux changements climatiques, qui, comme jamais auparavant, menacent sérieusement la survie de l'humanité.

Un autre aspect regrettable de cette réalité est que le monde en développement, qui est le moins responsable des changements climatiques, sera le plus durement touché par ses retombées. Il nous incombe par conséquent à tous, dans la mesure de nos

possibilités, d'aider les pays en développement à relever les nombreux et écrasants défis auxquels ils sont confrontés.

Dans ce but, la Turquie devient rapidement un pays donateur, qui a octroyé ces dernières années une aide significative en matière de développement, ainsi qu'une assistance technique et une aide humanitaire. L'aide au développement fournie par la Turquie, à travers des sources tant publiques que privées, a atteint 1,7 milliard de dollars l'an dernier. Nous avons l'intention de poursuivre notre contribution aux fonds pertinents de l'ONU, ainsi qu'au niveau bilatéral.

La Conférence ministérielle des pays les moins avancés, accueillie par la Turquie à Istanbul en juillet dernier, constitue un signe supplémentaire de notre détermination à aider les pays en développement et à leur permettre de tirer pleinement parti des avantages de la mondialisation. Nous avons dès maintenant commencé à prendre des mesures pour donner suite aux conclusions de cette conférence.

Notre attachement à la paix et au développement en Afrique trouve aussi son expression dans l'aide au développement que nous fournissons à ce continent, une aide coordonnée par les bureaux de l'Agence turque pour la coopération et le développement international, présente depuis 2005 en Éthiopie, au Soudan et au Sénégal. Le Sommet pour la coopération entre la Turquie et l'Afrique, que nous accueillerons en 2008, et notre participation à sept différentes missions de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union européenne en Afrique, sont d'autres exemples concrets de cet engagement.

La Turquie tente également de diversifier et d'élargir son réseau de coopération politique et commerciale avec les pays de l'Asie du Sud, de l'Extrême-Orient et de la région Pacifique, ainsi qu'avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le terrorisme continue de menacer la sécurité de toutes les nations libres. Un acte terroriste commis où que ce soit dans le monde nous vise en réalité tous, car il constitue un crime horrible contre l'humanité. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques ce fléau qui ne connaît aucune frontière. En tant que Premier Ministre d'une nation qui a éprouvé dans sa chair les conséquences amères du terrorisme, je renouvelle du haut de cette tribune mon appel à la communauté internationale pour qu'elle montre une détermination collective et une coopération plus

affirmées dans la lutte contre cette menace à l'humanité.

Étant donné les nouvelles technologies de pointe qu'utilisent aujourd'hui les terroristes, une coopération internationale efficace pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive prend un sens tout nouveau et revêt une urgence particulière. La Turquie appuie énergiquement l'ONU et les efforts qu'elle déploie pour intensifier la coopération internationale en vue de prévenir leur prolifération.

Enfin, la Turquie et la République turque de Chypre du Nord appuient vigoureusement les efforts visant à parvenir à un règlement global du problème chypriote dans le cadre de la mission des bons offices du Secrétaire général de l'ONU sur la base des paramètres bien établis de l'ONU. L'ONU demeure la seule instance permettant de trouver une solution.

Il convient de se souvenir que le plan de règlement global présenté en 2004 par l'ancien Secrétaire général de l'ONU est le fruit de négociations ardues entre les parties et a été soumis à un référendum simultané dans les deux parties de l'île. La partie turque a voté à une majorité écrasante en faveur du plan du Secrétaire général dont l'impartialité ne saurait aucunement être remise en question. Les Chypriotes grecs ont toutefois été trompés par leurs dirigeants qui les ont incités à rejeter ce plan.

Malgré l'attitude constructive manifestée depuis lors par la partie turque, aucun progrès n'a été réalisé sur la voie d'un règlement, en raison de l'intransigeance de la partie chypriote grecque. Nous espérons que le rapport Annan, qui n'a pas encore été adopté par le Conseil de sécurité, le sera bientôt.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République turque de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier Ministre de la République turque, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Fiorenzo Stolfi, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères et politiques et de la planification économique de la République de Saint-Marin

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères et

politiques et de la planification économique de la République de Saint-Marin.

M. Fiorenzo Stolfi, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères et politiques et de la planification économique de la République de Saint-Marin, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. Fiorenzo Stolfi, Chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères et politiques et de la planification économique de Saint-Marin, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Stolfi (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Saint-Marin, je joins ma voix à l'hommage unanime qui vous a été rendu, M. Srgjan Kerim, à l'occasion de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale, à sa soixante-deuxième session en vous exprimant mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Je suis convaincu que vous saurez donner un nouvel élan au processus de renouveau et de réforme de l'ONU.

Je tiens, en particulier, à exprimer ma gratitude et mon appréciation à la Présidente sortante, S. E. Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, qui a mené avec détermination et dévouement une activité intense afin de mettre en œuvre le programme de réforme entrepris par le Secrétaire général.

La République de Saint-Marin est vivement préoccupée par les événements récents qui se sont produits au Myanmar, et exprime sa solidarité aux familles des victimes. Nous espérons que la violence cessera bientôt et que le dialogue sera immédiatement rétabli.

La République de Saint-Marin croit fermement au rôle et à l'efficacité de toute la structure de l'ONU, et adhère au processus de renouveau progressif de ses organes principaux, qui est plus que jamais nécessaire, en raison de l'époque dans laquelle nous vivons, des évolutions en cours et de la nécessité de renforcer la participation de la grande famille des États Membres à la gestion de l'Organisation.

Un petit pays comme Saint-Marin acquiert une force et une légitimité considérables des grandes organisations internationales dans le cadre des efforts qu'il déploie pour se faire entendre sur les grandes questions et difficultés de notre temps. Nous sommes

résolus à jouer ce rôle et continuerons à honorer les engagements que nous avons pris, individuellement ou en partenariat avec d'autres pays, en vue d'affirmer les principes de solidarité et de protection des droits dans lesquels s'enracine notre histoire.

À cet égard, nous pensons que les diverses formes de coopération existant entre les petits pays peuvent s'avérer très utiles pour les grands projets, et envoyer des messages positifs et forts en matière de coopération multilatérale, dans un esprit d'appartenance mutuelle à la communauté internationale, même si celle-ci se caractérise encore par de vastes disparités.

À cet égard, l'engagement pris par Saint-Marin, de concert avec un groupe de petits pays européens, en faveur d'un projet de lutte contre le VIH mené par l'UNICEF à l'intention des enfants au Gabon, en constitue une bonne illustration. Dans le même temps, les petits pays intensifient leurs échanges avec l'ONU en vue d'adopter des nouveaux programmes d'intervention conjoints dont la portée est principalement humanitaire.

La République de Saint-Marin promeut et appuie, avec tout le poids que lui confère sa civilisation millénaire et son histoire millénaire marquée par la paix et le respect des droits de l'homme, tout appel lancé à l'échelon national et international en faveur d'un attachement moral et civil à l'affirmation d'identités idéologiques ou culturelles spécifiques qui, comme c'est le cas pour Saint-Marin, se fondent sur des principes de coexistence pacifique et de respect des autres.

C'est dans cet esprit que mon pays adhère et se consacre activement à la promotion d'un dialogue interculturel et interreligieux qu'il considère comme un instrument essentiel pour prévenir les tensions et les conflits découlant de l'intolérance et pour promouvoir la paix sur la base des principes du respect des droits de l'homme fondamentaux, de la justice et de la coopération internationale.

Quand elle a assumé pendant six mois jusqu'en mai dernier la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la République de Saint-Marin a fondé ses activités sur la promotion d'une culture de tolérance et de compréhension mutuelle en organisant des réunions et des débats de haut niveau visant à favoriser le dialogue entre les cultures et les religions. À cet égard, la conférence organisée en avril dernier et consacrée à la dimension religieuse du dialogue

interculturel en Europe, question prioritaire de la présidence de Saint-Marin, a été couronnée de succès. Les représentants des États membres du Conseil de l'Europe, des dirigeants religieux appartenant aux trois grandes religions monothéistes européennes et des experts de la société civile ont participé à cette conférence. À l'issue de ses travaux, la conférence a adopté un document final, qui témoigne du vaste éventail de questions examinées au cours de ce débat, et consacre un tournant important dans le processus entrepris par le Conseil de l'Europe pour promouvoir, stimuler et développer un dialogue interculturel en Europe, une place importante étant accordée à sa dimension religieuse.

Parmi les initiatives prises au cours des derniers mois sur cette question, il convient de mentionner la réunion organisée par la Mission permanente de Saint-Marin à New York sur le dialogue entre les religions, qui a bénéficié de la présence et de la participation du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale et des représentants de plus de 70 pays.

Conformément à son histoire de paix, qui fait d'elle un lieu idéal pour les réunions et la médiation, la République de Saint-Marin coordonnera, à partir de l'année prochaine, les futures réunions du Conseil de l'Europe consacrées à la dimension religieuse du dialogue interculturel. C'est dans cet esprit que je prendrai part, la semaine prochaine, au Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, organisé par la présidence de l'Assemblée générale.

Au nom d'un État, la République de Saint-Marin, qui a toujours fondé sa coexistence pacifique avec les autres États, et l'esprit de sa profonde solidarité nationale et internationale sur les aspirations de paix et de sécurité internationales, je veux dire ma confiance totale dans l'efficacité à long terme du système des Nations Unies. Chaque État doit essayer de contribuer politiquement et idéologiquement, à travers des propositions concrètes, à ce système dans lequel tous les États continuent de placer de grands espoirs en raison de l'impact de ses activités aux niveaux national et international.

J'en terminerai en faisant part d'une brève réflexion, en tant que ressortissant d'un pays sans intérêts macroéconomiques ou militaires ni rôle prépondérant dans l'équilibre politique entre les grandes puissances. J'estime que le temps et l'attention que nous consacrons tous à l'engagement international

et à la contribution internationale de chaque État, y compris les plus petits, peuvent constituer un investissement positif pour l'avenir des Nations Unies, un avenir caractérisé par une compréhension accrue, une coopération plus étroite et la promotion du dialogue et du respect mutuel, qui sont le fondement même de cette Organisation.

Cet élan renouvelé va donc offrir aux grands pays la possibilité de faire la preuve qu'ils respectent pleinement la justice internationale et de montrer aux petits pays combien leurs activités sont utiles au sein de la communauté des nations – activités qui se traduisent par des efforts constants en faveur de la paix, de l'entente mutuelle et de meilleures conditions de vie pour tous les peuples.

Ces espoirs à l'esprit, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes souhaits les plus sincères de succès pour votre présidence de la plus importante des assemblées du monde, et vous pouvez être assuré de notre appui total tout au long de cette soixante-deuxième session.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le chef du Gouvernement de la République de Saint-Marin pour la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Fiorenzo Stolfi, chef du Gouvernement et Ministre des affaires étrangères et politiques et de la planification économique de la République de Saint-Marin, est escorté de la tribune.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg) : Année après année, la communauté internationale se retrouve à New York au mois de septembre pour délibérer des grandes questions qui préoccupent l'humanité. Ce rendez-vous traditionnel revêt une importance majeure, en ce qu'il nous permet d'appréhender de manière plus immédiate et plus intensive, dans toute leur complexité, les défis auxquels nous sommes confrontés, mais aussi de renforcer notre détermination à rechercher des solutions communes. Telle est l'essence même du multilatéralisme, ce multilatéralisme efficace que mon pays, le Luxembourg, a mis avec conviction au centre de son action internationale.

Et quelle illustration plus forte de cette perception partagée des enjeux globaux et de cette

volonté de rechercher des solutions viables dans le court, moyen et long, voire très long terme, que la réunion de haut niveau organisée au début de la semaine à l'initiative de notre Secrétaire général et consacré à la problématique du changement climatique?

Comme l'a indiqué avant moi le Premier Ministre du Portugal (voir A/62/PV.4), en tant que représentant de l'Union européenne, dont j'appuie pleinement les propos, il est essentiel de lancer avec succès, à la fin de l'année à Bali, les négociations sur un régime post-Kyoto efficace et viable. C'est là notre responsabilité la plus élémentaire à l'égard de la génération actuelle et des générations futures. Pour sa part, en tant que membre de l'Union européenne et État partie du Protocole de Kyoto, le Luxembourg – qui a d'ores et déjà pris des engagements individuels très lourds – est prêt à s'engager avec une grande détermination dans la recherche de solutions innovantes et courageuses.

Pour traiter avec succès de la problématique du changement climatique, il nous faut l'aborder dans toute sa complexité. À cet égard, il convient de constater que faute d'une action internationale concertée et énergique, le risque est grand que les pays et les populations qui ont le moins contribué à la naissance du phénomène seront ceux qui risquent d'en porter les conséquences négatives les plus lourdes.

Il s'agit là, selon moi, d'un problème politique, et je dirais même moral, de premier ordre. Plus que jamais, la question du développement – et donc d'un développement durable, au Nord comme au Sud – doit par conséquent rester au premier plan de l'attention internationale. Des décisions importantes ont d'ores et déjà été prises. Je citerai à cet égard, en particulier, la décision de l'Union européenne prise en 2005, sous présidence luxembourgeoise, d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) d'ici à 2015. Face à un risque de tassement de l'APD, il convient de redoubler d'efforts pour faire face à nos engagements.

Membre du groupe encore trop sélect du « G-0,7 » – avec une APD qui a atteint en 2007 près de 0,9 % du revenu national brut, en attendant d'atteindre l'objectif de 1 % que nous nous sommes fixé – le Luxembourg ne pourrait que se réjouir d'un élargissement de ce club.

L'année qui s'ouvre devant nous est cruciale sous l'angle du développement. Il s'agira de mener de front et de manière convergente, les négociations

commerciales au sein de l'Organisation mondiale du commerce, le suivi de Monterrey en matière de financement du développement, ainsi que la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce n'est que dans la mesure où nous adopterons des politiques généreuses et courageuses que nous serons en mesure de consolider les avancées et de réduire les retards qui malheureusement subsistent, notamment dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne, en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La convocation en 2008 d'une réunion de haut niveau sur la mise en œuvre à mi-parcours des objectifs du Millénaire pour le développement serait certainement une bonne occasion de faire le bilan et de relancer les efforts. Je salue à cet égard également la mise en place récente, à l'initiative de notre Secrétaire général, du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Je suis persuadé qu'il apportera une contribution significative en matière de coordination et d'intensification des efforts en direction d'un continent avec lequel le Luxembourg maintient des relations de coopération intenses et multiples.

L'évocation des problématiques liées aux changements climatiques et au développement soutenable me permet d'aborder un autre sujet qui me tient à cœur et qui est au centre de l'activité internationale du Gouvernement luxembourgeois : celui de l'action humanitaire. En débattant pour la première fois de la question des changements climatiques (voir S/PV.5663), le Conseil de sécurité a mis en lumière les interactions multiples et complexes qui peuvent exister entre catastrophes naturelles, intensification des conflits violents à l'intérieur des États et entre eux, et catastrophes humanitaires en divers points du globe. Il convient d'aborder ces situations d'urgence sur le plan opérationnel, avec le souci d'une action aussi efficace et rapide que possible. Mais il faut aussi, de plus en plus, replacer ces situations d'urgence dans leur contexte politique, socioéconomique et culturel afin d'essayer d'en atténuer les effets et, dans la mesure du possible, d'en prévenir la récurrence.

C'est dans cette perspective qu'une nouvelle stratégie du Gouvernement luxembourgeois en matière de gestion des crises humanitaires a été présentée récemment, stratégie qui repose désormais sur trois piliers : l'aide d'urgence; la réhabilitation et la

reconstruction dans la phase transitoire; et la prévention.

Sur la base du constat établi par les Nations Unies, selon lequel un euro investi dans la prévention permet d'épargner huit euros dans la réaction aux crises et leur règlement, près de 5 % du budget humanitaire luxembourgeois total seront désormais consacrés, dans une approche volontariste, au volet de la prévention.

Le Document final du Sommet mondial de 2005, qui constitue plus que jamais la feuille de route de l'action internationale, a insisté sur ce constat fondamental selon lequel « le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement » (*résolution 60/1, par. 9*).

J'estime, pour ma part, qu'il s'agit d'un principe cardinal qui devrait inspirer et orienter toute l'action de l'ONU et de ses États Membres dans une perspective d'ensemble cohérente sur les grands problèmes de l'heure. Qu'il s'agisse des conflits en Afrique, et je pense plus particulièrement aux situations aux conséquences humanitaires dramatiques qui se présentent actuellement au Soudan, en Somalie, en République démocratique du Congo, ou encore certainement au Zimbabwe; qu'il s'agisse du Proche-Orient ou qu'il importe d'appuyer pleinement les efforts israélo-palestiniens en cours et de progresser enfin vers une solution négociée de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, mais aussi d'œuvrer en faveur d'une solution durable pour toute la région; qu'il s'agisse de l'Afghanistan, de la Birmanie/Myanmar ou d'autres foyers de violence ou d'instabilité encore, la prise en compte simultanée des dimensions de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'état de droit et du développement socioéconomique est une exigence incontournable.

Qu'il me soit permis ici d'évoquer le courage des moines et citoyens birmanes qui expriment depuis des semaines de manière pacifique leur aspiration à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Je condamne dans les termes les plus fermes la violence des forces de sécurité birmanes à l'égard de ces manifestants pacifiques et appelle les autorités à y mettre un terme immédiatement.

Cette exigence que je viens d'évoquer ressort également avec grande clarté des travaux menés par cet organe nouveau et innovateur, dont le Luxembourg est membre depuis le début de l'année, qu'est la

Commission de consolidation de la paix. Les stratégies intégrées de consolidation de la paix avec chacun des pays concernés devront prendre en compte l'ensemble de ces facteurs pour briser définitivement les cycles de la violence et placer ces pays sur un parcours stable de développement. J'aimerais mentionner dans ce contexte également la dimension essentielle de la réconciliation et de la lutte contre l'impunité, en saluant tout particulièrement l'action des différentes juridictions internationales, et notamment de la Cour pénale internationale.

S'agissant de la protection et de la promotion des droits de l'homme, qui constituent l'un des axes primordiaux de la politique étrangère luxembourgeoise, je continue à placer un grand espoir dans le nouveau Conseil des droits de l'homme qui vient d'achever la mise en place de ses structures institutionnelles, avec, en particulier, le système des examens universels périodiques qui constitue une innovation significative.

Fidèle à ses convictions et à ses engagements, notre pays s'associe pleinement aux initiatives annoncées par un groupe d'États de toutes les parties du monde visant à faire avancer le débat international en matière d'abolition de la peine de mort.

Dans ce rapide et sommaire survol de la situation internationale en matière de paix et de sécurité, je voudrais m'arrêter un instant sur cette question importante qu'est le Kosovo, qui préoccupe tant les Nations Unies que l'Union européenne. Dernier acte de la tragédie yougoslave, le dossier du Kosovo doit désormais trouver une solution urgente. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Président Ahtisaari, a déployé une activité considérable pour dégager, en ligne avec les principes directeurs établis, les bases du statut futur du Kosovo. La troïka des représentants de l'Union européenne, des États-Unis et de la Russie est actuellement engagée dans une dernière tentative de rapprocher les deux parties, et ces efforts se sont poursuivis ces derniers jours ici à New York. Comme les membres le savent, à l'heure où je vous parle, les parties se rencontrent dans cet immeuble, et j'espère qu'elles arriveront à dialoguer. La troïka a convenu de livrer son rapport au Secrétaire général pour le 10 décembre. Je voudrais réitérer à cette tribune que l'Union européenne est prête à assumer pleinement ses responsabilités dans une région pour laquelle un avenir européen est tout tracé.

Je voudrais également consacrer mon attention à un autre dossier qui préoccupe l'opinion publique

internationale et dont l'impact potentiel sur la paix et la sécurité internationales est très préoccupant : le dossier du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Voici quelques jours, j'ai eu l'occasion d'exposer les vues du Gouvernement luxembourgeois à la tribune de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne.

Ici, à l'Assemblée générale, il m'importe de plaider encore une fois en faveur de la poursuite des efforts en matière du désarmement nucléaire et d'un renforcement du régime en matière de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste, et doit rester, la pierre angulaire.

M. Romero-Martínez (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

Qu'il me soit également permis d'insister brièvement sur ces autres types d'armes aux effets déstabilisants, ou aux conséquences inacceptables pour les civils, que sont, d'une part, les armes légères et de petit calibre et, d'autre part, les sous-munitions. J'ose espérer que des avancées significatives pourront être enregistrées en particulier pour ces deux catégories d'armes dans un proche avenir. Le Gouvernement luxembourgeois compte, pour sa part, participer activement à ce débat et prépare actuellement un projet de loi interdisant la fabrication, le stockage, l'utilisation et le commerce des armes à sous-munitions.

Si la poursuite du désarmement international et le renforcement des régimes internationaux en matière d'armes de destruction massive restent des objectifs constants de notre gouvernement, ce n'est pas sans une préoccupation sérieuse que nous devons observer certaines évolutions en cours en matière de respect des normes internationales actuellement en vigueur, et notamment s'agissant du dossier iranien.

Alors que l'accord qui vient d'être conclu entre le Secréariat de l'AIEA, et surtout M. El-Baradei, et la République islamique d'Iran va dans la bonne direction, nous notons cependant avec inquiétude que l'Iran n'a toujours pas pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les trois résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je voudrais lancer à cette tribune un nouvel appel à l'Iran d'y donner enfin suite et de suspendre toute activité liée à l'enrichissement.

Dans l'ensemble des dossiers que je viens d'évoquer, la Charte a confié un rôle central au Conseil de sécurité. Il est essentiel que le Conseil de sécurité soit adapté aux réalités géopolitiques de ce début du XXI^e siècle à travers un élargissement de sa composition dans les catégories des membres permanents et non permanents, en garantissant une place adéquate pour les petits États, qui représentent la vaste majorité des États Membres de cette Organisation. Il est tout aussi important de moderniser ses modes de fonctionnement en vue d'assurer une efficacité et une transparence accrues, tout en associant plus largement l'ensemble des États Membres. Sur la base de la décision qui a été adoptée par consensus dans les derniers jours de la session précédente de l'Assemblée générale (voir A/61/PV. 109), j'ose espérer que des progrès significatifs pourront être accomplis en matière de réforme du Conseil de sécurité dans les mois à venir. Soucieux d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de la Charte et d'assumer sa part de responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales, mon pays, le Luxembourg, aspire à devenir pour la première fois depuis qu'il a apposé sa signature en 1945 à la Charte de San Francisco, membre non permanent du Conseil de sécurité pendant les années 2013 et 2014.

La réforme du Conseil de sécurité constitue une part importante de l'agenda de réforme des Nations Unies défini lors du Sommet de 2005. Si le recours à des formules multilatérales, avec les Nations Unies au cœur, doit être crédible, il faut que l'instrument mis à la disposition de la communauté internationale soit pleinement en phase avec les évolutions de notre temps et puisse répondre de manière adéquate aux attentes d'efficacité et d'efficience des États et des populations du monde entier.

L'effort de réforme doit être poursuivi et appuyé avec conviction par une Assemblée générale revitalisée, exerçant avec énergie et discernement ses prérogatives et réalisant ses objectifs prioritaires. La réforme – et donc la modernisation du multilatéralisme – ne peut réussir que si elle repose sur une volonté partagée de tous les États Membres.

Ceci s'applique en particulier au domaine de la cohérence du système des Nations Unies en matière d'activités opérationnelles. Dépasser une fragmentation qui s'est développée au cours des plus de soixante années d'histoire onusienne, redonner au système et à ses acteurs une capacité d'action plus efficace, notamment au niveau des pays et des populations

concernées, renforcer la cohérence opérationnelle dans les huit domaines couverts par le rapport du groupe de haut niveau, tels sont des objectifs de première importance pour la performance et, partant, la crédibilité du système des Nations Unies. Telles sont aussi des décisions qui doivent être prises avec courage et volontarisme dans les enceintes pertinentes.

Alors que le succès de la réforme se traduira par une situation « gagnant – gagnant – gagnant » pour les pays donateurs, les pays récipiendaires et les Nations Unies dans leur ensemble, comme l'a dit si bien M. Ban Ki-moon, l'échec de la réforme risque fort de marginaliser le système dans son ensemble dans le long terme. Le choix est clairement posé devant nous, à nous d'exercer les responsabilités politiques qui sont les nôtres.

Plus que jamais, le multilatéralisme efficace reste un grand espoir de nos populations animées du désir d'un monde plus juste, plus pacifique et plus prospère, où les grands équilibres écologiques sont préservés et où chaque homme et chaque femme peuvent vivre dans la dignité et dans la pleine jouissance de leurs droits humains. Ne décevons pas cette attente.

Et rappelons-nous de cette phrase empreinte de sagesse du philosophe romain Sénèque : ce n'est pas parce que c'est difficile que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que c'est difficile.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdelwaheb Abdallah, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne.

M. Abdallah (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser à S. E. M. Srgjan Kerim et à son pays ami nos plus sincères félicitations pour son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous sa direction avisée et efficace, nos débats seront couronnés de succès.

Je voudrais également adresser à notre sœur, cheikha Haya Rashed Al-Khalifa, nos vifs remerciements pour les précieux efforts qu'elle a déployés en tant que Présidente de la session précédente de l'Assemblée pour que soient réalisés les objectifs du Millénaire pour le développement, et pour renforcer le dialogue entre tous les membres de la communauté internationale et relancer le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Je voudrais également exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts et sa volonté de réformer le fonctionnement de l'Organisation. Nous lui souhaitons plein succès.

Les signes d'un nouveau dynamisme dans le processus de réforme de l'ONU témoignent d'une véritable volonté d'améliorer le travail de l'Organisation, de manière à l'adapter aux réalités du monde nouveau et aux nouveaux concepts qu'ont suscité les transformations profondes et rapides que le monde a connues ces dernières décennies.

Il faut à notre avis, pour donner effet à cette volonté, de nouveaux cadres et mécanismes de travail afin de renforcer les bases de la paix et de la sécurité internationales et nous permettre de trouver des solutions collectives aux difficultés communes que la communauté internationale a à affronter. Dans cette entreprise, nous devons nous inspirer d'une nouvelle vision qui jettera les bases d'un partenariat mondial efficace, global et basé sur la solidarité, auquel participeront les membres de la communauté internationale grâce au dialogue constructif entre les peuples, les cultures, les civilisations et les religions.

Poussée par cette conviction, la Tunisie a lancé des initiatives internationales à caractère politique, humanitaire et social. Certaines de ces initiatives ont été adoptées par l'ONU, comme la création du Fonds de solidarité mondial. Nous espérons que la communauté internationale redoublera d'efforts pour assurer le bon fonctionnement du Fonds.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Depuis le début des années 90, la Tunisie est en première ligne des pays qui soulignent les dangers du terrorisme et ses incidences négatives sur la sécurité et la stabilité mondiales. Aujourd'hui, la Tunisie renouvelle son appel pour que soit organisée une conférence internationale, sous les auspices de l'ONU, afin d'élaborer un code de conduite international pour la lutte contre le terrorisme, que toutes les parties respecteraient.

Convaincue de l'importance du rôle que ce dialogue joue entre les civilisations pour faire échec aux dangers de l'extrémisme et de l'intolérance, la Tunisie s'est systématiquement efforcée d'être la capitale mondiale du dialogue entre les civilisations, en accueillant plusieurs conférences et séminaires régionaux et internationaux. Elle a aussi pris des initiatives dans ce domaine, comme la publication de la

Charte de Carthage sur la tolérance en 1995, l'appel du Président Zine El Abidine Ben Ali à une pédagogie de tolérance, l'Appel de Tunis de 2001 pour le dialogue entre les civilisations et la création, à l'Université de Tunis, de la Chaire Ben Ali pour le dialogue des civilisations et des religions.

Nous nous félicitons de la priorité qui a été accordée, durant le débat général de la présente session, au thème des changements climatiques, afin de faire des questions environnementales la clef de voûte du développement durable et l'un des principaux éléments des objectifs du Millénaire pour le développement, élément qui a une incidence sur la paix et la sécurité internationales.

La Tunisie pense que les changements climatiques représentent une menace commune pour tous les États du monde sans exception. C'est pourquoi elle accueillera, en novembre prochain, un atelier ministériel international afin de débattre des changements climatiques en Afrique et dans la région méditerranéenne, de façon à contribuer à accroître et à amplifier la sensibilisation à cette question importante et à enrichir le dialogue régional sur la question.

La communauté internationale et tous ses membres doivent consacrer davantage d'attention à l'environnement et trouver d'urgence des solutions collectives et efficaces aux problèmes environnementaux dans certaines régions du monde, notamment en Afrique; c'est en effet l'Afrique qui souffre le plus des changements climatiques, qui risquent de faire échec à la volonté du continent de se développer et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le fait que plusieurs problèmes politiques internationaux importants ne soient toujours pas résolus reste une source de préoccupation pour nous. Aujourd'hui, la Tunisie réaffirme qu'elle défend les valeurs de paix et de justice et les principes de légitimité internationale et qu'elle est disposée à contribuer à propager et à promouvoir les valeurs de tolérance, de modération et de respect mutuel entre les pays et les peuples. À notre avis, cela devrait aider à renforcer un dialogue constructif entre les civilisations et à mettre en place une coopération internationale et un partenariat pour le développement fondé sur la solidarité, qui contribuera à éliminer les causes de tensions et de conflit dans le monde.

À cette occasion, nous réaffirmons notre appui de principe indéfectible au peuple palestinien dans sa lutte

pour sa cause juste. Nous demandons instamment à la communauté internationale, et en particulier aux parties influentes et au Quatuor, d'intensifier leurs efforts pour relancer le processus de paix, conformément aux résolutions de l'ONU et selon les modalités arabes et internationales pertinentes, notamment l'Initiative de paix arabe, afin de trouver une solution juste et globale qui garantisse le rétablissement des droits légitimes des Palestiniens, le plus important étant la création de leur propre État indépendant.

Nous saluons l'initiative prise par le Président Bush et certaines personnalités internationales influentes pour relancer le processus de paix. Dans ce contexte, nous tenons à souligner qu'il est important qu'une conférence de paix internationale soit organisée, cette conférence devant déboucher sur des propositions concrètes en vue de parvenir à une paix durable et globale au Moyen-Orient, conduire à la restitution de tous les territoires arabes occupés, et garantir la paix et la stabilité à tous les pays et à tous les peuples de la région.

Dans le même esprit, nous demandons des efforts régionaux et internationaux concertés pour aider le peuple frère iraquien à rétablir la sécurité, l'économie et la situation humanitaire qui ne cessent de se détériorer, grâce à un règlement politique consensuel entre toutes les composantes et factions qui préserve l'unité et la souveraineté de l'Iraq. En ce qui concerne la situation au Liban, nous exhortons toutes les parties libanaises à privilégier le dialogue, seul moyen de prévenir le fléau de la discorde entre les Libanais et de retrouver le chemin de la confiance et de la réconciliation.

Depuis le 7 novembre 1987, la Tunisie, sous la conduite du Président Zine El Abidine Ben Ali, a fait un bond en avant dans divers domaines grâce à des réformes de grande ampleur qui ont permis à la Tunisie de consolider l'état de droit et les institutions, ainsi que les libertés publiques, et de diffuser, en théorie et en pratique, la culture des droits de l'homme, ce qui a renforcé la structure démocratique du pays et donné la possibilité à toutes les composantes de la société civile de participer à la définition des orientations et des choix futurs du pays.

Le processus de réforme accompli en Tunisie a permis d'atteindre un grand nombre des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui s'est traduit par un meilleur niveau de vie pour les Tunisiens et par

un bien-être accru pour tous les secteurs de la société tunisienne. Cela montre la pertinence des choix de développement opérés par la Tunisie; cela a aussi permis au pays de figurer en bonne position parmi les pays dont le niveau de développement humain est le plus élevé.

Comme elle l'a indiqué en maintes occasions, la Tunisie est convaincue de la nécessité de renforcer la coopération et les partenariats au plan international sur la base d'une approche globale visant à ce que tous accèdent au développement et à jeter les bases de relations constructives entre pays du Nord et pays du Sud. Dans ce contexte, le Président Zine El Abidine Ben Ali, s'exprimant à cette tribune en 1989, avait lancé un appel pour que soit adoptée une charte de la paix et du progrès entre pays du Nord et pays du Sud.

La communauté internationale est invitée à intensifier ses efforts pour permettre à tous les pays du monde, en particulier les pays les moins avancés, de bénéficier de la révolution numérique et d'acquérir des connaissances. Pour y parvenir, il faudra rendre effectives et appliquer les recommandations et décisions adoptées lors de plusieurs conférences internationales, dont une tenue dans notre pays en novembre 2005, pour encourager l'édification d'une société mondiale de l'information plus équitable et reposant davantage sur la solidarité.

L'intégration de la Tunisie dans son environnement régional et international est l'une des priorités de sa politique étrangère, qui s'attache à améliorer les relations politiques avec les pays frères et amis ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales. La Tunisie aspire à élargir et à diversifier le champ de sa coopération avec tous ses partenaires pour porter celle-ci à un niveau de partenariat efficace fondé sur le respect mutuel et l'intérêt commun. Ainsi, la Tunisie s'emploie constamment, avec ses pays frères maghrébins, à parachever la constitution de l'Union du Maghreb arabe et à en consolider les structures et les institutions afin de renforcer l'intégration et la complémentarité entre les peuples de la région.

La Tunisie s'est aussi employée à rendre plus efficace l'action commune des pays arabes. Elle cherche à améliorer son interaction avec les changements et les défis auxquels la région doit faire face, et à poursuivre les processus de réforme et de modernisation dans ce domaine, conformément aux

décisions et aux recommandations du Sommet de Tunis, du Sommet d'Alger et du Sommet de Riyad.

D'autre part, la Tunisie, en tant que membre des comités arabes chargés des questions palestiniennes, libanaises et autres, participe activement aux travaux menés par ces comités pour servir les causes arabes.

Pour ce qui concerne l'Afrique, la Tunisie a amélioré ses relations avec les pays africains et renforcé sa coopération avec eux. Elle a cherché à contribuer efficacement à la mise en place des structures et des institutions de l'Union africaine, à la consolidation des fondements de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, et à l'ouverture de nouveaux horizons prometteurs pour le développement, dans le souci de consolider encore l'intégration entre les peuples de l'Afrique.

Vu l'importance stratégique de ses relations avec l'Union européenne, la Tunisie n'a cessé de chercher à développer ces liens et à les élargir à tous les domaines de coopération, l'objectif étant de bâtir un partenariat avec les pays de l'Union européenne qui soit fondé sur la solidarité, le respect mutuel et l'intérêt commun.

La Tunisie a aussi à cœur de renforcer le processus de coopération euroméditerranéen. À cet égard, elle s'est réjouie de l'initiative lancée par le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, tendant à créer une Union méditerranéenne. Elle s'est également déclarée prête à contribuer et à participer à la formulation du contenu d'une telle entité et à la définition de ses objectifs.

Depuis que l'ONU existe, la Tunisie a toujours exprimé sa foi dans les buts et principes nobles de cette organisation. Elle a toujours cherché à soutenir les efforts visant à créer un cadre propice à une action collective appropriée pour répondre aux défis communs du monde, et pour favoriser le règlement des différents problèmes qui inquiètent le monde, ainsi qu'à instaurer une coopération et des partenariats fondés sur la solidarité entre toutes les composantes de la communauté internationale.

Dans cette perspective, la Tunisie, qui assumera la présidence de la prochaine session de la Conférence sur le désarmement, est déterminée à œuvrer avec les États Membres, pour que la Conférence aboutisse à des progrès tangibles sur les questions qu'elle examinera. À cet égard, la Tunisie s'efforcera de promouvoir un dialogue constructif et positif sur ces questions en vue d'atteindre les objectifs de la Conférence et de

contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde ainsi qu'à la diffusion d'une culture mondiale de la paix, dans l'esprit des valeurs et des principes nobles au nom desquels notre organisation a été créée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Sergey Lavrov.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La tradition veut que l'Assemblée générale dresse le bilan politique de l'année écoulée. Cela suppose une réflexion collective approfondie. Il importe surtout de s'appuyer sur cette analyse collective de l'état des relations internationales pour tenter de définir, de concert, des solutions aux problèmes mondiaux actuels. Plus personne ne semble contester qu'à l'heure de la mondialisation, la sécurité et la prospérité sont indissociables. C'est pourquoi nous devons nous aussi adopter une approche globale qui tienne compte du lien indissoluble entre les questions de la paix et du développement, tel que mis en évidence ces dernières années.

L'extension des zones de conflits dans la politique internationale, liée à l'aggravation des crises régionales et de la menace terroriste, aux risques de prolifération des armes de destruction massive, à la stagnation en matière de désarmement, menace la stabilité mondiale, détourne les ressources destinées à des objectifs créateurs et remet en question la réalisation d'une croissance économique durable dans le monde entier. Or, cette croissance constitue notre objectif essentiel commun. La pauvreté et le retard économique élargissent le terrain d'action des extrémistes.

D'autre part, les événements de cette année montrent clairement qu'une nouvelle situation géopolitique prend forme, principalement déterminée par une multipolarité naissante. Nous devons nous entendre sur les conclusions à en tirer. Lors de son intervention à Munich en février, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a appelé à un dialogue ouvert et sincère pour permettre une compréhension générale de l'époque contemporaine et le *modus operandi* que les États doivent adopter en conséquence.

Avec l'apparition de nouveaux centres de croissance économique, le paysage international se transforme. Aujourd'hui, personne ne peut faire face seul aux problèmes mondiaux. Ni le diktat, ni une

domination bipolaire du monde ne conviennent. Il faut une direction collective des principaux États, qui doit être représentative du point de vue de la géographie comme de la civilisation. Seule l'ONU dispose de la légitimité pour servir de base à ce mécanisme informel.

Au premier plan se trouve la diplomatie multilatérale s'appuyant sur le droit international. De même qu'une société de personnes libres, un monde d'États libres a besoin de principes régulateurs universels pour assurer prévisibilité et confiance dans le cadre des relations internationales. Pour parvenir à cet objectif, il faudrait que le système des Nations Unies se renforce en s'adaptant aux réalités mondiales. Les décisions en la matière doivent se fonder sur un consensus aussi large que possible des États Membres et s'appuyer sur le caractère intergouvernemental et universel de l'ONU. C'est dans ce contexte que nous examinons les initiatives de réforme proposées par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Il est de l'intérêt général d'utiliser le plus activement possible les capacités de maintien de la paix de l'ONU. Elles pourraient être améliorées en utilisant plus efficacement un organe tel que le Comité d'état-major. L'initiative lancée par le Président de la Russie en 2000 visant à revitaliser les travaux du Comité d'état-major reste d'actualité. Naturellement, cet organe renouvelé doit comprendre tous les membres du Conseil de sécurité, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

Il reste beaucoup à faire pour améliorer l'interaction de l'ONU avec les organisations régionales qui ont prouvé qu'elles pouvaient participer efficacement à la solution des problèmes de sécurité et de développement. Une interrelation positive des principes du multilatéralisme et du régionalisme est très importante. À l'heure actuelle, plus de 50 % du commerce mondial est réalisé dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. Le fonctionnement efficace des mécanismes mondiaux de réglementation du commerce n'a pas de sens sans une intégration régionale dont le succès est un élément clef du bien-être économique de toutes les régions du monde.

La Russie conclut activement des accords commerciaux régionaux et les utilise en vue d'une libéralisation mutuelle des échanges. En sa qualité de présidente en exercice de la Communauté économique eurasienne, la Russie a l'intention de donner une orientation plus pratique aux activités de l'organisation, qui est dotée du statut d'observateur

auprès de l'Assemblée générale depuis 2003. La Russie, avec d'autres coauteurs, soumet à l'examen de l'Assemblée générale un projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et la Communauté économique eurasienne afin de donner à cette coopération une base plus systémique et de contribuer à la réalisation en temps voulu des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous espérons que les Membres de l'ONU appuieront la demande visant à octroyer à la Banque eurasienne de développement le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. Nous favoriserons activement la réalisation de ces tâches dans le cadre des travaux visant à revigorer la Communauté d'États indépendants et à renforcer l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Les objectifs de développement, formulés dans la Déclaration du Millénaire, doivent rester au centre de l'attention de la communauté internationale. Nous sommes inquiets de voir que, sept années après le Sommet du Millénaire, de nombreux pays en développement, en particulier les moins avancés, sont en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut accorder une attention particulière aux besoins spécifiques du continent africain.

Nous approuvons entièrement les principes du partenariat mondial pour le développement convenus à la Conférence de Monterrey et nous avons l'intention d'accroître notre contribution aux efforts communs en la matière. Nous allons par conséquent renforcer notre position de pays donateur conformément à la convention sur la participation de la Russie au développement international qui a été approuvée par le Président Poutine en juin 2007.

Nous sommes convaincus que des mesures concrètes pour atteindre un développement socioéconomique durable dans toutes les régions du monde constituent un remède efficace contre les menaces à la paix et à la sécurité.

Il faut que le rôle de chef de file de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme se renforce à tous les égards. Les activités de l'Organisation en la matière doivent se fonder sur un cadre complet comprenant des conventions universelles antiterroristes et la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU exposée dans la résolution 60/288 adoptée l'année dernière. L'Organisation du Traité de sécurité collective contribue à ces efforts et a établi une interaction utile avec l'ONU.

Dans le cadre de nos efforts de lutte contre le terrorisme, il faut inclure le règlement des conflits régionaux et la solution des problèmes socioéconomiques graves.

L'Iraq est devenu une source de déstabilisation dans toute la région. Le maintien de la sécurité dans le pays, sans parler de son développement économique, nécessite une nouvelle stratégie centrée sur une véritable réconciliation nationale réunissant tous les pays voisins de l'Iraq et disposant de l'appui de la communauté internationale. Nous appelons le Secrétaire général à prendre l'initiative compte tenu des fonctions complémentaires dévolues à l'ONU dans le règlement de la situation en Iraq. Les participants à des réunions multilatérales récentes sur l'Iraq ont soutenu cette approche et nous appuyons les décisions prises à ces réunions.

L'indivisibilité de la sécurité est évidente au Moyen-Orient. Une solution rapide aux problèmes de la Palestine sur la base du concept de « deux États » et le règlement général de la situation au Moyen-Orient fondé sur un cadre juridique international de l'ONU sont à l'ordre du jour. Nous sommes convaincus que la réalisation de ces objectifs pourrait être favorisée par la convocation d'une conférence internationale représentative précédée d'une préparation minutieuse. L'initiative des États-Unis, qui convoquent une réunion multilatérale sur le Moyen-Orient en novembre prochain, nous semble constituer un pas important dans ce sens. Nous nous félicitons des réflexions préliminaires des États-Unis sur l'ordre du jour et sur la liste des participants à cet événement. Nous soulignons l'importance de la participation du Quatuor des médiateurs internationaux et des gouvernements de la Ligue des États arabes à sa préparation.

Ce n'est que dans le cadre du droit international et sur la base de négociations que l'on peut résoudre le problème du Kosovo. Des mesures unilatérales ne contribueront pas à une paix durable et risquent de déstabiliser les Balkans et d'autres régions.

À questions complexes, approches complexes, et cela vaut particulièrement pour la situation concernant l'Iran. Assurer la non-prolifération nucléaire constitue une priorité absolue. Il ne faut pas pour autant oublier qu'on doit faire participer l'Iran aux efforts constructifs pour résoudre les problèmes régionaux et internationaux.

Des mesures d'urgence sont nécessaires pour renforcer les régimes de non-prolifération tout en

veillant à ce que tous les États aient un accès légitime à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'initiative conjointe des Présidents de la Russie et des États-Unis, prise lors de leur rencontre à Kennebunkport, vise à lancer une action commune concrète dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que la paix aujourd'hui doit se fonder sur la volonté de collaboration, en particulier pour les questions intéressant directement la stabilité stratégique. À ce propos, il est impossible de passer sous silence les plans unilatéraux en matière de défense antimissile. Le Président Poutine a proposé une autre variante constructive – un travail collectif auquel participeraient la Russie, les États-Unis, l'Europe et, par la suite, d'autres pays. Un tel travail pourrait conduire à une véritable alliance stratégique mondiale dans toute la région euro-atlantique ce qui permettrait d'avancer dans la formation d'un système de sécurité collective ouvert et prometteur. L'examen de nos propositions se poursuit et nous espérons que l'approche collective prévaudra.

Toute solution au problème du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe doit reposer sur le principe d'une sécurité indivisible. La Russie est disposée à agir dans ce sens; nos propositions sont bien connues. Nous espérons qu'elles seront examinées de près lors des prochaines consultations.

L'éventualité d'un déploiement d'armes dans l'espace est lourde de dangers. En effet, ces armes tiendraient la planète entière dans leur ligne de mire et tous les États, sans exception aucune, pourraient tomber sous leur menace. C'est pourquoi nous préconisons la prévention de tout déploiement d'armes, quelles qu'elles soient, dans l'espace et engageons la communauté internationale à conclure un accord dans ce sens.

Un autre défi mondial consiste à lutter efficacement contre les changements climatiques, ce qui nécessite de prendre de concert des mesures scientifiquement fondées, réalistes, équitables et non préjudiciables au droit des pays d'assurer leur développement. La Russie a toujours été favorable à l'établissement d'un dialogue fécond visant à conférer un caractère véritablement universel au système international de sauvegarde du climat. Nous espérons que les importantes rencontres qui auront lieu cette semaine à New York et Washington permettront de bien préparer l'ouverture, à Bali en décembre prochain, des

négociations sur les mesures collectives à prendre après 2012.

Le fondement spirituel et moral de la solidarité humaine revêt une importance absolument vitale. Les valeurs spirituelles de toutes les religions du monde évoquent l'impératif de parvenir à la concorde entre les civilisations et poussent à combattre les manifestations de la xénophobie et du racisme, ainsi que la résurgence des mouvances néonazies. Les activités de l'Alliance des civilisations tendent précisément à cela. Le sommet mondial des chefs religieux qui s'est déroulé l'an dernier à Moscou a apporté une dimension nouvelle à cet effort. Nous proposons de mettre à profit les conclusions auxquelles il a abouti et d'envisager de créer, sous l'égide de l'ONU, une sorte de conseil consultatif des religions, un lieu de rencontre pour les représentants des grandes confessions du monde, dans lequel ils pourraient échanger leurs opinions.

La Russie ne ménage pas sa peine pour renforcer la coopération multilatérale à l'ONU. Je suis convaincu qu'en restant fidèles aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, nous progresserons dans la mise en place d'un système performant de sécurité collective, conformément à la volonté des pères fondateurs de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, S. E. M. Yang Jiechi.

M. Yang Jiechi (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. J'ai la certitude que, sous votre conduite, la présente session obtiendra de nouveaux succès. J'aimerais aussi exprimer mes remerciements à M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, pour la contribution qu'elle a apportée à la présidence de la précédente session.

La situation internationale actuelle est d'une grande complexité. L'humanité vit une ère d'opportunités et de défis sans précédent. Nous voyons croître les facteurs favorables à la paix, au développement et à la coopération. Dans le même temps, les menaces classiques et nouvelles en matière de sécurité s'entremêlent; les problèmes brûlants s'accroissent; le fossé se creuse entre le Nord et le Sud; le protectionnisme commercial gagne du terrain; et les pays en développement demeurent dans l'ensemble défavorisés. La progression constante vers la

mondialisation de l'économie et un monde multipolaire nécessitent de repenser les relations internationales.

Le Président chinois Hu Jintao a déclaré, il y a deux ans dans cette même salle, qu'au XXI^e siècle, l'humanité devrait bâtir un monde harmonieux de paix durable et de prospérité commune (*cf. A/60/PV.5, p. 21*). L'idée-maîtresse de son message est qu'il faut admettre la pluralité du monde, les divergences des intérêts et la diversité culturelle pour ensuite faire converger les intérêts, désamorcer les conflits et promouvoir une coopération mutuellement bénéfique dans un esprit de paix et de collaboration.

Depuis sa création il y a 62 ans, l'ONU a joué un rôle unique au service de la cause de la paix et du développement de l'humanité. La présente session de l'Assemblée générale devra s'attacher à promouvoir la coexistence harmonieuse des différents pays du monde. Venir à bout des questions brûlantes et régler dans la paix les différends entre les États à la faveur du dialogue et de la coopération, tel est ce que la Charte des Nations Unies préconise de manière explicite, mais aussi ce qui permettra de maintenir la paix et la stabilité dans le monde au bénéfice de tous.

La Chine reste attachée à ce que la question nucléaire dans la péninsule coréenne se règle dans la paix par la voie du dialogue afin que la paix et la stabilité soient préservées dans la péninsule et l'ensemble de l'Asie du Nord-Est. Les pourparlers à six fournissent désormais aux parties concernées un cadre idoine pour poursuivre le dialogue et les consultations sur la dénucléarisation de la péninsule, la normalisation des relations entre les pays concernés et la mise en place d'une nouvelle configuration harmonieuse en Asie du Nord-Est. Nous continuerons de jouer un rôle constructif afin de faire avancer les pourparlers à six et le processus de la dénucléarisation de la péninsule.

La voie diplomatique est la meilleure qui soit pour trouver une issue pacifique au problème nucléaire iranien et satisfaire les intérêts communs de la communauté internationale. La Chine s'oppose à la prolifération des armes nucléaires et est favorable à l'application du régime international de non-prolifération nucléaire ainsi qu'à la sauvegarde de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Les efforts de non-prolifération ne doivent en aucun cas s'écarter de l'objectif de maintien de la paix et de la stabilité internationales. Si les pays sont tenus d'honorer leurs obligations internationales, il importe également que

leur droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire soit pleinement respecté. La Chine prie instamment les parties concernées de faire preuve de souplesse et de reprendre les négociations au plus vite. Pour sa part, elle entend continuer à contribuer comme il se doit au règlement pacifique du problème nucléaire iranien.

Le conflit israélo-palestinien est le nœud du problème du Moyen-Orient. Acquis à la juste cause du peuple palestinien et des autres pays arabes, la Chine est favorable à ce qu'ils soient rétablis dans leurs droits nationaux légitimes. Elle espère sincèrement que les pays arabes et Israël mettront bientôt fin à leurs différends au moyen de négociations politiques, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe « terre contre paix ». La Chine engage vivement la Palestine à renforcer son unité et accueille favorablement l'idée d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Nous espérons que le peuple iraquien continuera d'avancer sur la voie de la réconciliation nationale et qu'il renouera au plus vite avec la paix et la stabilité, de sorte que la question du Moyen-Orient puisse trouver une solution globale, juste et durable.

Le dialogue et les consultations engagées sur un pied d'égalité entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais constituent un dispositif utile pour résoudre la question du Darfour. La communauté internationale devrait soutenir la dynamique actuelle et concentrer tous les efforts sur ce dispositif tripartite. Nous devrions également poursuivre sur la voie de la stratégie double, qui consiste à faire avancer d'une manière harmonieuse les opérations de maintien de la paix et le processus politique tout en recherchant une solution durable à la question du Darfour en progressant sur les plans sécuritaire, politique, humanitaire, social et économique. La Chine appelle de ses vœux un règlement convenable de la question du Darfour. À plusieurs reprises, elle y a envoyé une aide humanitaire et elle fournira un détachement de génie militaire aux opérations de maintien de la paix. Elle continuera de prêter un appui vigoureux aux processus de paix et de réconciliation nationales engagés au Soudan et à contribuer au règlement de la question du Darfour ainsi qu'à l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement au Soudan.

À la présente session, l'Assemblée générale devra œuvrer à la promotion du développement pacifique des différents pays du monde. La pauvreté est l'une des causes essentielles des conflits, tandis que le développement constitue le seul moyen d'éliminer la

pauvreté. Le développement de l'humanité est un processus organique. De ce fait, il est impossible de fonder la prospérité commune sur l'énorme fossé qui sépare le Nord du Sud. La communauté internationale devra mieux comprendre l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement afin de réduire cet écart et, surtout, de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique en matière de développement. Les pays développés devront faire davantage en termes d'augmentation de l'aide, de réduction ou d'annulation de la dette, d'ouverture des marchés et de transfert de technologies au profit des pays en développement.

Les pays en développement devront, de leur côté, définir des stratégies et politiques de développement en fonction de leurs conditions nationales et redoubler d'efforts pour leur croissance économique. Il importe d'instaurer et de parfaire un système commercial multilatéral qui soit ouvert, équitable et juste, et de s'opposer au protectionnisme afin de faire aboutir les négociations du Cycle de Doha à des résultats globaux et équilibrés dans les meilleurs délais pour atteindre ses objectifs de développement. La réforme du système économique international doit traduire pleinement les changements intervenus sur l'échiquier économique mondial et accroître la participation et la représentation des pays en développement.

Tout en œuvrant pour son propre développement, la Chine accorde une grande importance à la coopération internationale en la matière, en vue de parvenir à un développement harmonieux et équilibré du monde entier. Bien que la Chine soit encore un pays en développement, elle s'est toujours efforcée de fournir une aide, dans la mesure de ses possibilités, aux nombreux pays en développement, notamment africains, afin de les aider à accroître leurs capacités de développement autonome et durable et de réaliser la paix durable et la prospérité générale dans le monde, en promouvant la croissance des nombreux pays en développement.

Aider effectivement les pays africains à atteindre la stabilité, la sécurité et le développement durable, relève de la responsabilité commune de la communauté internationale. Les relations entre la Chine et les pays africains sont caractérisées par le respect mutuel et l'égalité sur le plan politique, les avantages réciproques et la coopération mutuellement bénéfique sur le plan économique, le soutien mutuel et l'étroite coordination dans les affaires internationales, ainsi que l'inspiration mutuelle et la recherche commune du

développement dans la gouvernance de leurs pays. Grâce aux efforts conjugués de part et d'autre, la coopération sino-africaine a produit des résultats fructueux et apporté des avantages réels aux peuples chinois et africains. Elle est donc appréciée et saluée par tous les pays africains. Cette coopération, qui ne vise aucune partie tierce, ne peut que favoriser la coopération entre les autres pays et l'Afrique.

La présente Assemblée générale devra œuvrer à la promotion d'une coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature. Le développement du monde a certes fait progresser notre civilisation sur le plan matériel, mais il a également provoqué un déséquilibre écologique et la pollution de l'environnement. La préservation du foyer commun de l'humanité est donc un enjeu vital pour notre avenir commun.

Les changements climatiques sont une question d'ordre environnemental qui est apparue dans le cadre du développement et ne peut être réglée que grâce au développement. Il faut continuer à agir dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto et observer le principe de la responsabilité commune mais différenciée. Les pays développés devront adopter une attitude nette face à leur responsabilité, honorer effectivement leurs engagements en matière de réduction des émissions et montrer l'exemple en continuant de réduire leurs émissions après 2012. Il faut renforcer la coopération internationale dans les domaines de l'énergie, des ressources et de l'environnement, redoubler d'efforts dans la mise au point et la généralisation des technologies d'économie d'énergie, de protection de l'environnement et de celles à faible intensité de carbone, et mettre en place des mécanismes rationnels de financement et de transfert de technologies. Cela permettra aux pays en développement d'avoir accès aux nouvelles technologies respectueuses de l'environnement, de renforcer leur capacité de faire face aux changements climatiques et de lutter efficacement contre ce phénomène à travers le développement durable.

La Chine attache une grande importance aux changements climatiques. Bien qu'à l'heure actuelle, l'émission de dioxyde de carbone par habitant de la Chine représente moins du tiers du niveau moyen des pays développés, la Chine a adopté – attitude hautement responsable à l'égard de toute l'humanité – de nombreuses mesures efficaces pour lutter contre les changements climatiques. Elle a ainsi promulgué une série de lois et de règlements et s'est donnée des

objectifs tels que la réduction de l'intensité énergétique et l'augmentation du taux de couverture forestière du pays. Le Gouvernement chinois a fixé des objectifs bien précis : d'ici 2010, réduire l'intensité énergétique d'environ 20 % par rapport à 2005, l'émission des principaux polluants de 10 %, et augmenter jusqu'à 20 % le taux de couverture forestière du pays. Conformément à son programme national de lutte contre les changements climatiques, la Chine participera activement à la coopération internationale dans le domaine du changement climatique pour apporter sa contribution à la protection climatique de la planète.

Faire avancer la réforme des Nations Unies et valoriser davantage le rôle de l'Organisation dans les domaines du maintien de la paix mondiale, de la promotion du développement partagé et du renforcement de la coopération internationale, voilà une garantie importante pour la construction d'un monde harmonieux. La Chine appuie la réforme de l'ONU et demande une mise en œuvre globale et équilibrée des décisions prises à ce sujet au Sommet de 2005 marquant le soixantième anniversaire de l'ONU, en accordant la priorité à la réforme dans le domaine du développement et en accroissant les investissements de l'ONU à cet égard. Le Conseil des droits de l'homme devra travailler à la concrétisation des résultats de l'étape précédente de la réforme pour devenir une plate-forme de dialogue et de coopération, et non le lieu d'affrontements politiques. La réforme du Conseil de sécurité devra augmenter en priorité la représentation des pays en développement et permettre à davantage de petits pays et de pays de taille moyenne de participer à la prise de décision. Tout projet de réforme devra être mis en œuvre de manière sûre et progressive, sur la base du plus large consensus possible. La Chine est prête à travailler avec toutes les autres parties à la promotion du processus de réforme afin que celui-ci devienne un processus où les États Membres intensifient leurs concertations et leurs échanges, dans une solidarité et une coopération plus grandes.

La Chine s'attèle maintenant à la construction d'une société démocratique régie par la loi, basée sur l'équité et la justice, une société honnête et solidaire, vigoureuse, stable et ordonnée dans laquelle les hommes vivent en harmonie avec la nature. Pour accomplir cette tâche, la Chine s'efforce de mettre intégralement en application la conception scientifique de développement et de consolider énergiquement les

forces productives pour garantir les droits politiques, économiques, culturels et sociaux de son peuple. En bâtissant une société harmonieuse pour élever le niveau de vie matérielle et culturelle du cinquième de la population mondiale, la Chine apportera une contribution réelle à la promotion de la construction d'un monde harmonieux.

Depuis toujours, la Chine associe son propre développement à l'effort mondial qui vise à promouvoir le progrès commun de l'humanité. Dans les affaires internationales, elle travaille pour la promotion de la participation des divers pays sur un pied d'égalité, et en faveur de la démocratisation des relations internationales. Elle agit pour que les acquis de la mondialisation économique et les progrès technologiques et scientifiques profitent à tous les pays, afin que chacun y trouve son compte. Elle travaille à l'intensification des échanges et au renforcement de la compréhension entre les civilisations, tout en préconisant la diversité dans le monde. Elle veille à dialoguer avec tous les pays pour accroître la confiance mutuelle et affronter ensemble les problèmes planétaires. La Chine est résolument engagée sur la voie du développement pacifique et souhaite apporter une contribution encore plus grande à la paix et au développement de l'humanité.

Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois. Le principe de l'unicité de la Chine et la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale n'admettent aucune remise en cause. Depuis 1993, l'Assemblée générale a refusé 15 fois consécutives d'inscrire les questions liées à Taiwan à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ce fait montre pleinement que tout acte qui va à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies et déforme ou nie la Résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale n'aura pas le soutien de nombreux pays Membres de l'ONU et sera donc voué à l'échec. Nous espérons que les pays concernés ne se laisseront plus mener par les autorités taiwanaises et abandonneront leurs démarches erronées.

Actuellement, les autorités de Taiwan, obstinées dans leur position séparatiste de l'« indépendance de Taiwan », tentent par tous les moyens d'organiser un référendum sur l'admission à l'ONU sous le nom de Taiwan. Il s'agit là d'une nouvelle étape grave des autorités de Chen Shuibian vers l'« indépendance *de jure* de Taiwan ». Si on laisse aller les choses, la paix et la stabilité dans la région du détroit de Taiwan, voire dans la région Asie-Pacifique, seront gravement

compromises. Le Gouvernement chinois a depuis toujours fait preuve de la plus grande sincérité et déployé un maximum d'efforts pour promouvoir le développement pacifique des relations entre les deux rives du détroit et faciliter les perspectives d'une réunification pacifique. Néanmoins, il ne permettra à quiconque de séparer Taiwan de la Chine sous quelque nom que ce soit et de quelque manière que ce soit. Nous espérons que la communauté internationale continuera à soutenir la réunification pacifique de la Chine et à appuyer le peuple chinois dans sa lutte contre les activités sécessionnistes pour l'« indépendance de Taiwan » et se joindra à nous pour préserver la paix et la stabilité dans le détroit de Taiwan et dans la région Asie-Pacifique.

Le 8 août 2008, les Jeux olympiques, porteurs du rêve commun de l'humanité pour la paix, le développement, la coopération et l'amitié, s'ouvriront pour la première fois sur cette terre à la fois ancienne et jeune de la Chine. Un seul monde, un seul rêve – tel est le thème des Jeux olympiques de Beijing. Un milliard trois cents millions de Chinois, de concert avec tous les peuples du monde, attendent avec passion l'ouverture des Jeux. Les Jeux olympiques de 2008 ne seront pas seulement chinois, ils seront aussi et surtout mondiaux. Nous sommes convaincus que grâce aux efforts du peuple chinois et à l'appui énergique de la communauté internationale, les Jeux olympiques de 2008 se détacheront par leur succès exceptionnel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Il y a six ans, en septembre 2001, nous, représentants de la communauté internationale, exprimions notre unité et notre solidarité face au terrorisme international. Dans toutes nos langues, dans toutes nos fois et dans toutes nos cultures, nous exprimions notre condamnation de tout acte terroriste visant des civils innocents. Nous dénoncions et déplorions de tels actes et décidions d'œuvrer sérieusement à la lutte contre ce phénomène grave et alarmant. Nous sommes convenus de travailler sérieusement pour lutter contre le terrorisme, non seulement sur le plan de la sécurité, mais aussi pour réaliser les progrès décisifs tant attendus dans les crises et conflits anciens qui, en raison de leur complexité et de leur longue durée, ont alimenté le désespoir dans notre région en particulier. Ces conflits nourrissent le sentiment d'injustice et de désespoir au sein de la

population et la pousse à rejoindre les rangs de ceux qui souscrivent aux sombres idées extrémistes qui considèrent la violence comme le seul moyen d'action et même parfois comme une fin en soi.

Nous étions tous préparés à agir. Au Moyen-Orient, on pensait généralement que des progrès décisifs seraient réalisés dans l'immédiat, qu'on parviendrait à contenir et à éliminer le terrorisme international non seulement par le biais d'opérations de sécurité, mais aussi par des actions parallèles importantes visant à épuiser leurs ressources intellectuelles, à neutraliser leurs ressources humaines et à geler leurs avoirs financiers.

Néanmoins, il semble que nous nous soyons écartés de cette voie durant ces six années. Nos objectifs se sont fragmentés et notre énergie s'est éparpillée. En tant que communauté internationale, nous ne sommes pas parvenus à maintenir la dynamique immense générée dans cette même salle en septembre 2001, cette dynamique qui s'était traduite par notre résolution de travailler ensemble à désamorcer les tensions dans notre région, en tant qu'étape supplémentaire vers le règlement des conflits politiques chroniques.

Malheureusement, certains nous ont imposé des priorités politiques nationales à vues étroites, et des objectifs peu judicieux ont remplacé les nobles objectifs que nous avions prévu d'atteindre. Au lieu de nous concentrer sur l'élimination des foyers du terrorisme international dont le nombre n'était pas élevé il y a six ans, nous avons perdu de vue notre principal objectif et vision. L'élimination du terrorisme ne constituait plus une fin, mais était plutôt devenue un slogan. Nous avons assisté à des oppressions, tortures et humiliations et connu plus de violence, de résistance et d'atrocités.

Ceci ne nous a pas surpris, car nous avons malheureusement perdu de vue notre objectif. Nous étions tous stupéfiés et abasourdis devant les événements qui se déroulaient dans cette région et dans le monde. Comment avons-nous pu nous écarter de notre objectif? Comment se peut-il que notre monde ait presque été amené à un affrontement entre les civilisations, cultures et religions? Pourquoi certains essaient-ils d'entraîner la religion sacrée de l'Islam dans un labyrinthe d'affrontements sans limite avec l'Occident, affrontements qui ne servent les intérêts de personne? Au contraire, ils nuisent gravement à tous. La question à poser est la suivante : que pouvons-nous

faire, en tant que personnes rationnelles de ce monde, pour revenir sur la voie juste?

En toute honnêteté, je dois vous avouer que cette dernière question nous préoccupe plus que toute autre au Moyen-Orient. En dépit de l'importance des autres questions et bien que nous en connaissions les réponses, nous préférons les mettre de côté et laisser aux historiens et chercheurs la tâche de les analyser, de déceler les erreurs et d'attribuer à chaque partie sa responsabilité historique.

Mais en vérité, la tâche la plus urgente est de revenir sur la voie juste en trouvant une issue à ce sombre tunnel où nous avons été contraints de nous engager. Il nous semble que la bonne manière de procéder est de revenir là où nous aurions dû commencer en premier lieu et de régler directement et efficacement les conflits chroniques, dont le plus important est le conflit arabo-palestinien et la question centrale de la Palestine.

Toute tentative faite pour parvenir à la stabilité et instaurer la paix et la sécurité dans le monde sans s'attacher sérieusement à régler la question palestinienne et le conflit israélo-arabe sera vouée à l'échec. Le contraire est également vrai. Des mesures sérieuses et continues visant à réaliser un règlement juste et global de ce conflit et de cette question serviront directement la paix et la sécurité internationales et contribueront à stabiliser la région du Moyen-Orient. Nous sommes tous bien conscients de l'importance de la stabilité du Moyen-Orient pour la stabilité du reste du monde. En outre, nous sommes dans l'obligation de poursuivre notre tâche qui consiste à désamorcer les tensions en Iraq et au Liban et à stabiliser et améliorer la situation au Darfour.

Il est difficile de croire que 16 années se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence historique de Madrid entre les Arabes et Israël. Quatorze années ont passé depuis la signature du premier accord israélo-arabe à Oslo. Il y a 11 ans, les États arabes ont fait de la paix leur option stratégique pour mettre fin au conflit avec Israël. Cinq années entières se sont écoulées depuis la déclaration par les États arabes de leur initiative historique signalant leur volonté d'établir des relations normales de paix avec Israël en échange du retrait de ce dernier des territoires occupés par la force en 1967 et du règlement juste de la question palestinienne. Il s'est également écoulé cinq années depuis que les Palestiniens et les Israéliens se sont entendus sur un certain nombre de points et de

mémoires qui nous rapprochent beaucoup d'un règlement définitif de cette question.

Cela étant, on a du mal à croire qu'aujourd'hui, la paix semble encore plus éloignée qu'au début des années 90. Il est difficile de croire que l'on parle encore aujourd'hui, comme dans un cercle vicieux, des fondations et des principes de ce règlement, qui sont déjà connus de nous tous. Il est également difficile de croire que des efforts vigoureux soient consentis pour relancer les négociations afin de s'entendre, encore une fois, sur les mécanismes et les formulations. Ressasser ces vieilles questions éculées est totalement futile.

L'Égypte se rend bien compte que la persistance de ce conflit exacerbe les passions et les esprits dans la région. L'Assemblée est au courant des efforts et des sacrifices faits par mon pays afin de parvenir à une solution juste et globale de ce conflit historique dans le respect des intérêts de toutes les parties.

Mais cette question exige une volonté politique; elle exige que toutes les parties fassent montre de courage. Elle exige aussi que l'on prenne clairement conscience du fait que l'absence d'un règlement pacifique de ce conflit constitue non seulement un déni du droit de tout un peuple à la liberté et à la dignité, mais alimente aussi directement les appels à la violence, à l'extrémisme et à la renonciation aux négociations pacifiques et politiques qui permettraient d'atteindre cet objectif. Ainsi donc, le conflit continuera de faire rage pendant des années à venir; des peuples continueront de souffrir; le monde continuera de faire face à la situation actuelle d'instabilité et de polarisation marquées, comme nous le voyons aujourd'hui.

L'Égypte a manifesté et continue de manifester sa volonté constante de collaborer avec toutes les parties : Palestiniens, Israéliens, Américains, Européens, et tous ceux qui prennent à cœur les intérêts du peuple palestinien, les intérêts des peuples de la région et l'intérêt de la paix et la stabilité mondiales. Notre objectif est de parvenir à la reprise d'un dialogue politique sérieux qui aboutirait à un règlement dans des délais précis.

Nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre cet objectif. Nous ne perdrons pas espoir face aux problèmes et aux difficultés. Nous travaillerons dans la plus grande sincérité, car nous sommes attachés à la cause de nos frères palestiniens et à la création d'un État palestinien souverain et indépendant sur les territoires palestiniens occupés en 1967, avec Al-Qods

Al-Charif pour capitale. Nous poursuivrons nos efforts, car nous sommes attachés à la libération des autres territoires arabes occupés en Syrie et au Liban, et parce que nous sommes attachés à l'objectif d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. À cet égard, la réunion à laquelle le Président Bush a appelé cet automne pourrait, si elle est préparée avec soin, être une excellente chance de réaliser ces progrès tant attendus.

L'Iraq frère continue de saigner; des milliers de ses citoyens continuent d'être tués; des milliers d'autres continuent de fuir, en raison des conditions de vie difficiles qui y règnent. L'état dans lequel l'Iraq se trouve aujourd'hui fend le cœur. En dépit du processus politique en Iraq, que nous comprenons et encourageons, ce sont les événements qui se produisent sur le terrain et leurs répercussions extrêmement négatives qui définissent l'Iraq d'aujourd'hui et son image aux yeux de la communauté internationale.

L'Iraq aujourd'hui a grand besoin d'une volonté politique et de dirigeants désireux de préserver l'unité de ce grand pays arabe. Il a besoin de dirigeants qui recherchent un consensus et rejettent le sectarisme et le confessionnalisme. Il a besoin de dirigeants qui ouvrent la voie au dialogue, qui ne pointent pas des armes les uns contre les autres; il a besoin de dirigeants qui se soutiennent pour lutter contre les factions et les milices illégales qui tuent tous les jours des dizaines d'Iraqiens. Il a besoin de dirigeants prêts à se réunir pour convenir ensemble de la forme et de l'avenir de l'État iraquien selon la Constitution provisoire, laquelle devrait, à notre avis, refléter les espoirs et les rêves de tous les Iraqiens sans exclusion ni marginalisation. L'Iraq doit devenir un État moderne et développé, enrichi par sa diversité, et qui n'alloue pas de postes sur une base religieuse ou ethnique, ce qui pourrait être cause de tensions et de discorde plus grande.

L'Égypte réaffirme l'importance de maintenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq d'une façon qui rallie le consensus de tous les Iraqiens. Nous réaffirmons également qu'il faut que les interventions étrangères cessent d'exercer leur influence sur l'évolution de la situation dans ce pays frère. L'Égypte réaffirme son plein appui à tout effort régional ou international qui aiderait les Iraqiens à triompher de cette situation difficile. Dans le même ordre d'idées, l'Égypte continuera sans cesse d'appeler les Iraqiens à faire montre d'unité et à s'engager dans le dialogue afin de rétablir et de renforcer la confiance entre eux.

Le Liban frère traverse également une crise marquée. Les perspectives de règlement semblent faibles et difficiles, vu les différends internes et les luttes d'influence régionales. La situation au Liban est délicate et ne doit pas être chargée du poids des conflits qui font rage dans la région. C'est pourquoi l'Égypte n'a cessé de demander qu'on laisse le Liban et son peuple décider eux-mêmes de leur sort. Nous continuons à encourager les politiciens libanais à dialoguer entre eux. Nous espérons qu'ils pourront faire face aux prochaines élections présidentielles dans le respect de la Constitution libanaise et de manière à préserver les institutions constitutionnelles du Liban et les belles réalisations de sa démocratie. Le modèle libanais de coexistence a une grande importance et ne devrait pas subir les mêmes revers que par le passé. L'Égypte coopérera avec toutes les parties pour atteindre cet objectif.

Depuis le début de sa crise, la région du Darfour, au Soudan, a connu une situation difficile. Il a fallu de notre part du temps, des efforts et un travail acharné pour désamorcer cette crise et parvenir à un règlement qui garantisse à toute la population de la région le droit à une vie décente. L'Égypte s'est félicitée des préoccupations qu'a manifestées l'ensemble de la communauté internationale face à ces conditions difficiles, et elle s'est efforcée, en collaboration avec les parties internationales et régionales concernées, de rapprocher les parties à cette crise.

Comme preuve concrète de sa volonté de voir la situation au Darfour se stabiliser, l'Égypte a proposé avec générosité de fournir un contingent de 3 500 soldats à l'opération hybride de l'Union africaine et de l'ONU dans la région. Cette offre est toujours valable. Par ailleurs, l'Égypte a contribué au développement de la région en creusant 40 puits qui fourniront de l'eau à une nombreuse population au Darfour.

L'Égypte croit profondément aux trois grands piliers des traités internationaux relatifs au désarmement : la non-prolifération, le désarmement et le droit naturel de chaque État de faire une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En 1995, l'Égypte a accepté la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans un ensemble cohérent de mesures, parmi lesquelles une résolution engageant tous les États de la région, sans exception, à adhérer au Traité et obligeant les États chargés du maintien de la sécurité internationale à s'acquitter de leurs responsabilités. Toutefois, cet objectif n'est toujours pas atteint parce qu'Israël n'a pas encore

adhéré au Traité malgré tous les appels qui lui ont été lancés en ce sens aux niveaux international et régional.

Il est regrettable de constater qu'il y a un déséquilibre et deux poids deux mesures dans les relations avec les différentes parties qui ont des ambitions, un potentiel ou un savoir-faire nucléaires. L'Égypte estime que le système international de désarmement et de non-prolifération, ainsi que la sécurité régionale au Moyen-Orient, ne seront renforcés que lorsque tous les États de la région sans exception seront traités de la même façon.

La précédente session a donné lieu à beaucoup de démarches et de consultations importantes sur la question de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité. Mais en dépit de cette pléthore de consultations, de réunions et d'initiatives, l'objectif est encore loin d'être atteint. En tant que membre du Groupe africain, l'Égypte réaffirme son entière adhésion à tous les éléments de la position africaine unifiée. Il s'agit d'une position juste et nuancée qui, si elle était concrétisée, répondrait aux aspirations légitimes de l'Afrique. Je ne peux omettre de dire ici que la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité est un objectif valable en soi, qui ne doit pas être abandonné ou relégué au second plan par les tentatives de certains d'élargir le Conseil.

Nous avons beaucoup de travail devant nous, mais comme le temps presse, j'aimerais dire que la situation actuelle dans le monde n'incite pas à l'optimisme. Elle nous oblige à collaborer ensemble dans un esprit d'ouverture pour améliorer la situation et répondre aux aspirations de nos peuples à la liberté, à la justice, à la dignité, à la sécurité et à la paix.

Durant cette session, l'Égypte mettra en avant et défendra les priorités et les vues que j'ai exposées dans ma déclaration, ainsi qu'une série d'autres questions que je n'ai pas eu le temps d'évoquer. Nous espérons que nous formerons tous un front uni s'agissant de relever les défis qui nous sont lancés. Nous sommes tous responsables et nous subissons tous les conséquences d'un échec.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. A. le cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

Cheikh Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter au nom de la délégation des Émirats arabes

unis, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, d'avoir été élu Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous pendant que vous menez à bien votre mission.

J'aimerais aussi exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, cheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour sa réussite remarquable en tant que Président de l'Assemblée générale à la soixante et unième session, et en particulier pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'encourager un débat plus actif entre les cultures.

Je saisis aussi cette occasion pour adresser nos salutations les plus chaleureuses à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général, et le féliciter pour les initiatives qu'il a prises depuis son entrée en fonctions en vue de promouvoir le rôle de l'ONU.

Une multitude de problèmes, de conflits et de menaces d'importance régionale et internationale continuent d'affecter le monde d'aujourd'hui, les plus visibles étant la propagation de la pauvreté et des épidémies sur toute la surface du globe, la dégradation de l'environnement, le terrorisme, la criminalité organisée, la montée de l'extrémisme, les violations des droits de l'homme et les tentatives d'obtenir des armes nucléaires. Pareille situation devrait nous inciter à faire des efforts sincères et résolus pour appliquer les recommandations, les décisions et les plans d'action approuvés par les dirigeants du monde entier et par l'ONU.

En raison de l'intérêt qu'ils portent et de l'importance qu'ils attachent au principe des relations de bon voisinage, et de leur respect de la souveraineté nationale des autres États, les Émirats arabes unis aimeraient appeler l'attention sur le fait que, jusqu'à présent, absolument aucun progrès n'a été fait dans le dossier de l'occupation par l'Iran, depuis 1971, de trois îles appartenant aux Émirats arabes unis, la Grande-Tumb, la Petite-Tumb et Abou Moussa, et ce malgré les efforts systématiques et les initiatives pacifiques de mon pays, qui souhaite que la question soit réglée par des voies pacifiques, soit par des négociations bilatérales sans conditions, soit en portant l'affaire devant la Cour internationale de justice pour arbitrage.

D'après conflits ont infligé à notre région de graves blessures qui nécessitent un traitement rapide et efficace. En ce qui concerne l'Iraq, nous sommes fermement convaincus que tous devraient s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures du pays et respecter sa souveraineté nationale et son intégrité

territoriale. Dans cette optique, toutes les parties doivent coopérer pour mettre fin au cycle de violence et au déchaînement des passions et s'efforcer de faire cesser les appels à la scission et à la division. Apportons notre soutien à un Gouvernement iraquien qui œuvre véritablement à la réconciliation nationale. Les Émirats arabes unis encouragent de nouveau les efforts visant à promouvoir la reconstruction en Iraq.

En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, nous demandons à l'ONU, et au Conseil de sécurité en particulier, de jouer un rôle plus actif, aux côtés du Quatuor pour le Moyen-Orient, afin de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous insistons sur le fait qu'il ne peut y avoir de solution au conflit israélo-arabe si Israël n'accepte pas l'Initiative de paix arabe, qui s'appuie sur les résolutions pertinentes de l'ONU et qui offre une solution impartiale et globale à ce conflit persistant.

À cet égard, nous suivons avec intérêt les démarches entreprises pour organiser la conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient d'ici la fin de l'année avec la participation de toutes les parties concernées. Nous comptons sur un règlement juste et impartial de la question sur la base de l'Initiative de paix arabe, des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des règles de la légitimité internationale. Nous réaffirmons également notre appui au droit de la Syrie de recouvrer sa pleine souveraineté sur le territoire occupé des hauteurs du Golan.

Nous notons avec satisfaction le rôle joué par l'ONU dans le rétablissement de la sécurité et de la stabilité au Liban grâce aux pressions exercées sur Israël pour qu'il s'acquitte des obligations juridiques qui lui incombent aux termes de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, y compris le respect de la souveraineté du Liban, son retrait des fermes de Chebaa et du village d'Al-Ghajar et la restitution des cartes et des coordonnées précises des mines terrestres qu'il a posées dans le sud du Liban.

Nous réaffirmons notre appui aux efforts de reconstruction, à la restauration de la stabilité et de l'intégrité territoriale du Liban et au maintien de ses institutions constitutionnelles. Dans cette optique, les Émirats arabes unis ont entrepris un certain nombre de projets de reconstruction au Liban et ont fourni une aide humanitaire. Les Émirats arabes unis collaborent étroitement avec le Gouvernement libanais et l'ONU au retrait des mines et des munitions non explosées, opération qui a démarré dans le cadre d'une initiative

prise par les Émirats arabes unis en 2001 sous la forme d'un versement initial de 50 millions de dollars.

Nous espérons que les pourparlers entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique déboucheront sur une solution pacifique définitive qui épargnera à la région de nouvelles tensions et de nouveaux conflits et qui donnera aux pays de la région l'assurance que leur sécurité ne sera en aucune façon menacée. Une fois encore, nous insistons sur le fait qu'Israël ne devrait pas être exclu des termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Les Émirats arabes unis continuent de contribuer pleinement à tous les efforts visant à combattre toutes les formes de terrorisme, y compris le blanchiment d'argent qui lui est associé. Nous soulignons également l'importance d'encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations, et de promouvoir la tolérance entre les religions.

Les Émirats arabes unis contribuent généreusement au financement de projets de développement dans quelque 95 États. Cette aide dépasse 70 milliards de dollars et a pour objectif de promouvoir une culture de paix et de stabilité dans ces pays et dans le monde entier. Conformément à cette approche, les Émirats arabes unis ont créé plusieurs institutions, y compris le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe, la Zayed Charitable and Humanitarian Foundation, la Khalifa bin Zayed Foundation for Charitable Work et la Mohammed bin Rashid Al Maktoum Charity, qui a lancé récemment la campagne de bienfaisance « Dubai Cares », dont l'objectif est de garantir l'accès à l'éducation à 1 million d'enfants dans le monde, notamment en Asie et en Afrique. Depuis leur création en 1971, les Émirats arabes unis ont progressé sur les plans économique, social et culturel, ce qui a permis d'instaurer la stabilité et le bien-être pour les citoyens des Émirats et d'offrir des possibilités d'emplois à des millions de personnes qui travaillent dans notre pays.

Nous avons également lancé un plan provisoire de réforme politique qui prévoit, dans sa première phase, que la moitié des membres du Conseil national fédéral seront élus, importante mesure sur la voie de la participation politique. À cet égard, je tiens également à indiquer les avancées notables réalisées au niveau national par les femmes des Émirats arabes unis. Deux femmes siègent au Conseil des ministres et les femmes occupent environ un quart des sièges au sein du Conseil national fédéral. Elles sont aussi représentées

dans l'appareil judiciaire et dans d'autres fonctions de gestion et de prise de décisions.

Dans le cadre de leurs efforts et de leur coopération à l'échelon national, régional et international, les Émirats arabes unis ont promulgué des lois pour lutter contre les crimes terroristes et le blanchiment d'argent, et ont gelé de nombreux comptes bancaires suspects et des comptes suspects détenus par des entreprises. Ils ont également promulgué des lois sur des questions telles que la traite de personnes et la coopération judiciaire internationale dans le domaine pénal, et adopté des procédures de contrôle des importations et des exportations pour toute une série de produits.

Dans leur volonté de tisser des liens dans le domaine de l'éducation et de la culture avec le reste du monde, les Émirats arabes unis ont lancé plusieurs initiatives, dont le Prix littéraire Sheikh Zayed d'une valeur de 2 millions de dollars, qui vise à motiver des écrivains et des intellectuels créatifs pour qu'ils contribuent à tous les domaines des lettres et sciences humaines.

Nous avons dernièrement établi, dans le cadre de nos efforts pour faire profiter les Émirats arabes unis de l'expérience des universités les plus prestigieuses du monde, l'Université Paris-Sorbonne Abu Dhabi et avons inauguré la Fondation des Émirats dont l'objectif est de porter aux niveaux les plus élevés du monde nos ressources dans les domaines de l'éducation, des technologies et de la recherche ainsi que nos ressources humaines. Comme preuve supplémentaire de notre attachement à la communication culturelle entre les peuples du monde pour la préservation du patrimoine historique de la civilisation humaine, nous sommes convenus de construire, aux Émirats arabes unis, deux musées satellites de musées de réputation mondiale : le Louvre Abu Dhabi et le Guggenheim Abu Dhabi.

Les Émirats arabes unis s'enorgueillissent d'être le foyer de personnes de toutes les religions, de toutes les origines ethniques, de toutes les cultures et de tous les pays de tous les continents. Le nombre de pays représentés aux Émirats dépasse en réalité le nombre total de Membres de l'ONU. Toutes ces personnes vivent aux Émirats en harmonie, formant un modèle de ce que notre monde contemporain devrait être.

Conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des traités internationaux sur les droits de l'homme et le travail, les Émirats arabes unis ont promulgué une loi visant à garantir la pleine

réalisation des droits de la main-d'œuvre étrangère, dans le respect des lois et traités nationaux et internationaux pertinents. J'affirme ici que les autorités compétentes des Émirats arabes unis ont la ferme volonté d'appliquer pleinement ces lois et traités afin de protéger les travailleurs et de leur offrir les meilleures conditions de vie et de travail.

Enfin, nous espérons que notre débat sur les questions internationales urgentes inscrites à l'ordre du jour de la présente soixante-deuxième session de l'Assemblée générale se poursuivra dans un esprit de solidarité et aboutira à des mesures positives nous permettant, à terme, de concrétiser nos aspirations de paix, de développement et de prospérité pour notre monde et ses peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ursula Plassnik, Ministre fédérale des affaires européennes et internationales de l'Autriche.

M^{me} Plassnik (Autriche) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais soulever une question brûlante : la situation qui règne au Myanmar/Birmanie. Nous nous associons à l'appel lancé par de nombreuses personnes, dont nos partenaires de l'Union européenne et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour qu'il soit immédiatement mis fin à la violence. Le bain de sang doit cesser. Les droits démocratiques et la liberté de réunion et d'expression doivent être respectés. Nous appelons une fois encore à la remise en liberté de la lauréate du prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi, chef de l'opposition démocratique birmane. Cet appel a également été lancé, ce matin, à l'occasion de la réunion du Réseau pour l'autonomisation des femmes, qui réunit des dirigeantes du monde entier.

Nous pouvons tous éprouver un sentiment d'urgence à la présente soixante-deuxième session de l'Assemblée générale face à la nécessité de relever les défis de notre époque par une action commune résolue. Les changements climatiques, le désarmement et les technologies dangereuses ne sont que trois exemples qui exigent une telle action, commune et immédiate.

Aussi voudrais-je appeler à la relance d'un véritable multilatéralisme. Et je voudrais plaider en faveur d'un nouveau partenariat mondial – la quête commune de solutions durables communes, par des personnes unies par un même sens des responsabilités et une vision commune. La notion même de partenariat est cruciale à l'heure de relever de nouveaux défis, que

ce soit au sein de nos sociétés ou dans le village planétaire. Le partenariat est une approche commune, fondée sur la reconnaissance et le respect de l'égalité de tous. Le partenariat constitue aussi une option exigeante : quiconque veut être traité en partenaire doit se comporter en partenaire.

Nous savons tous qu'aucun d'entre nous, pas même le plus fort, ne peut, seul, relever les défis du XXI^e siècle. À l'ère de la mondialisation, l'unilatéralisme et le nationalisme sont des voies sans issue. Ils ne permettent tout simplement pas d'atteindre des résultats concrets et durables. Nous avons par conséquent besoin de processus mondiaux, tout autant que d'objectifs mondiaux. Il nous faut œuvrer activement au renforcement de la confiance et lutter contre son érosion, qui bien souvent engendre l'unilatéralisme dans l'action.

Les changements climatiques constituent le défi le plus évident devant être relevé dans le cadre de ce nouveau partenariat mondial. L'ONU est le seul cadre permettant l'élaboration d'un accord juste et véritablement mondial. Les efforts déployés aux niveaux régional et sectoriel doivent être reliés et alimenter ce processus mondial. En outre, ce n'est qu'ici que ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques mais en sont le plus affectés – comme les petits États insulaires en développement – peuvent faire entendre leur voix.

Ce sont ensuite le désarmement, la maîtrise des armes et la prévention des conflits qui doivent bénéficier d'une relance crédible du multilatéralisme et d'un nouveau partenariat. À l'ère du nucléaire, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de consentir au niveau actuel d'armes et aux signes d'une nouvelle course aux armements. La non-prolifération et une véritable réduction des stocks d'armes doivent redevenir la priorité absolue au plan international.

Sur certaines questions restreintes, il est possible de faire progresser le multilatéralisme. Un nombre d'États en pleine croissance s'associe à notre appel pour que l'on adopte, d'ici à 2008, un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les bombes à sous-munitions, qui causent des torts inacceptables aux civils. L'Autriche a la ferme volonté de continuer de mener ce processus en montrant l'exemple avec l'interdiction nationale totale de ces armes atroces.

La technologie nucléaire représente un troisième domaine propice à un nouveau partenariat mondial. Le

monde est en train de devenir nucléaire, que cela nous plaise ou pas. Cela est en soi regrettable pour des pays comme l'Autriche qui ont totalement renoncé à l'énergie nucléaire parce que nous estimons que c'est une source d'énergie dangereuse et non renouvelable. Inévitablement, la montée en puissance de l'énergie nucléaire dans le monde entraînera de plus en plus de tensions en ce qui concerne la nature – qu'il s'agisse de la production d'énergie ou d'armes – des programmes nucléaires nationaux. Il existe une zone floue extrêmement dangereuse entre ce qui est permis et ce qui est possible.

Un nouveau partenariat mondial où les parties sensibles du cycle du combustible nucléaire seraient multilatéralisées pourrait représenter une issue. Nous devrions instaurer un régime qui place les usines d'enrichissement sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Agence garantirait l'approvisionnement adéquat en combustible de ceux qui remplissent des critères stricts en matière de non-prolifération grâce à une banque internationale de combustible nucléaire. Cela contribuerait à désamorcer les tensions et à rendre superflues les nouvelles usines d'enrichissement nationales.

À l'heure actuelle, le programme nucléaire iranien est – pour bien des raisons – profondément inquiétant pour l'ensemble de la communauté internationale, pas seulement pour certains d'entre nous. L'Iran se doit de prendre ces préoccupations très au sérieux. Il est de toute évidence du devoir de l'Iran de dissiper toute crainte quant à la nature de son programme en fournissant dès aujourd'hui des preuves irréfutables à l'organisme de surveillance nucléaire mondial, l'AIEA. Comme beaucoup d'autres, nous appuyons vigoureusement l'appel du Directeur général ElBaradei en faveur d'une double pause, et nous exhortons l'Iran à répondre à cet appel.

Notre attachement à la paix et la sécurité s'enracine dans notre profonde conviction que le droit doit l'emporter sur la force. Les États Membres de petite taille ou de taille moyenne tels que l'Autriche veulent, et cela est bien compréhensible, un attachement profond à l'état de droit. Pour nous, le respect de l'état de droit n'est pas une question de choix mais de nécessité. De concert avec de nombreux autres pays qui partagent nos convictions, nous continuerons de promouvoir l'état de droit et d'appuyer vigoureusement le Groupe de l'aide à la promotion de l'état de droit.

L'Autriche a foi dans le pouvoir du partenariat là où l'égalité, la confiance mutuelle et le respect de la diversité l'emportent sur la logique primitive du pouvoir. Notre expérience nous a enseigné qu'un partenariat mondial efficace se fonde avant tout sur des partenariats régionaux et une appropriation régionale. L'Autriche est donc partisane de l'établissement d'une nouvelle relation sur un pied d'égalité entre l'Union européenne et l'Union africaine au prochain sommet Union européenne-Afrique, qui aura lieu à Lisbonne.

À cette fin, le Burkina Faso et l'Autriche organiseront conjointement à Ouagadougou en novembre une conférence sur les moyens d'établir une paix durable. Cette rencontre réunira les participants des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe dans un effort visant à apporter une contribution commune au sommet de Lisbonne, en encourageant des politiques de bon voisinage, l'état de droit et la bonne gouvernance; en luttant contre la prolifération des armes légères et de petit calibre; en créant des emplois pour les jeunes; et en promouvant activement l'éducation des filles.

En partenariat avec l'ONU, l'Union africaine ouvre actuellement de nouvelles perspectives avec les préparatifs du déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Les souffrances humaines que nous observons dans la région dépassent parfois l'imagination. Nous saluons donc les efforts en cours pour atténuer ces souffrances, y compris dans les États voisins.

Nous, les Européens, ne pouvons pas être crédibles lorsque nous appelons les autres régions du monde à assumer leurs responsabilités régionales si nous nous montrons incapables de relever les défis qui se posent à nous sur notre propre continent, notamment la question du Kosovo. Nous devons régler cette dernière question de statut en suspens dans les Balkans occidentaux. Nous appuyons donc pleinement les efforts en cours de la Troïka du Kosovo, et nous encourageons Belgrade et Pristina à utiliser activement cet espace de négociations. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Président Ahtisaari, nous a fourni une orientation claire. Les Européens souhaitent que chaque personne résidant au Kosovo vive dans la dignité, la liberté et la sécurité. Les organisations internationales intéressées, y compris l'Union européenne, ne doivent épargner aucun effort à cette fin. Il s'agit également d'une obligation constante pour nous, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui évoque la contribution

spécifique que l'Union européenne peut apporter à la stabilité du Kosovo et de toute la région des Balkans.

Les femmes dans le monde sont disposées à assumer des responsabilités clefs dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Mais un nombre équitable de postes dans le domaine de la médiation internationale et de la consolidation de la paix doit également leur être réservé. Il y a peu de temps, on ne comptait aucune femme parmi les 54 représentants et envoyés spéciaux des Nations Unies dans les régions en situation de conflit ou émergent d'un conflit. Je suis encouragée par l'appui du Secrétaire général sur cette question et par la nomination récente de trois femmes au poste de Représentant spécial adjoint : pour le Libéria, le Soudan et le Liban. Il nous incombe également à nous, les États Membres, de présenter plus de candidatures de femmes à ces postes.

Aucun conflit n'est trop complexe ni trop enraciné pour résister de manière durable au dialogue. L'absence de dialogue suscite des malentendus et favorise même parfois la violence. L'Autriche a une longue expérience en matière de promotion du dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures, et nous poursuivrons avec vigueur nos activités dans ce domaine. Nous devons lutter activement contre toutes tentatives visant à détourner la religion à d'autres fins partout dans notre village mondial. Les dirigeants religieux doivent également condamner et combattre vigoureusement les pratiques non liées à la religion, notamment les meurtres d'honneur et les mutilations génitales féminines.

L'Autriche appuie vigoureusement les efforts bilatéraux et internationaux en cours pour relancer le dialogue entre Israël et ses voisins arabes. Nous espérons que les réunions entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas jetteront les bases de la mise en œuvre de la solution prévoyant deux États : Israël et l'État palestinien vivant en tant que voisins dans la paix et la sécurité.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par les États-Unis en vue de tenir dans le courant de cette année une réunion internationale pour aider les parties dans leur recherche d'une solution juste. Nous pensons que cette réunion fera progresser le processus de paix de manière substantielle et durable en examinant les questions essentielles, et nous sommes disposés à apporter notre aide dans les activités de préparation et de suivi. Les habitants de la

région du Moyen-Orient aspirent à de nouvelles perspectives d'espoir.

En 2008, nous célébrerons un jalon dans la promotion et la protection des droits de l'homme : le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et son fondement immuable, l'universalité des droits de l'homme. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Il n'est donc pas acceptable que les droits de l'homme soient relativisés ou bafoués en raison de la géographie ou d'autres facteurs. Il ne fait pas de doute que les femmes doivent jouir des mêmes droits universels, quels que soient leur lieu de résidence, leur culture, leur croyance ou leur religion.

Nos peuples ne demandent rien d'autre à leurs dirigeants que de vivre dans la dignité, mais surtout à l'abri de la peur et du besoin. Si nous sommes véritablement attachés à la sécurité humaine, nous devons redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en menant une action résolue et concertée afin d'éliminer la pauvreté et la faim, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, et de protéger les ressources de notre planète. Être activement à la hauteur des nouveaux défis est une priorité explicite du Gouvernement autrichien.

Sur la base de notre adhésion de longue date aux principes et valeurs de l'ONU, je promets que l'Autriche sera un partenaire fiable et responsable en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2009-2010. Nous espérons que les États Membres de l'ONU confieront à l'Autriche cette responsabilité, que nous sommes disposés à assumer dans un esprit de véritable partenariat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivailo Kalfin, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie.

M. Kalfin (Bulgarie) (*parle en anglais*) : C'est un privilège et un honneur pour moi de prendre la parole devant cette assemblée et de représenter la Bulgarie dans son nouveau statut d'État membre de l'Union européenne. Souscrivant à la déclaration prononcée par le Premier Ministre du Portugal (voir A/62/PV.4), je tiens à assurer l'Assemblée qu'en tant que membre de la famille européenne, mon pays est désormais encore plus attaché au rôle universel et normatif des Nations Unies dans le monde globalisé d'aujourd'hui.

Je vous félicite chaleureusement, M. Srgjan Kerim, pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Nous sommes ravis de voir cet organe dirigé par un représentant remarquable d'un État voisin de notre région, l'Europe du Sud-Est. Je réaffirme que mon pays appuie sans réserve les priorités que vous avez fixées aux travaux de la présente session. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans les mois à venir.

Notre gratitude va également à S. E. Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa pour son dynamisme en tant que Présidente de l'Assemblée générale à la soixante et unième session. Je saisis par ailleurs cette occasion pour saluer l'action dévouée et énergique menée par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, durant les neuf premiers mois de son mandat.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir choisi les changements climatiques comme thème central de notre débat. Ce défi mondial exige de nous tous une réponse immédiate basée sur les responsabilités communes mais différenciées des pays Membres. Nous nous félicitons que la réunion de haut niveau sur les changements climatiques du 24 septembre ait su donner un élan considérable à de futures négociations portant sur un nouvel accord international qui bénéficierait largement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

Le réchauffement planétaire aggrave les problèmes économiques et sociaux déjà marqués auxquels doivent faire face les pays en voie de développement et menace également la mise en œuvre des objectifs de développement fixés par la communauté internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous alignons notre voix sur celle des autres pays Membres – notamment sur la récente initiative britannique – qui appelle à une action urgente pour l'accomplissement opportun desdits objectifs. La Bulgarie est prête à assumer sa part de solidarité envers les pays en voie de développement.

La liste des risques graves visant notre sécurité commune n'est malheureusement pas courte. La non-prolifération des armes de destruction massive, le contrôle des armements et le désarmement continuent d'occuper le devant de la scène internationale. Le renforcement du régime du Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires afin de le rendre véritablement universel reste l'une des grandes priorités de notre temps. Il est à regretter qu'aucun progrès n'ait pu être enregistré sur la question ouverte du programme nucléaire de l'Iran.

La Bulgarie réaffirme son soutien au Programme d'action de l'ONU relatif aux armes légères. Nous sommes fermement engagés dans le processus de travail visant à faire adopter dans un avenir proche un traité international sur le commerce des armes.

Mon pays condamne sans ambiguïté le terrorisme et rejette l'idéologie terroriste sous toutes ses formes et manifestations. Le terrorisme ne saurait être identifié à une culture ou une religion spécifique. L'ONU est tenue de continuer à jouer un rôle central dans la mobilisation de la communauté internationale pour faire face à cette menace, ainsi qu'à la radicalisation et à l'extrémisme politique qui s'y rapportent.

Pour bien combattre le terrorisme, il est essentiel d'aborder les problèmes fondamentaux de la pauvreté et du sous-développement, de surmonter les préjugés et les stéréotypes, et de promouvoir la tolérance dans un monde de grande diversité. C'est la raison pour laquelle la Bulgarie s'est jointe au Groupe des amis de l'Alliance des civilisations, tout en appuyant pleinement d'autres initiatives complémentaires.

La situation en Iraq continue d'être une source de préoccupation pour la communauté internationale, ce qui exige l'engagement des Nations Unies. La Bulgarie participe aux efforts communs pour faire en sorte que l'Iraq puisse réaliser sa vision d'un État sûr, unifié et démocratique.

L'Afghanistan est un autre exemple où le besoin se fait sentir d'avoir un engagement accru de l'Organisation avec l'OTAN et l'Union européenne pour soutenir le processus difficile de la reconstruction nationale.

Les progrès de la paix au Moyen-Orient revêtent une importance capitale pour la communauté internationale. La Bulgarie se félicite de la reprise des pourparlers bilatéraux entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert, en espérant qu'ils pourront mener à une solution juste et durable, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux principes du Quatuor. Le Liban, lui aussi, continue d'avoir besoin d'un engagement fort de notre part pour soutenir son unité nationale, son intégrité territoriale, son redressement et sa reconstruction.

De nos jours, le rôle des Nations Unies n'est plus uniquement de maintenir la paix, mais également de faire en sorte que la paix soit fermement ancrée et durable. La Commission de consolidation de la paix fonctionne d'ores et déjà. À notre avis, elle détient un grand potentiel et son statut vis-à-vis des organes principaux de l'ONU doit être renforcé et mieux défini. Nous percevons l'avenir de la Commission comme celui d'un instrument multilatéral moderne pour la résolution des conflits à long terme.

Le processus de consolidation institutionnelle du Conseil des droits de l'homme a abouti à un compromis. Nous croyons que ce résultat a engendré des opportunités ainsi qu'un devoir pour nous tous de transformer ce Conseil en un outil international efficace pour la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

La Bulgarie partage pleinement la vue selon laquelle la vie humaine a une valeur suprême, et elle invite les États Membres à témoigner leur appui au projet de résolution relatif à l'instauration d'un moratoire sur la peine capitale et à son abolition.

Pour que le multilatéralisme soit efficace, il doit bénéficier d'un partenariat robuste entre l'ONU et les organisations régionales. Nous tenons en haute estime l'interaction grandissante entre l'ONU et l'Union européenne. La récente Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'Union européenne en matière de gestion de crises ouvre des voies nouvelles pour une action concertée. De surcroît, les Nations Unies et l'Union africaine se sont engagées dans une opération de paix sans précédent, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, afin de remédier à la situation critique au Darfour. Nous apprécions aussi les formes de coopération pragmatique établies entre les Nations Unies et l'OTAN.

Les formes diverses de coopération régionale et sous-régionale ont toujours constitué la pierre angulaire d'un système mondial de sécurité collective. Actuellement, la Bulgarie assume la présidence de deux organisations régionales : l'Initiative de l'Europe centrale et le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est. La coopération régionale en Europe du Sud-Est a gagné en force et en vitesse. Le Pacte de stabilité lancé à l'initiative de l'Union européenne, en 1999, y a donné un élan important. En accord avec le concept d'appropriation régionale, le rôle clef est aujourd'hui bien assumé par le Processus de coopération d'Europe

du Sud-Est. L'accord sur la création d'un secrétariat du conseil régional de coopération vient juste d'être signé par les ministres des affaires étrangères des pays membres, dans la ville bulgare de Plovdiv.

La Bulgarie, actuellement à la tête du Processus, n'épargnera aucun effort pour consolider les perspectives de l'intégration européenne pour toute la région de l'Europe du Sud-Est. Nos priorités portent sur la coopération dans des secteurs tels que l'infrastructure, la sécurité, l'énergie, l'environnement, le tourisme, la justice et les affaires intérieures.

Le statut non résolu du Kosovo a un effet négatif sur la sécurité de la région toute entière. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter une nouvelle résolution pour remplacer la résolution 1244 (1999) et ainsi confirmer une solution négociée sur la base de la proposition de l'Envoyé spécial, M. Ahtisaari. La Bulgarie soutient avec constance tout les efforts visant à aboutir le plus rapidement possible à une solution viable et légitime sur le statut du Kosovo. Un tel règlement serait à même de garantir la paix et la stabilité régionales et devrait prendre en compte les intérêts et les préoccupations des pays voisins.

Grâce aux efforts déployés par la troïka du Groupe de contact, l'on détient peut-être la dernière chance d'arriver à une solution négociée. Nous espérons que Belgrade et Pristina seront capables de saisir cette chance pour trouver un compromis susceptible d'ouvrir la voie vers leur avenir européen. Alors que ces pourparlers continuent, il est primordial de prévenir toute dégradation de la situation. La communauté internationale et, en premier lieu l'ONU, l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, agissant de concert avec les institutions locales, doivent continuer à fournir les instruments nécessaires et les garanties pour la préservation de la stabilité régionale.

Promouvoir la démocratisation, la stabilité, la sécurité et la coopération est un enjeu de taille dans la région de la mer Noire. Des efforts plus cohérents sont nécessaires pour arriver à un règlement des conflits « gelés » en Transnistrie et dans le sud du Caucase, lesquels ne cessent de miner la stabilité et de nuire à la coopération régionale.

La Bulgarie soutient activement la formulation et la mise en œuvre de la dimension « mer Noire » de la politique de bon voisinage de l'Union européenne. Des projets de grande envergure ont été lancés dans les

secteurs de premier ordre tels que les transports, l'énergie, le commerce, l'environnement et la sécurité frontalière. Stabilité et prévisibilité dans cette région sont plus que jamais nécessaires, compte tenu de son importance grandissante pour la sécurité énergétique de l'Europe et pour assurer la diversification et la fiabilité des approvisionnements en ressources énergétiques vers notre continent.

La Bulgarie est fermement convaincue qu'afin de pouvoir s'acquitter efficacement de son rôle indispensable partout dans le monde, l'ONU doit poursuivre sans fléchir le cours des réformes radicales qui ont été initiées au Sommet mondial de 2005. Des progrès ont été atteints à cet égard durant la soixante et unième session. Il reste quand même beaucoup à faire pour que la mise en œuvre des réformes soit à la hauteur des espérances de la communauté internationale.

Nonobstant les efforts entrepris de bonne foi par les médiateurs, aucun progrès tangible n'a pu être enregistré sur la question déjà largement débattue de la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation appuie la recommandation de faire avancer ce processus à la phase de négociations, dans la quête d'un compromis largement acceptable, qui prenne en compte une représentation géographique équitable. Il est évident que le chemin qui mène à la réforme du Conseil n'est pas des plus aisés. Il passerait par des solutions intermédiaires et des étapes différentes sur une certaine période de temps. Le premier pas, cependant, ne saurait être retardé indéfiniment, car faute de pouvoir réformer le Conseil de sécurité, la réforme d'envergure envisagée à l'ONU sera inachevée.

L'examen critique de la mise en œuvre dans plusieurs pays pilotes de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » a fait apparaître des résultats probants. Cependant, le consensus a fait défaut quant à la manière de faire avancer l'ensemble du processus relatif à la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Nous espérons que l'issue finale prendra la forme d'une aide au développement à la fois meilleure et accrue, qui irait de concert avec une synergie onusienne dans les pays concernés et les structures dirigeantes.

(l'orateur reprend en anglais)

Enfin, nous devons reconnaître que des progrès ont été accomplis dans un certain nombre d'aspects de la réforme, mais que nous n'avons pas encore obtenu suffisamment de résultats. La Bulgarie espère que les

tâches en suspens dans le programme de réforme de l'ONU vont être prises en charge de façon énergique et sans plus attendre. Dans ce but, nous appelons les États Membres à faire preuve de plus de souplesse dans les décisions requises, afin d'assurer la cohérence du processus de réforme. Il est dans notre intérêt collectif de faire en sorte que cette soixante-deuxième session soit couronnée de succès. Travaillons donc ensemble et de bonne foi pour y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Cheikh Khalid bin Ahmed Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn.

Le Cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous adresse mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée à la présente session. Nous ne doutons pas que vos compétences et votre maîtrise des affaires internationales permettront que la session de cette année soit elle aussi couronnée de succès et contribueront à la réalisation des attentes de nos peuples vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma plus profonde reconnaissance et mes vifs remerciements à notre chère sœur, S. E. Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa, Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Je la félicite de la manière sage et habile dont elle a su guider les travaux de l'Assemblée. Grâce à cela, des idées sérieuses ont été proposées et ont abouti à des résultats concrets pour l'évolution de l'Organisation et la revitalisation de son rôle. Nous tenons donc à exprimer notre reconnaissance à toutes les délégations qui ont fait preuve d'un esprit de coopération au cours de sa présidence.

J'ai aussi le plaisir de remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de ses efforts en cours visant à renforcer et élargir le rôle de l'ONU. Nous sommes certains que le Secrétaire général saura mettre à profit sa longue expérience de diplomate chevronné afin d'entreprendre de nouveaux efforts pour renforcer l'efficacité de notre Organisation internationale.

Dans notre action commune en vue de parvenir à la paix, la prospérité et la justice dans le monde, nous devons affronter les défis et dangers qui pèsent sur notre monde aujourd'hui, en nous appuyant sur une foi en notre destinée humaine commune. Nous devons comprendre que la sécurité internationale repose sur

des efforts conjoints qui garantissent la sécurité régionale et la stabilité des États. Parallèlement, la paix internationale exige le respect de la légitimité internationale, de la primauté du droit et de la justice. Parce qu'un développement global est une exigence nationale et internationale, il importe que nous nous attaquions collectivement et avec sérieux aux menaces, quelles que soient leurs formes ou leurs manifestations – conflits, guerres, prolifération nucléaire, terrorisme, catastrophes écologiques, pauvreté, sous-développement ou extrémisme – dans le respect des principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale, y compris la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (résolution 55/2).

La résolution contenant la Déclaration du Millénaire a constitué une initiative unique en son genre et novatrice, qui a concrétisé un consensus entre dirigeants du monde et énoncé les objectifs à atteindre en ce nouveau millénaire. À cet égard, le Royaume de Bahreïn est fier d'avoir connu, par la grâce de Dieu, une évolution politique complète dans sa démarche de progrès démocratique menée sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa, Roi de Bahreïn, démarche qui a abouti à la tenue d'élections libres et régulières, avec une large participation.

Parallèlement, les efforts de développement global de Bahreïn ont été récompensés par l'ONU, qui lui a décerné la mention spéciale au Tableau d'honneur 2006 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Cette distinction, remise à S. A. le Cheikh Khalifa bin Salman Al-Khalifa, Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, reflète une reconnaissance internationale des changements qui se poursuivent au sein du Royaume, notamment en matière de développement urbain.

Ces réalisations sociales et économiques, qui se sont faites également sous l'égide de S. A. le Cheikh Salman bin Hamad Al-Khalifa, Prince héritier et Commandant en chef des Forces armées de Bahreïn, se sont poursuivies sans relâche. Elles reposent sur des stratégies et politiques destinées à assurer le bien-être de tous les citoyens, en encourageant les investissements, en renforçant les mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme, en réformant le marché du travail et en développant le secteur éducatif.

Au cours des décennies qui ont suivi la création de l'ONU, notre monde a connu des ordres mondiaux

unipolaires et bipolaires. Les événements mondiaux et leurs conséquences ont prouvé que de tels ordres ne suffisent pas à assurer la sécurité, la paix, la stabilité et la prospérité dans le monde. C'est pourquoi le moment présent est propice pour permettre à tous de participer efficacement à un système universel fondé sur un multilatéralisme juste qui garantisse une action collective en vue d'atteindre des objectifs communs.

À l'ONU, nous nous sommes engagés, dans la Charte et au nom de nos peuples, à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à proclamer de nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme. Il incombe donc à la communauté internationale de répondre rapidement et effectivement aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, dont les plus graves sont liées aux questions régionales auxquelles le Moyen-Orient fait actuellement face sur divers fronts, notamment la situation dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative du Président des États-Unis, M. George Bush, de convoquer une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient cette année. Nous espérons que cela marquera le début d'une nouvelle étape qui aboutira à un règlement juste et équitable des questions fondamentales du conflit israélo-arabe, et mettra fin aux souffrances du peuple palestinien, ainsi qu'à l'occupation, depuis 1967, des territoires palestiniens, du Golan syrien et des autres territoires arabes occupés dans le pays frère du Liban. Cette conférence devrait également aboutir à la création d'un État palestinien, viable, indépendant et d'un seul tenant, avec Jérusalem pour capitale. Cet État devrait pouvoir s'engager dans des activités de développement et vivre dans la paix et la stabilité avec tous les États de la région, y compris Israël, conformément à l'Initiative de paix arabe, aux résolutions de l'ONU et aux autres accords et mandats internationaux pertinents.

Le deuxième front a trait aux événements en cours dans le pays frère d'Iraq, dont le peuple subit une insécurité et une instabilité continues en raison des vagues incessantes de violence et du massacre d'innocents. Nous sommes d'avis qu'il incombe d'abord au peuple iraquien et à ses dirigeants politiques de sortir de ce cercle vicieux et de parvenir à la réconciliation nationale et à la stabilité. Pour que l'Iraq réussisse dans cette tâche, il ne doit y avoir aucune ingérence dans ses affaires intérieures, et ses frontières doivent être pleinement respectées. Nous

insistons ici sur l'importance pour les États voisins, la Ligue arabe et l'ONU de continuer à appuyer le Gouvernement iraquien légitime et les efforts qu'il déploie pour maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays et préserver son identité arabe et islamique.

Il semble évident que l'instauration de la stabilité au Liban est étroitement liée à une réconciliation nationale librement consentie et à un renforcement des efforts et du soutien de la communauté internationale, des États arabes et du Liban lui-même en appui à la légitimité du pays afin d'en préserver la sécurité, la sûreté et la stabilité. Le Liban fait partie intégrante du système de paix et de sécurité régionales au Moyen-Orient et devrait donc être appuyé comme tel. Nous déplorons l'assassinat d'un grand nombre de politiciens, de responsables et d'innocents au Liban. Nous espérons que ce pays surmontera la crise actuelle afin que son peuple puisse vivre dans la paix et la sécurité.

La stabilité et l'unité du Soudan sont des piliers fondamentaux de l'unité politique, économique et sociale de l'Afrique. Nous louons la décision prise par le Soudan, pays frère, d'accepter le déploiement au Darfour d'une force hybride de l'Union africaine et de l'ONU. Dans ce contexte, nous espérons que les parties au conflit au Soudan se réuniront pour le bien de leur pays et pour sa prospérité.

Le Royaume de Bahreïn est récemment devenu membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), car il est convaincu du rôle important que joue l'Agence dans le renforcement de la non-prolifération nucléaire. Le Royaume de Bahreïn souligne que, pour éviter une course aux armements nucléaires au Moyen-Orient, il faut débarrasser la région des armes nucléaires. Il exhorte donc toutes les parties concernées, y compris la République islamique d'Iran, à faire preuve d'une plus grande transparence et à souscrire sans réserve aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) afin de tranquilliser et de rassurer les États voisins du Golfe. Le Royaume de Bahreïn réaffirme le droit de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il exige également qu'Israël soumette ses installations nucléaires au système global de garanties de l'AIEA et devienne partie au TNP afin de promouvoir l'universalité dudit Traité.

Afin de promouvoir des relations d'amitié et de coopération entre les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et de la République

islamique d'Iran, le Royaume de Bahreïn réaffirme le droit des Émirats arabes unis, pays frère, de récupérer leurs trois îles occupées. Il espère que les deux pays intensifieront leurs efforts et leurs contacts afin de régler cette question par des négociations directes ou en la renvoyant devant la Cour internationale de Justice.

Les changements climatiques de la planète sont devenus l'un des problèmes les plus dangereux qui pèsent sur la Terre et ses habitants. Les changements climatiques ont non seulement des effets sur l'environnement, mais ils ont aussi de graves répercussions sur l'ordre économique et social du monde et entravent le développement. C'est pourquoi nous appelons tous les États à coopérer afin de recenser des solutions et des moyens de faire face à ce phénomène. Je voudrais ici me féliciter de la tenue de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques organisée par le Secrétaire général le 24 septembre 2007 à New York, sur le thème « L'avenir dans nos mains : les changements climatiques, un défi à relever pour nos dirigeants ».

Notre foi dans l'unicité du destin de l'humanité exige de nous que nous consolidions une culture de paix, de fraternité et de dialogue entre toutes les nations et tous les peuples, et que nous renoncions à la haine, à la discrimination et à la division – y compris ce qu'on a appelé l'islamophobie – que certains encouragent pour susciter des bouleversements et la haine entre les peuples afin de servir leurs programmes politiques et leurs intérêts étroits. Ces individus oublient que l'Islam est une religion monothéiste qui met l'accent sur la fraternité, l'amour, la coexistence et la tolérance. Dans ce contexte, nous espérons que le Dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale doit tenir les 4 et 5 octobre contribuera au renforcement des valeurs de tolérance, de compréhension et de respect des religions et des cultures.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme l'importance de déployer des efforts conjoints en faveur d'un nouvel environnement international qui nous permettra de réaliser nos espoirs et nos aspirations à vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité, dans un monde où tous les hommes pourront également vivre dans le respect, la dignité et l'humanité; un monde dans lequel les nations se développeront et bâtiront la prospérité et le bien-être; un monde qui acceptera les cultures d'autrui dans une coexistence pacifique, un monde débarrassé de la haine et de l'intolérance; et un monde qui croit en l'unicité du destin de l'humanité et œuvrera à

l'avènement de la sécurité, de la prospérité, de la justice et de la paix universelles.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Yeo, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

M. Yeo (Singapour) (*parle en anglais*): La première question à l'ordre du jour a trait aux changements climatiques. La conférence qui doit se tenir sous peu à Bali a besoin de tout notre appui. La question des changements climatiques est un défi que nous ne pourrions relever que par des efforts collectifs. Si nous échouons, l'avenir sera perturbé. Les petits États insulaires comme Singapour seront exposés à de grands dangers. Tous ceux qui vivent à basse altitude devront aller s'installer sur les hauteurs. Il pourrait s'avérer impossible de résister aux pressions provoquées par les migrations vers des espaces rendus plus habitables par le réchauffement de la planète. Le monde connaîtra de nouveaux conflits.

Nous commençons aujourd'hui à mieux comprendre le rôle des changements climatiques dans le conflit au Darfour. Cela ne saurait excuser les crimes odieux qui y ont été commis, mais comprendre le problème de l'eau dans cette région nous aidera à trouver des solutions plus durables pour l'avenir. Nombre d'historiens réévaluent désormais le rôle des changements climatiques dans les grands événements politiques du passé.

M. Hannesson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

Même avec la meilleure volonté, nous ne sommes pas certains de pouvoir arrêter le réchauffement climatique. Le climat de la Terre a toujours connu des cycles. Mais même si nous ne pouvons que ralentir le processus, cela nous fera gagner du temps : pour accumuler des connaissances, pour développer de nouvelles technologies et pour nous adapter. Par exemple, les coûts du recyclage ou du dessalement de l'eau n'ont cessé de baisser, et sont devenus vraiment abordables pour nous à Singapour. Les progrès dans le domaine des technologies de l'eau peuvent permettre d'atténuer les tensions politiques dans bien des régions du monde.

Bon nombre de problèmes que nous connaissons ne peuvent être surmontés que si tous les pays du monde s'unissent pour agir. L'un de ces problèmes est le changement climatique. Un autre est le risque de pandémies mondiales, qui doit figurer au premier rang

de nos préoccupations. Lee Jong-wook, ancien Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), aujourd'hui décédé, a dit un jour que la question n'était pas de savoir si une nouvelle pandémie mondiale se produirait, mais quand. Avec les déplacements humains de masse, pour beaucoup à la vitesse des avions de ligne, un nouvel agent pathogène peut se propager rapidement.

Il y a quelques années à peine, nous avons eu l'alerte du syndrome respiratoire aigu sévère. Nous ne savons toujours pas pourquoi cette épidémie s'est arrêtée si rapidement, mais fort heureusement, c'est ce qui s'est produit. Pendant les quelques mois où Singapour a été touchée, notre économie s'en est durement ressentie. Notre secteur touristique a été sinistré. Étant donné la forte dépendance de notre économie vis-à-vis du commerce extérieur, il n'était pas question de fermer notre aéroport. Alors, nous avons, en toute hâte, transformé des appareils de vision nocturne militaires en détecteurs thermiques, et les avons utilisés à l'aéroport afin de trier les passagers à l'arrivée et au départ qui avaient de la fièvre pour leur faire passer un examen médical. Nous savions que nous ne viendrions pas à bout de ce problème seuls. Les dirigeants de l'Association des Nations du Sud-Est (ASEAN) ont convoqué une réunion d'urgence à laquelle le Premier Ministre de la Chine, le Président de la RAS de Hong Kong et le Directeur général de l'OMS ont également été conviés.

Qu'il s'agisse du changement climatique, des pandémies mondiales, de la lutte contre le terrorisme, du système commercial multilatéral ou de la finance internationale, il nous faut une meilleure gouvernance mondiale. Pendant la guerre froide, le monde était divisé en deux camps où chaque superpuissance jouait le premier rôle dans sa sphère d'influence. Cette époque est maintenant révolue. Un monde multipolaire est en train de se cristalliser. Il n'existe plus aujourd'hui de question majeure où un pays, aussi puissant soit-il, peut agir seul, en rejetant complètement le point de vue des autres. La situation en Iraq en est un triste exemple. La Russie, l'Inde, la Chine et le Brésil sont des puissances émergentes ou réémergentes dont les intérêts doivent être de plus en plus pris en compte. Des pays plus modestes ont aussi pris de l'assurance, refusant de laisser les grands passer en force sans les écouter.

Lorsque de grandes institutions internationales comme l'ONU, la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international (FMI) ont été créées, il y a

longtemps, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde était très différent de ce qu'il est aujourd'hui. C'est pourquoi, ces institutions ne sont pas aussi efficaces qu'elles devraient l'être. Pourtant, nous devons travailler avec ces institutions telles qu'elles sont et non pas telles que nous souhaiterions qu'elles soient s'il fallait les réinventer aujourd'hui. À moins d'une nouvelle conflagration mondiale, l'amélioration de la gouvernance mondiale ne peut passer que par une évolution progressive, et non par la révolution.

Ce changement est possible à deux niveaux : celui des grandes puissances et celui des petits pays et des pays moyens. Au niveau des grandes puissances, les institutions internationales doivent de plus en plus tenir compte de la réalité multipolaire. Par exemple, la réforme de l'ONU, y compris celle du Conseil de sécurité, doit tenir compte de l'importance de l'Inde, du Japon, de l'Allemagne et du Brésil et de l'importance croissante des organisations régionales. Le choix des responsables du FMI et de la Banque mondiale doit répondre à des critères élargis. La participation au Groupe des Huit (G8) doit être élargie pour que des pays comme la Chine et l'Inde puissent y siéger. Il importe aussi que les organisations internationales adoptent les normes de gestion les plus élevées. Nous devons maintenir leur autorité morale aux yeux du monde si l'on veut qu'elles restent efficaces. Si la visite récente du Secrétaire général Ban Ki-moon dans un camp de réfugiés du Darfour a été tant applaudie, c'est en raison du prestige de l'ONU et de l'espérance placée dans les Casques bleus.

En ce qui concerne le changement climatique, la décision des États-Unis de réunir à Washington les pays de la planète qui émettent le plus de gaz à effet de serre est une bonne chose. En tant que première économie mondiale, les États-Unis doivent jouer un rôle de chef de file. Mais ils ne peuvent le faire seuls. Si les principaux pays émetteurs ne trouvent pas un certain terrain d'entente, nous ne progresserons guère lors de la Conférence sur le changement climatique qui doit avoir lieu à Bali.

Le rôle des petits pays et des pays de taille moyenne dans les institutions internationales doit être renforcé. Il est malsain que ces pays aient à brandir la menace de l'obstruction pour s'assurer qu'il soit tenu compte de leurs intérêts. En réalité, si chaque pays représenté dans les organisations internationales avait le droit de veto, on aboutirait à la paralysie. Étant un petit pays elle-même, Singapour estime que les petits

pays et les pays de taille moyenne ont à la fois des droits et des responsabilités. Eux aussi doivent se sentir responsables vis-à-vis du système mondial. Un monde fondé sur des règles nous donne plus de liberté qu'un monde où prime la raison du plus fort.

Les groupements régionaux peuvent aider les petits pays et les pays de taille moyenne à trouver cet équilibre entre droits et responsabilités. L'exemple de l'Union africaine montre bien que la discipline d'un groupe donne un plus grand poids dans les affaires mondiales à chacun de ses membres que s'il était isolé. La solidarité de groupe permet à des organisations régionales comme l'ASEAN de jouer un plus grand rôle dans le monde. L'ASEAN sera bientôt renforcée, les dirigeants de ses pays membres devant adopter un charte officielle le mois prochain.

Les mécanismes formels et informels ont chacun leur utilité. Par exemple, le Forum des petits États est une coalition souple de 100 pays qui se réunit régulièrement pour dialoguer et s'entraider. Ces pays représentent plus de la moitié des Membres de l'ONU. Les groupes formels et informels peuvent jouer un rôle constructif en optant pour le compromis et en modérant les revendications excessives de certains membres. Efforçons-nous, au sein des groupes auxquels nous appartenons, de nous encourager mutuellement au compromis sur les différentes questions. Pour prendre l'exemple du Programme de Doha pour le développement, les positions, désormais, ne sont plus si éloignées. Il serait très dommage de tourner le dos à un accord dans ce cadre à cause de divergences relativement mineures, alors même qu'un accord pourrait ajouter des centaines de milliards de dollars à la prospérité économique mondiale.

Si efficaces qu'elles soient, les institutions internationales ne peuvent pas empêcher la rivalité naturelle entre les États-nations. Les grandes puissances continueront d'essayer de dominer, mais des règles peuvent être établies pour que les comportements soient civilisés et pour empêcher que des pays ne commettent des actes extrêmes qui menacent la planète et notre patrimoine commun.

Nous ne sommes pas une union de nations, mais nous sommes, à tout le moins, une confédération de nations. Il existe des limites à la souveraineté que nous exerçons en tant qu'États-nations indépendants. Par exemple, les pays du monde n'ont pas seulement le droit légitime mais aussi la responsabilité de dénoncer la répression féroce des manifestants au Myanmar.

Hier, les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont exprimé leur révolition dans une déclaration du Président qui appelait également le Gouvernement du Myanmar à abandonner ses vieilles méthodes et à adopter une approche nouvelle en vue d'une réconciliation nationale avec tous les groupes du pays. Nous avons approuvé l'initiative du Secrétaire général de l'ONU de dépêcher un Envoyé spécial, M. Ibrahim Gambari, au Myanmar, et nous avons demandé au Gouvernement du Myanmar de coopérer avec ce dernier pour le bien de la population du pays.

Six mois avant le 11 septembre 2001, les peuples du monde avaient été les témoins horrifiés de la destruction délibérée par les Talibans des statues antiques du Bouddha à Bamiyan. Nous ne devons plus jamais permettre que de tels actes gratuits se reproduisent, que le mal soit infligé à des sites du patrimoine mondial, à l'environnement ou à des êtres humains.

Ces actes témoignent de la haine et de l'intolérance que nous ne devons en aucun cas excuser. Si notre siècle doit être celui de la paix et du développement, nous devons tous avoir un esprit de compréhension œcuménique et le sentiment d'appartenir à une humanité commune. Récemment, le Gouvernement indien a annoncé son intention de rouvrir l'université bouddhiste de Nalanda et a offert aux pays asiatiques de participer à ce projet pour promouvoir la compréhension et l'échange culturel et religieux. Pendant des centaines d'années, Nalanda a été une excellente université qui attirait de toute l'Asie des étudiants venus étudier non seulement le bouddhisme mais aussi la philosophie, la science, les mathématiques et d'autres disciplines. Ce projet mérite tout notre appui.

Dans le monde d'aujourd'hui, nous avons besoin d'entreprises de ce genre pour sensibiliser davantage le grand public à nos origines communes, à notre interdépendance croissante et à notre avenir collectif. Sans cela, il sera difficile de relever le pari de la gouvernance mondiale. Si tous les pays ne se sentent pas investis d'une responsabilité collective vis-à-vis de l'environnement planétaire, les changements climatiques, pour prendre un exemple, empireront avant que des mesures efficaces ne soient prises et il sera alors peut-être déjà trop tard pour nombre d'entre nous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires

étrangères de la République du Bélarus, S. E. M. Sergei Martynov.

M. Martynov (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous tous qui sommes réunis dans cette salle avons vu, en l'espace de 20 ans, s'effondrer le système international fondé sur l'opposition de deux pôles qui semblait pourtant inébranlable. Il s'est écroulé du jour au lendemain. Le système qui lui a succédé oppose un seul pôle au reste du monde. Nous le voyons déjà se fissurer et engendrer des tensions qui vont inmanquablement le faire voler en éclats. La logique la plus élémentaire, qui ne prétend pas énoncer les lois de l'univers, nous indique qu'un système fondé sur une rivalité ne peut être éternel. Il est voué à disparaître. Ce n'est pas la fin de l'histoire; c'est l'histoire. Alors que nous entrons dans le XXI^e siècle, les systèmes fondés sur l'opposition et la rivalité appartiennent désormais au passé. La grande horloge du temps égrène inexorablement les dernières heures de leur existence. Ils seront remplacés par de nouveaux systèmes internationaux fondés sur la coopération.

Cette réflexion n'est pas une promenade dans l'abstraction. Certes, même si elle est divisée selon le vieux paradigme Nord-Sud et le mythe opposant les « pays en développement » aux « pays développés » ou encore celui du « choc des civilisations », la communauté internationale n'en montre pas moins aujourd'hui par ses actions qu'elle bâtit une coopération pragmatique et jette ainsi les bases d'un nouvel ordre mondial. Partout où nous pourrions nouer des liens de coopération, nous réussirons à surmonter les problèmes les plus graves.

Prenons la question du terrorisme. Ce n'est pas en recourant à la force, aussi puissante et subtile soit-elle, que l'on viendra à bout de ce fléau. Une telle ligne d'action risque plutôt de nous entraîner dans une nouvelle spirale de violence. Nous l'avons tous compris à nos dépens. Après avoir pris conscience du véritable lien de causalité entre, d'une part, la misère, les inégalités, la vulnérabilité sociale et l'analphabétisme et, d'autre part, l'apparition des courants extrémistes et terroristes, et après avoir entrepris de combattre ensemble le terrorisme, nous avons commencé à éradiquer ses causes profondes. L'ONU a joué, selon nous, un rôle décisif à cet égard.

L'ONU doit également confirmer son rôle de premier plan dans la lutte contre le fléau croissant que représente la traite des personnes en organisant la coopération entre les pays d'origine et les pays

utilisateurs d'esclaves modernes. Ayant déjà fait, à l'automne 2006, un premier pas vers la coordination des efforts déployés par la communauté internationale dans ce domaine (voir résolution 61/180), l'Assemblée générale doit à présent offrir à ses partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux une vision concrète du partenariat mondial chargé de combattre ce fléau. Pour le Bélarus, ce partenariat devrait prendre la forme d'un plan d'action ou d'une stratégie des Nations Unies de lutte contre la traite des êtres humains et les autres formes de l'esclavage moderne. Organisons au plus vite, si possible à la présente session, un débat thématique de l'Assemblée générale afin de définir le cadre optimal de notre coopération.

Nous sommes convaincus que l'heure est venue pour notre organisation, l'ONU, de commencer à étudier, bien évidemment sur la base de la coopération, les moyens de régler le problème le plus grave auquel l'humanité est confrontée : celui de l'énergie. Ce n'est pas l'antagonisme entre fournisseurs et consommateurs d'énergie ou bien une guerre des prix qui permettra de régler ce problème. Un tel antagonisme est par définition superficiel. En fin de compte, nous sommes tous des consommateurs d'énergie. Nous avons donc tous des intérêts en commun. Comment régler ce problème quand l'économie mondiale croît si rapidement et qu'il en résulte une demande spéculative sur les ressources énergétiques? Il est évident que l'avenir appartient aux sources d'énergie de substitution et renouvelables. Voilà pourquoi l'ONU doit aujourd'hui trouver des moyens concrets de transférer et répandre à l'échelle mondiale les technologies fondées sur les sources d'énergie de substitution et renouvelables. Il s'agit d'une condition indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Cela suppose de définir les moyens de régler les problèmes évidents qui découlent de la concentration de ces technologies entre les mains d'une poignée d'États. Sans quoi, demain, ces technologies feront l'objet d'une spéculation similaire à celle qui existe aujourd'hui autour des sources d'énergie traditionnelles. S'il y a plusieurs dizaines d'années, la communauté internationale a décidé, grâce à l'esprit éclairé de ses chercheurs, que les techniques de la fusion contrôlée, source perpétuelle d'énergie, devaient appartenir à l'humanité toute entière, alors, pourquoi l'ONU ne prendrait-elle pas aujourd'hui une décision similaire à propos des énergies de substitution et

renouvelables? Il serait probablement judicieux de tenir à la prochaine session de l'Assemblée générale une série de débats thématiques officiels sur les technologies de l'énergie renouvelable et de substitution, bien commun de l'humanité.

Le problème des changements climatiques, qui est le thème central du débat général de cette année, ne cesse de s'aggraver. Pour l'heure, le Protocole de Kyoto est le document international qui permet d'agir au mieux autour de cette question. Soucieux de participer pleinement aux travaux du Protocole de Kyoto, le Bélarus a été, en 2006, le premier pays – et pour l'instant le seul – à présenter un projet d'amendement à l'annexe B du Protocole. Sachant que le problème des changements climatiques s'exacerbe, nous avons, en coopération avec nos partenaires qui le souhaitaient, pris les engagements les plus stricts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la région de la Communauté d'États indépendants (CEI). Je propose que les parties au Protocole de Kyoto unissent leurs efforts pour obtenir au plus vite la ratification et l'entrée en vigueur de cet amendement, créant ainsi un important précédent propice à l'élargissement du cercle des participants au Protocole de Kyoto.

L'intérêt particulier du Bélarus pour la sauvegarde du climat n'est pas le fait du hasard. À l'instar de la Russie et de l'Ukraine voisines, le Bélarus lutte depuis déjà 20 ans contre les effets de la pire catastrophe technologique qu'aura connue le XX^e siècle : l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Au prix d'efforts considérables et onéreux, il a été possible de régler les problèmes les plus urgents qui faisaient obstacle à la fourniture de l'aide dont la population a tant besoin. La tâche à accomplir durant les prochaines années n'en sera pas moins ardue, puisqu'il s'agira de rétablir le potentiel économique des régions sinistrées et d'instaurer un environnement qui soit salubre pour les personnes et propice à la production de biens non pollués. Comme d'habitude, c'est nous-mêmes qui assumerons l'essentiel de ce fardeau. Nous espérons toutefois que l'Assemblée générale entérinera l'idée de proclamer à l'ONU une décennie de la renaissance et du développement durable des zones touchées par l'accident de Tchernobyl, qui a déjà été approuvée lors de la conférence sur Tchernobyl tenue à Minsk en 2006, et qu'elle adoptera une résolution marquant le début de cette décennie consacrée à Tchernobyl,

garantissant ainsi la coopération et la solidarité internationales.

Beaucoup de choses ont été dites, depuis cette tribune, sur les obstacles rencontrés dans le Cycle des négociations commerciales de Doha. Un autre aspect du problème concerne l'habitude inadmissible qu'ont prise certains pays de faire de l'admission à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) un moyen bien commode d'exercer sur les pays candidats des pressions qui peuvent être, certes, économiques – afin de profiter de l'élargissement de l'OMC par la coercition et unilatéralement – mais aussi politiques. L'ONU doit exiger avec vigueur que les critères d'admission à l'OMC soient définis avec la participation des États concernés, qu'ils soient équitables et tiennent compte du contexte commercial et financier des nouveaux venus ainsi que de leurs besoins objectifs en matière de développement.

Le Bélarus ne saurait tolérer que des mesures unilatérales de coercition soient prises dans les relations internationales en vue d'exercer des pressions politiques et économiques sur des États souverains. Non seulement ces mesures sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais, en outre, elles distillent un sentiment d'isolement, de méfiance et d'hostilité entre les États. On se trouve confronté à une situation tout simplement absurde dès lors que des sanctions économiques prétendument prises dans l'intérêt des travailleurs entraînent des suppressions d'emplois. En prenant unilatéralement des mesures de pression économique de plus en plus vigoureuses, notamment en dehors de sa compétence territoriale, le centre du pouvoir mondial que l'on sait s'arroge pour ainsi dire les prérogatives du Conseil de sécurité. Nous l'avons constaté lors du présent débat général de l'Assemblée générale.

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur un problème particulier : le fait que les États-Unis abusent de leur statut de gestionnaire de la devise de réserve mondiale et érigent délibérément des obstacles pour empêcher les sociétés et banques de pays considérés comme parias de mener à bien leurs activités économiques et commerciales légitimes. C'est un cri d'alarme pour toute la communauté internationale. En qualifiant les États comme bon lui semble, d'acceptables ou d'inacceptables, de bons ou de mauvais, les États-Unis instaurent un climat qui tend à annihiler le non-conformisme et la diversité dans les relations internationales. Non seulement cela

confère une dimension idéologique et politisée aux relations internationales, mais il en résulte également un conflit avec quiconque ose avoir sa propre opinion et position ou se risque à conduire sa politique étrangère en toute indépendance. La majorité des États représentés dans cette salle appartiennent au Mouvement des pays non alignés. Ils sont non alignés par rapport à l'antagonisme. Le Mouvement a été fondé il y a 50 ans en signe de protestation contre l'antagonisme et en réaction aux problèmes qui en découlaient à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'y mettre un terme et de ne pas appliquer les solutions qui y sont rattachées. Demain sera fait d'idées et d'actions positives ainsi que de coopération mondiale au bénéfice de la communauté internationale toute entière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie, S. E. M. Abdelalah Al-Khatib.

M. Al-Khatib (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à féliciter le Président de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session et lui adresse tous mes vœux de succès à la tête de ses travaux. Je remercie également son prédécesseur, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, pour sa bonne gestion de la précédente session. De même, j'adresse mes sincères remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'il déploie depuis le début de son mandat afin de faire avancer les activités de l'Organisation et servir la paix et la sécurité internationales.

Le Président assume de nouveau la présidence.

La région du Moyen-Orient, dont la Jordanie fait partie intégrante, reste aux prises avec d'immenses difficultés en raison de l'absence totale de progrès vers le règlement des problèmes clefs de la région. Cependant, la Jordanie sait que ces difficultés ne sauraient justifier que l'on renonce à poursuivre les priorités nationales à travers des réformes politiques et économiques ou à atteindre un degré maximal d'ouverture et de participation. C'est pourquoi elle s'est dotée d'une stratégie nationale qui concilie judicieusement la poursuite des réformes et les impératifs de la sécurité nationale.

Fidèle à ses convictions, la Jordanie continue en outre de traiter les questions régionales en vue d'y apporter des solutions justes et pacifiques, de protéger les droits de tous les individus concernés et de parvenir

à la stabilité régionale. En effet, elle est persuadée que l'utilisation de la force militaire et l'application de mesures unilatérales ne pourront qu'aggraver les problèmes, accroître les souffrances endurées par les personnes et compromettre la stabilité régionale et internationale.

S'agissant de la question palestinienne, qui est le nœud du conflit au Moyen-Orient, l'heure est décisive : si les parties régionales et la communauté internationale ne parviennent pas à accomplir des progrès réels et tangibles débouchant sur une solution juste et durable dans un délai raisonnable et préalablement fixé, la région tout entière sera emportée dans le tourbillon de l'extrémisme et de l'anarchie, mettant ainsi gravement en péril la paix et la sécurité dans le monde. Par conséquent, la réunion internationale programmée pour la fin de l'année sera probablement notre dernière chance d'accomplir ces progrès. Il est donc impératif que les États-Unis, qui ont proposé la tenue de cette conférence, les membres du Quatuor et les parties régionales se préparent bien afin que la question du statut final qui oppose la Palestine et Israël soit examinée en profondeur de manière que l'on avance véritablement vers leur règlement ainsi qu'en direction d'une solution durable qui pourra être rapidement adoptée et mise en œuvre suivant le calendrier arrêté par les deux parties.

La région ne peut supporter davantage la situation actuelle, qui rend impossible le moindre progrès réel. L'organisation de négociations et de réunions à l'échelle internationale et régionale ne doit pas être une fin en soi mais un moyen d'aboutir à une paix réelle, qui soit acceptée et préservée par les peuples de la région. Les négociations entre Palestiniens et Israéliens durent depuis longtemps déjà. Le monde entier sait qu'elles ont porté sur des projets qui prévoient des solutions aux problèmes du statut final. Ce qu'il faut à présent, c'est une volonté politique d'aboutir à un accord au lieu de chercher des excuses pour prolonger les pourparlers.

Israël ne connaîtra jamais la sécurité qu'il recherche et la région du Moyen-Orient ne connaîtra pas la stabilité tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré ses droits nationaux par la création d'un État palestinien indépendant, contigu et viable dans les territoires palestiniens occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est, et tant que les autres territoires arabes occupés n'auront pas été rendus. La situation actuelle dans les territoires palestiniens n'est pas du tout en harmonie avec une volonté de parvenir à la paix. Pour

donner l'impression d'un mouvement sincère en direction de la paix, les activités de peuplement doivent cesser immédiatement, comme doit cesser toute modification du statut de Jérusalem, y compris en mettant fin à toutes les excavations dans le saint sanctuaire de Haram al-Sharif à Jérusalem ainsi qu'à toutes les pratiques qui violent le droit international, en particulier la Quatrième Convention de Genève.

Pour parvenir aux progrès souhaités il faut que de vastes changements interviennent dans la situation tragique que connaissent les Palestiniens vivant dans les territoires occupés. Il faut relever d'urgence l'économie palestinienne de manière à pouvoir lancer des investissements, créer des projets cruciaux et fournir des possibilités d'emploi. Ce relèvement ne se produira que si les Palestiniens jouissent de la liberté de déplacement, ce qui exige de mettre fin aux bouclages, de lever les barrages routiers de sécurité et de stopper les opérations militaires. Il est aussi impératif de donner à l'Autorité nationale palestinienne dirigée par le Président Mahmoud Abbas et son Gouvernement légitime les moyens de reconstruire ses institutions afin de pouvoir mettre en œuvre son programme national, qui mérite l'appui financier de la communauté internationale.

Un Iraq uni et stable constitue un élément essentiel de l'équilibre et de la stabilité de la région. Tout en se félicitant de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1770 (2007), la Jordanie est favorable à ce que l'ONU joue un rôle central pour assurer la réconciliation et la stabilité dans ce pays. Les gains obtenus dans le domaine de la sécurité ne pourront être préservés que dans un environnement politique adéquat, lequel exige une véritable réconciliation nationale garantissant la participation de toutes les composantes du peuple iraquien, dans le cadre d'un processus politique fondé sur la revitalisation du nationalisme iraquien plutôt que sur le sectarisme et l'appartenance ethnique. Un tel processus politique doit reposer sur l'unité de l'État et le droit exclusif de l'État de maintenir la sécurité et d'empêcher des milices d'empiéter sur ce droit exclusif. Nous devons également empêcher toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq, tout en appliquant ce qui a été convenu, y compris un examen de la Constitution et d'autres lois, ainsi que le renforcement des institutions de sécurité nationale et de gouvernement.

Le fait qu'un très grand nombre d'Iraqiens ont dû fuir leur pays impose un fardeau très lourd aux pays

voisins, en particulier à la Jordanie, laquelle continue d'accueillir des centaines de milliers d'Iraqiens, avec toutes les pressions que cela suppose pour l'économie, les ressources et l'infrastructure, sans grande aide de la communauté internationale. Nous appelons certes la communauté internationale à nous aider à supporter cet énorme fardeau, mais nous pensons qu'une solution durable à ce problème passe par le rétablissement de la stabilité en Iraq, qui permettra aux citoyens de rentrer dans leur pays et de contribuer à sa reconstruction.

La Jordanie et le Groupe des États arabes condamnent les assassinats qui ont eu lieu au Liban, le dernier en date ayant frappé le député Antoine Ghanem il y a quelques jours. Ces assassinats illustrent à quel point la situation dans ce pays est dangereuse et montrent que la communauté internationale doit adopter une position ferme en mettant fin à ces graves violations de la souveraineté libanaise et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Liban. Le peuple libanais pourra alors trouver des solutions appropriées par l'entremise de ses institutions constitutionnelles, afin d'assurer la légitimité intérieure, notamment la tenue d'élections présidentielles conformément à la Constitution et dans le cadre des délais qu'elle fixe.

La Jordanie travaille aujourd'hui avec le Forum du Groupe des onze, qui a été lancé à l'initiative de Sa Majesté le Roi Abdullah II, afin de mettre en place une coopération économique et d'appuyer l'action de développement des nations situées dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Nous espérons collaborer avec d'autres États et groupes d'États, notamment le Groupe des Huit, pour mettre en place des mécanismes de coopération qui permettront aux membres du Forum du Groupe des onze de préserver leurs acquis économiques et de réaliser des percées décisives vers la réalisation du développement durable.

Pour affronter l'extrémisme et le terrorisme il faut une coopération internationale plus efficace, ainsi que des voies de dialogue culturel et religieux, notamment au sein du système des Nations Unies. Parallèlement, il est urgent de ne pas céder à l'islamophobie, ni à toute incitation à l'hostilité envers cette religion divine et tolérante. Le monde d'aujourd'hui a besoin d'une ONU capable de jouer un rôle plus efficace face aux défis internationaux que sont les droits de l'homme, les armements, les changements climatiques, le terrorisme, la criminalité

internationale, la pauvreté, la faim, les maladies infectieuses et le nombre croissant de conflits entre factions, groupes religieux ou groupes ethniques. Dans ce contexte, nous soulignons combien il importe de bâtir sur les acquis déjà obtenus, et nous appelons à ce que l'on poursuive le processus de réforme de l'ONU et de ses institutions, afin de leur permettre d'atteindre une plus grande efficacité. Le processus de réforme nous semble fondamental et tout à fait prioritaire. La Jordanie va continuer à jouer un rôle constructif dans ce domaine et à présenter des propositions raisonnables et applicables, en particulier en ce qui concerne la réforme des mécanismes de travail du Conseil de sécurité.

Enfin, je tiens à assurer l'Assemblée que la Jordanie restera fidèle aux engagements qu'elle a pris en faveur de la paix et la sécurité internationales. La taille des contingents jordaniens participant aux opérations de maintien de la paix et leur déploiement dans bien des régions reflètent bien le rôle que joue la Jordanie dans le système des Nations Unies, ainsi que sa volonté politique d'aider l'ONU à mener à bien sa mission. Nous prenons cet engagement très au sérieux et nous plaçons les ressources, le professionnalisme et la discipline de nos forces armées au service de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, Ministre des relations extérieures et de la coopération du Royaume d'Espagne.

M. Moratinos Cuyaubé (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est avec une vive émotion que, pour la troisième fois, je prends la parole devant l'Assemblée pour dresser le bilan de l'action de la communauté internationale et faire part de nos engagements et réflexions sur les priorités inscrites à notre ordre du jour.

Lorsque cette enceinte mondiale de débat est née il y a plus de six décennies, elle était le fruit d'une volonté et d'une nécessité : de la volonté est né l'engagement, et de la nécessité est née la prise de conscience. Nous, les États ici représentés au sein de l'Assemblée, sommes plus fermement engagés et plus conscients de la nécessité d'avancer sur la voie de la paix, comme dans la lutte contre la pauvreté, la protection des droits de l'homme, la gouvernance démocratique et la légalité internationale.

Dans notre monde complexe et incertain coexistent des défis, nouveaux et anciens, et des conflits, nouveaux et anciens. Notre collaboration s'améliore, mais la pauvreté continue de frapper des secteurs importants de la population. Nous progressons dans les domaines de la défense et de la protection des droits de l'homme, mais les abus persistent. Nous sommes en quête de paix, de prospérité et de dignité partagées. Mais de quels moyens et instruments disposons-nous pour relever ces défis? Comment les adapter afin de réagir plus efficacement?

Nous savons aujourd'hui que les États ne peuvent à eux seuls, mettre en place efficacement le programme mondial et garantir un développement humain dans un monde de plus en plus incertain et interdépendant – mais qui n'en demeure pas moins stimulant et créatif. Les moyens d'action existent et peuvent être universels, régionaux et bilatéraux, tout comme leurs nombreuses interrelations. Les structures et les organisations qui ont travaillé sans relâche pour édifier la communauté internationale, font partie d'un canevas complexe qu'il convient de réformer, de renforcer, de mettre à jour. L'Espagne encourage le multilatéralisme efficace, guidé par des valeurs et des principes alimentés par les citoyens. La communauté internationale perçoit le besoin de dégager un consensus politique plus large et de rendre la coopération plus efficace, une tendance de plus en plus forte dans le système des Nations Unies, ainsi qu'au sein des structures régionales telles que l'Union européenne, la Communauté ibéro-américaine des nations ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), organisations dont l'Espagne fait partie et dans lesquelles elle ressent l'optimisme suscité par le progrès. Malgré la timidité de certains de ces progrès, il existe une conscience politique mondiale des défis qui touchent à la démographie, au développement humain et au développement économique durable, et aux liens qu'ils entretiennent avec les changements climatiques.

La paix est possible et nécessaire. La paix réelle, et pas seulement celle qui consiste en une absence de guerre. Nous devons nous frayer un chemin vers la paix et le retour à la raison politique au Moyen-Orient, une région accablée par la violence et par une tension dramatique qui sape la sécurité et la confiance de la communauté internationale. Nous devons opposer la force de la parole à celle des armes, celle de la confiance à celle de la méfiance, celle de la détermination à celle de la peur et, pour dépasser les

désaccords, faire appel au dialogue et à la véritable concertation. L'Espagne veut aider les parties et agir, avec le Quatuor et ses représentants, en vue d'une solution définitive. Pour ce faire, nous devons établir un dialogue ouvert et sans conditions préalables, et retrouver l'élan imprimé lors de la Conférence de Madrid. La paix, pour être totale, doit inclure la Syrie et le Liban.

La réunion proposée par le Président Bush est une excellente occasion d'officialiser l'engagement de tous vis-à-vis de cette paix tant attendue. L'Espagne appuie sans réserve cette initiative.

Nous voulons un État palestinien pacifique, viable et démocratique, vivant en paix avec Israël, et un Israël sûr et bien intégré dans sa région. La communauté internationale a l'obligation d'aider et d'accompagner les parties dans leurs efforts. L'Espagne est fermement résolue à y contribuer efficacement.

L'engagement de l'Espagne dans la région se traduit également par notre participation à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). J'espère et je souhaite que les forces politiques libanaises s'entendent pour résoudre leur crise politique sans ingérence. Je lance un appel en faveur d'un accord politique, au nom de la paix et de l'intérêt national du Liban et de la région.

Le conflit du Sahara occidental constitue l'un des principaux obstacles au processus d'intégration de l'Union du Maghreb arabe. Nous sommes activement engagés dans la recherche d'un accord politique juste et définitif, cela dans le respect du principe de l'autodétermination et dans le cadre de l'ONU. L'Espagne est persuadée que les parties, grâce à l'appui de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU et des pays amis, avanceront et feront aboutir les négociations directes déjà engagées.

La confiance constructive est cruciale, et cela a été à la base du forum de dialogue sur Gibraltar, au cours duquel des accords particulièrement importants en matière de coopération locale qui bénéficient à tous, ont été conclus. L'Espagne souhaite progresser sur la voie d'une solution définitive au contentieux de souveraineté, conformément aux résolutions et décisions de l'ONU.

Nous avons observé des progrès inégaux dans des conflits qui, depuis longtemps, sèment la désolation et la violence. Nous avons également noté des progrès et

une certaine évolution dans les conflits gelés de Géorgie, du Haut-Karabakh et de Transnistrie, ainsi que dans celui relatif au futur statut du Kosovo.

La paix est possible et nécessaire, et nous nous en rapprochons en dépit des coups portés par le terrorisme, qui constitue une menace grave à la paix et à la sécurité. Cette violence mondiale vise à saper la stabilité de sociétés libres, démocratiques et, comme nous en avons convenu il y a un an par la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), nous devons la combattre de manière coordonnée et collective. Nous constatons avec satisfaction que dans cette action, les victimes et leurs familles n'ont pas été oubliées, et que la conscience citoyenne internationale continue d'exiger qu'elles soient reconnues. Je pense que cette reconnaissance est méritée et que sans elle, la Stratégie antiterroriste mondiale serait incomplète.

L'Espagne prend part à des opérations de maintien de la paix sous mandat du Conseil de sécurité au Liban, en Afghanistan et dans les Balkans. Qu'il me soit permis, devant cette Assemblée, d'exprimer ma reconnaissance aux forces armées espagnoles, aux corps de sécurité de l'État et à ceux qui ont contribué, par leurs efforts, leur travail et leur solidarité, à la paix. Je rends en particulier un hommage sincère aux Espagnols qui ont perdu la vie dans cette entreprise, ainsi qu'à leurs familles et amis. Il y a quatre jours seulement, deux soldats espagnols trouvaient la mort en Afghanistan. L'Espagne a offert, pour contribuer à la logistique des opérations de maintien de la paix, l'installation d'une base d'appui des Nations Unies dans la localité valencienne de Quart de Poblet. Y sera installé un centre de communications pour le déroulement d'opérations sur le terrain.

Il est possible de vaincre la pauvreté. Il s'agit d'une obligation éthique et politique, une obligation dont l'Espagne est fermement résolue à s'acquitter. C'est avec satisfaction, mais aussi avec humilité, que l'Espagne annonce être aujourd'hui le huitième contributeur du système des Nations Unies et nous nous proposons de contribuer à la coopération à hauteur de 0,7 % de notre produit intérieur brut d'ici 2012. En trois ans seulement, et grâce à un consensus politique et social, nous avons professionnalisé la coopération et augmenté son volume, qui s'élèvera à quelque 4,5 milliards d'euros cette année. L'Espagne est un pays profondément solidaire et déterminé à réaliser les objectifs fixés par l'alliance contre la faim et la pauvreté.

Nous voulons que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement soit un droit universel et effectif. L'eau occupera la première place dans l'Expo Zaragoza 2008, qui envisage d'offrir aux pays participants et visiteurs un contact avec des aspects fondamentaux de l'eau au XXI^e siècle, comme l'aspect environnemental, la coopération internationale et les perspectives de gestion scientifique, technologique et économique. Je vous encourage et vous invite à participer à l'exposition sur l'eau et le développement durable de Saragosse en 2008.

L'Espagne ambitionne de contribuer au renforcement structurel de l'ONU et estime que les réformes institutionnelles et de gestion sont prioritaires et qu'elles doivent inclure les contributions et travaux de la société civile mondiale.

Ces considérations, Monsieur le Président, nous amènent à mettre en relief les progrès réalisés concernant le Conseil de sécurité au cours de la session précédente, sous le mandat de votre prédécesseur. Il est indispensable que cet aspect si délicat de la réforme soit réglé par un consensus politique, adopté sans précipitation.

Nous nous félicitons de voir que le Conseil des droits de l'homme est un forum de débats sur les questions liées aux droits et libertés. L'Espagne réaffirme sa confiance envers cet organe et son souhait d'y participer l'an prochain. La protection et la promotion des droits de l'homme sont les principaux piliers de la politique extérieure espagnole, car nous sommes persuadés que leur violation entraîne oppression et violence. Nous souhaitons que l'on adopte durant cette session un projet de résolution sur l'abolition de la peine capitale ou, au moins, un moratoire universel.

L'Alliance des civilisations mobilisera la communauté internationale et la société civile dans son ensemble pour faire obstacle au risque de polarisation engendré par les préjugés, les idées fausses et les positions extrémistes qui peuvent menacer la coexistence au niveau mondial. M. Jorge Sampaio, le Haut Représentant du Secrétaire général, a présenté son programme de travail, et un fonds d'affectation spéciale pour les contributions volontaires a été créé avec l'appui du Groupe des amis, qui compte plus de 70 États et organisations internationales.

Cette année aura été une bonne année pour l'Espagne, et nous souhaitons le partager avec la communauté internationale. Notre action à l'étranger

s'est intensifiée sous la pression des citoyens et des institutions et sous l'effet de la stabilité économique et de l'activité des entreprises, ce qui a favorisé une plus grande ouverture au monde. Ce n'est pas le moment de se décourager, mais de s'engager et de se montrer optimistes, car une analyse objective et impartiale des progrès réalisés par la communauté internationale ces dernières années suscite l'espoir et nous invite à essayer d'établir un ordre du jour équilibré qui tient compte des défis de notre temps. Nous, États membres de l'Assemblée, sommes aujourd'hui plus que jamais conscients que nous ne pourrions relever ces défis de façon efficace que par une action solidaire et concertée, en ayant recours au dialogue politique, à la diplomatie préventive, à la diplomatie publique et à la diplomatie humanitaire. Pour l'Espagne, le bilan est positif, c'est pourquoi, comme l'a dit le poète espagnol Blas de Otero, « je demande la paix et la parole [...] pour défendre l'être humain et sa justice ». C'est prendre l'engagement de passer des discours aux actes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Song Min-soon, Ministre des affaires extérieures et du commerce de la République de Corée.

M. Song Min-soon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus vives félicitations, M. Kerim, pour votre accession à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous votre brillante direction, nous obtiendrons des résultats remarquables au cours de cette importante session. Je saisis cette occasion pour vous assurer du plein appui de la République de Corée dans votre noble tâche.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'excellent travail qu'il a réalisé au cours de la première année de son mandat. Pour avoir longtemps travaillé en étroite collaboration avec lui, le Président de la République de Corée, S. E. M. Roh Moo-hyun, et moi-même sommes persuadés qu'il continuera de remplir son rôle avec talent.

Les défis que le monde doit affronter aujourd'hui exigent une action collective. La mondialisation qui gagne sans cesse du terrain fait que l'ONU a un rôle de plus en plus important à jouer. En raison de son universalité, l'ONU est l'organe qui s'impose pour traiter de ces questions mondiales. Aucune autre organisation n'a la légitimité et l'autorité dont l'ONU

est investie. L'ONU a joué un rôle indispensable dans la définition de normes et de principes internationaux. Elle a montré aux États et aux peuples la voie à suivre. En renforçant la prévisibilité et en accroissant l'interaction réglementée entre les pays, l'ONU est en mesure d'éviter que les conflits d'intérêts ne dégénèrent en crise. Ce sont les victoires discrètes que l'ONU a remportées et qui passent souvent inaperçues, précisément parce que l'Organisation contribue au fonctionnement sans heurt du système international. Cet aspect du travail de l'ONU mérite d'être reconnu à sa juste valeur et doit être renforcé.

Cela étant, l'ONU peut faire mieux. Nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer cette instance mondiale en la réformant. Cette réforme sera essentielle pour donner à l'ONU les moyens de relever efficacement les défis les plus redoutables de notre époque. Pour contribuer à l'accomplissement de cet objectif, le Gouvernement de la République de Corée appuie pleinement les initiatives importantes que le Secrétaire général a prises pour promouvoir l'efficacité, l'utilisation optimale des ressources et l'obligation de rendre compte du Secrétariat. Nous nous félicitons en particulier des efforts acharnés qu'il déploie pour montrer par exemple comment changer la culture de travail du Secrétariat.

Développement, droits de l'homme, paix et sécurité sont les trois piliers de l'ONU. Ce sont tous des impératifs, et ils se renforcent mutuellement. Commençons par le développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement convenus par nos dirigeants en 2000 ont pour date cible l'année 2015. Nous sommes déjà à mi-parcours. Il est essentiel que nous évaluions la situation actuelle et que nous renouvelions notre engagement. Mais ces seules actions ne seront pas suffisantes. Nous devons identifier des moyens plus efficaces de remplir ces engagements.

La République de Corée a redoublé d'efforts pour accroître son aide publique au développement. Nous nous sommes engagés à tripler notre niveau actuel d'aide publique au développement d'ici à 2015. Pour contribuer davantage aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'éliminer les pauvres, nous avons participé à l'initiative visant à prélever une contribution de solidarité sur les billets d'avion, source innovante de financement du développement. En même temps, tirant les enseignements de notre propre histoire de développement, nous nous efforçons non seulement d'accroître le volume de notre aide, mais aussi de

partager utilement notre expérience avec les pays en développement.

Un problème étroitement lié au développement est celui des changements climatiques. On s'accorde de plus en plus à dire que les changements climatiques limitent considérablement la capacité de développement dans le monde entier. Ils ont des répercussions sur chacun partout. C'est pourquoi il convient d'y remédier d'urgence. J'espère que la volonté politique manifestée par les dirigeants de plus de 150 pays à la séance qui a eu lieu ici le lundi 24 septembre conduira à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en place, après 2012, d'un système de solutions réalistes et concrètes à ce problème pressant. Ces solutions doivent être suffisamment intégrées et flexibles pour permettre la participation du plus grand nombre de pays possible.

S'agissant des droits de l'homme, il est essentiel que le Conseil des droits de l'homme soit à la hauteur des nombreuses attentes qui ont accompagné sa création. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que le Conseil progresse véritablement dans la promotion des droits de l'homme. Réaffirmons notre engagement et renforçons nos efforts communs pour assurer sa réussite. La République de Corée, qui fait partie des premiers membres du Conseil, est pleinement déterminée à défendre le principe du respect de tous les droits de l'homme pour tous.

À cet égard, mon gouvernement est profondément préoccupé par la situation actuelle au Myanmar et par la mort de civils durant les manifestations qui continuent à avoir lieu. Nous espérons vivement que le Gouvernement et le peuple du Myanmar œuvreront ensemble, dans la paix, à la démocratisation et à la réconciliation nationale.

Mon gouvernement a déployé des efforts considérables pour éliminer la discrimination à l'encontre de groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Nous avons résolument insisté pour que soit adoptée la législation nécessaire et pour que soient améliorés les cadres institutionnels visant à protéger et à promouvoir les droits de ces personnes. De même, nous avons adopté au mois de mai de cette année un plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'importance des missions de maintien de la paix de l'ONU ne cesse de croître, ainsi que la taille et la

portée de leurs activités. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), présente dans le Sud-Liban, et le déploiement de l'opération hybride ONU-Union africaine au Darfour en sont deux exemples éloquentes.

Du reste, la demande croissante d'aide au maintien de la paix et le soutien général de la communauté internationale sont les signes évidents du rôle crucial que joue l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité. En ce qui nous concerne, la récente participation de la République de Corée à la FINUL atteste là encore notre ferme volonté de participer aux activités de maintien de la paix de l'ONU. Nous mettrons tout en œuvre pour que nos contingents, parfaitement entraînés et disciplinés, continuent de contribuer aux activités de maintien de la paix.

Il n'y a pas de paix durable sans développement. Il faut adopter une approche globale pour pérenniser la paix fragile après les conflits et la rendre irréversible. La fonction cruciale de consolidation de la paix et du développement a été institutionnalisée par la création de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, je pense que l'expérience de la République de Corée, qui, pendant le demi-siècle écoulé depuis les années 50, s'est reconstruite sur les cendres de la guerre, pourrait apporter des éléments utiles et être une source d'encouragement pour l'ONU dans ses activités de consolidation de la paix après les conflits.

Le terrorisme reste l'un des problèmes les plus graves de notre époque. La République de Corée condamne énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes, partout, quel qu'en soit l'auteur et quels qu'en soient les motifs. Nous soutenons sans réserve l'action menée actuellement dans le monde contre le terrorisme. La République de Corée est partie aux 12 conventions existantes contre le terrorisme et est en train de ratifier la dernière en date, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous estimons également que l'ONU devrait sans tarder conclure une convention générale sur le terrorisme.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace croissante pour la communauté internationale. Pour empêcher leur prolifération, nous devons en priorité rétablir l'intégrité du régime de non-prolifération nucléaire et lui rendre toute son actualité. En réalité, le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est à la croisée des chemins. Il s'est heurté à des difficultés

sans précédent ces dernières années. Pour surmonter ces difficultés, nous devons ensemble faire preuve de clairvoyance afin de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire en vigueur. Il faut remédier aux défauts intrinsèques du NTP et élaborer des instruments multilatéraux efficaces pour mieux servir les objectifs de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Forte d'une industrie nucléaire civile qui occupe le sixième rang dans le monde, la République de Corée considère que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est indispensable à notre approvisionnement énergétique à long terme et à notre développement économique. C'est pour nous une raison supplémentaire de souscrire au renforcement des garanties contre une éventuelle prolifération de manière à assurer une plus large utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Parmi les problèmes de prolifération que la communauté internationale doit affronter, le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée revêt un caractère d'urgence. S'il n'est pas rapidement résolu, ce problème compromettra gravement le régime du TNP. Il est également lourd de conséquences pour la paix et la sécurité dans le nord-est de l'Asie et au-delà. Les pourparlers à six sont le cadre principal pour résoudre le problème nucléaire en République populaire démocratique de Corée. Ce processus a sensiblement progressé depuis son démarrage en 2003. Dans la Déclaration commune de septembre 2005, les six nations sont convenues d'un plan de travail pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne. L'Accord sur les mesures initiales signé en février dernier a encore fait avancer cette entente en définissant les mesures concrètes à prendre pour appliquer la Déclaration commune. Nous espérons que le nouveau cycle de pourparlers à six actuellement en cours à Beijing débouchera sur un autre accord qui conduira à la neutralisation des installations nucléaires de la République populaire démocratique de Corée.

Sur la péninsule coréenne, les relations intercoréennes atteindront un niveau plus élevé lors de la réunion au sommet prévue à Pyongyang la semaine prochaine entre les Présidents Roh Moo-hyun et Kim Jong-il. Le sommet aura pour principal objet de consolider la paix sur la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée sera encouragée à progresser sur la voie de la dénucléarisation. Dans le même esprit, les dirigeants

étudieront les moyens de renforcer la confiance mutuelle par des mesures politiques et militaires et de jeter les bases d'une communauté économique intercoréenne. Grâce aux progrès du processus de dénucléarisation, un nouveau régime de paix verra le jour sur la péninsule coréenne, régime qui remplacera l'armistice vieux d'un demi-siècle. Le renforcement des relations intercoréennes et le resserrement des liens entre la République populaire démocratique de Corée et les autres pays intéressés seront les gages d'un tel changement.

La solution du problème nucléaire en République populaire démocratique de Corée aura donc des retombées positives bien au-delà de la péninsule coréenne. La dénucléarisation de la péninsule coréenne renforcera le régime du TNP, offrant ainsi un exemple de solution négociée utile pour résoudre des problèmes analogues dans d'autres parties du monde, y compris le Moyen-Orient. Un processus de paix sur la péninsule coréenne ouvrira la voie à un dialogue régional sur la sécurité, et l'amélioration des conditions de sécurité qui en résultera dans le nord-est de l'Asie renforcera encore la coopération mondiale pour la paix et la prospérité.

C'est peut-être une vision optimiste des choses. Mais il est important de ne pas voir seulement les dangers et les problèmes dans le monde, mais aussi les possibilités qui s'offrent. Les pourparlers à six en cours et le sommet intercoréen qui se tiendra le semaine prochaine offrent une réelle possibilité de changement, et nous espérons que nos partenaires dans ce processus nous aideront à transformer les incertitudes d'aujourd'hui en une promesse de stabilité et de prospérité.

Les efforts que nous déployons dans le nord-est de l'Asie témoignent de l'importance de la diplomatie et de la coopération internationale, comme l'illustre bien l'ONU. Les difficultés même les plus ardues peuvent être surmontées quand les nations unissent leurs forces pour partager les fardeaux. Cette leçon, la République de Corée l'a apprise à ses dépens. Ayant toujours en mémoire l'époque où nous dépendions de l'aide et du soutien de la communauté internationale pour survivre, nous nous efforçons maintenant d'aider les autres, en cherchant à renforcer la sécurité régionale, en participant à des missions de maintien de la paix dans des pays éloignés du nôtre, ou encore en mettant nos ressources et notre savoir à la disposition des autres. Ce seront nos modestes contributions au

progrès de l'humanité tout entière, noble but que l'ONU incarne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République d'Islande.

M^{me} Gísladóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Je voudrais, par la même occasion, saluer le travail de votre prédécesseur, Sheika Haya Rashed Al-Khalifa.

Je tiens à dire combien mon pays a bénéficié de l'existence de l'ONU. Les valeurs universelles consacrées dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont fourni un cadre et un contexte à notre souveraineté et à notre autodétermination. L'histoire de l'Islande atteste que c'est par une coexistence civilisée au sein de la communauté des nations que les sociétés prospèrent. De mémoire d'homme, l'Islande, qui comptait parmi les pays les plus pauvres d'Europe, en est devenu l'un des plus prospères. Nous avons eu la chance de pouvoir ériger une société nordique d'entraide fondée sur l'exploitation durable de nos ressources naturelles.

Nous sommes un petit État dynamique qui ne dispose pas de forces armées car nous recherchons naturellement un règlement pacifique des différends au sein de la communauté internationale. Notre indépendance, que nous avons obtenue il y a une soixantaine d'années, s'appuie sur d'autres éléments que nos institutions démocratiques, aussi essentielles soient-elles. Notre liberté, dans son sens le plus large, nous la devons au développement économique et à la garantie des droits de l'homme et de la démocratie.

Notre expérience nous autorise à dire que la liberté est une notion complexe et multiforme. Tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et interconnectés. Mais de toute évidence, la pauvreté, l'inégalité et l'absence de droits économiques et sociaux peuvent rendre l'exercice des droits civils et politiques bien ardu.

Nous sommes à mi-chemin de notre échéance des objectifs du Millénaire pour le développement. L'année 2015 est proche et nous devons bientôt réaliser nos engagements. Les bonnes nouvelles existent puisqu'il semble probable que l'on réalise l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté à l'horizon 2015. Néanmoins,

s'agissant des progrès relatifs aux objectifs de développement humain, tels que la mortalité infantile, ils sont pour le moins décevants. Il reste des défis au plan régional, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Il incombe à ceux qui ont la chance de jouir de bonnes conditions de vie de se montrer solidaires avec les autres pour mettre ces droits à la disposition de tous. Par ailleurs, les enjeux sécuritaires auxquels nous sommes confrontés au cours de ce siècle sont tels qu'ils doivent être traités de concert, en solidarité avec les autres. Les changements climatiques en constituent un excellent exemple.

En effet, le phénomène des changements climatiques ruine déjà la vie de millions de personnes à travers une large bande de l'Afrique, dans bien des petits États insulaires et dans une grande mesure en Asie. Chaque région et la plupart des États peuvent s'attendre à ressentir prochainement les effets des changements climatiques. La manière dont nous aborderons ce problème en tant que communauté internationale constitue un test de notre attachement aux valeurs fondamentales de l'ONU et de notre capacité à agir de concert au vu de notre responsabilité partagée. Les débats qui ont eu lieu cette semaine ont marqué une étape importante dans l'identification des moyens et mesures à prendre à cet égard, et je souhaiterais remercier le Secrétaire général de cette initiative. Les changements climatiques représentent un phénomène mondial, mais ce sont généralement les pays en développement les plus pauvres qui sont le plus durement frappés – ceux qui sont d'ailleurs les moins responsables des changements climatiques. Les changements climatiques constituent une grave menace à la réduction de la pauvreté.

Il est important que la communauté internationale ne considère pas l'adaptation aux changements climatiques comme une question distincte, car elle doit au contraire faire partie intégrante des efforts communs que nous déployons pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons besoin d'une approche globale si nous souhaitons obtenir des résultats. Le Gouvernement islandais s'engage à faire preuve de solidarité vis-à-vis des plus vulnérables en les aidant à s'adapter aux effets des changements climatiques.

L'Islande estime que l'autonomisation des femmes et leur pleine participation à tous les niveaux de la société représentent un enjeu essentiel en ce nouveau millénaire. Que ce soit en matière de paix et de sécurité, de santé, de pauvreté ou des changements

climatiques, l'autonomisation des femmes est la clé du succès. Les hommes et les femmes doivent être représentés sur un pied d'égalité et entendus partout dans le monde. Je souhaiterais réaffirmer l'appui de mon pays aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies s'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La structure actuelle de l'ONU et son approche à l'égard des questions d'égalité des sexes sont trop fragmentées. Il faut s'inspirer de l'excellent travail du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le renforcer au sein de ces structures nouvelles. Nous appuyons énergiquement la proposition d'établir un organe en vue d'améliorer les résultats qu'obtient l'ONU dans ce domaine. La création d'un poste de Sous-Secrétaire général aux questions d'égalité des sexes devrait apporter un leadership et une coordination forts, et j'espère que ce poste sera rapidement pourvu. Il faut aborder d'une manière plus systématique l'approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble du système des Nations Unies. Utilisons la dynamique actuelle pour faire avancer ce processus au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

L'aide publique au développement (APD) joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. J'aimerais être très claire à ce sujet, l'Islande considère que ces objectifs sont des objectifs qui nous sont communs à tous. Nous considérons que le développement est une coopération mutuellement avantageuse. C'est grâce au développement que l'Islande s'est construite et le développement constitue un élément vital de la liberté de tous les peuples. Les donateurs doivent tenir leurs engagements et accroître leurs efforts visant à augmenter l'aide au développement. Le Gouvernement islandais est disposé à assumer ses responsabilités en la matière. Notre APD a doublé au cours des quatre dernières années et nous souhaitons figurer parmi les premiers donateurs en matière d'APD. Une efficacité accrue de l'aide est un facteur essentiel des résultats que nous obtiendrons en matière de développement. Le Gouvernement islandais estime que l'ONU devrait être à l'avant-garde de ces efforts. Nous soutenons le suivi du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (A/61/583) afin de permettre à l'ONU d'obtenir des résultats sur le terrain d'une manière plus efficace.

L'APD n'est bien entendu pas une panacée. Nous devons progresser sur le front des négociations commerciales internationales. Lorsque j'ai eu la chance d'assister à une réunion de l'Union africaine à Accra cet été, mes collègues m'ont permis de me rendre compte du potentiel énorme que pouvaient tirer les pays africains d'une intégration plus étroite à l'échelle du continent. En cette ère de mondialisation, une coopération et une intégration régionales plus étroites, y compris des relations commerciales plus étroites, constituent, comme le montre notre expérience, une étape vers un avenir meilleur, un investissement conjoint des États-nations dans leur bien-être commun.

L'Islande s'est engagée politiquement à réaliser cet objectif commun de mettre un terme au réchauffement planétaire. Compte tenu qu'un créneau s'est maintenant ouvert et que nous devrions en profiter car il risquerait de se fermer d'ici une décennie, il nous faut prendre avec tout le sérieux requis la recommandation de réduire de moitié les émissions, qui a été formulée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'Islande s'est fixé comme objectif à long terme de réduire ses gaz à effet de serre de 50 à 75 % d'ici à 2050. Le Protocole de Kyoto fournit une base sur laquelle les pays développés peuvent prendre des mesures efficaces en vue de contrôler leurs émissions. Toutefois, Kyoto n'est pas universel et il ne suffit pas. L'Islande estime que la conférence de Bali devrait lancer un processus qui conduira à l'adoption d'un accord complet sur le climat, accord que nous devrions adopter dans l'idéal en 2009 à l'occasion du sommet de Copenhague. Cet accord couvrirait la période de l'après-2012.

Il n'existe pas de solution « miracle » au problème du réchauffement planétaire. La question de la déforestation, en particulier des forêts ombrophiles, doit aussi être traitée. Le rôle des nouvelles technologies est essentiel, notamment s'agissant des sources d'énergie de remplacement, durable et propre. Dans le domaine de l'énergie géothermique, domaine où l'Islande dispose d'une grande expérience, il existe de grandes perspectives de développement. Les nouvelles technologies ne doivent toutefois pas aggraver les problèmes sérieux auxquels nous sommes confrontés. Par exemple, nous sommes ainsi très inquiets de voir que la production de sources d'énergie de la biomasse pourrait entraîner une augmentation du prix des denrées alimentaires. Il faudrait que ces nouvelles sources d'énergie renouvelables respectent

très strictement nos besoins environnementaux à long terme. Ceci vaut particulièrement pour la construction prévue de réacteurs à énergie nucléaire. Il faut encourager la créativité et les capacités de recherche des universités, l'engagement et l'implication des organisations non gouvernementales et la dynamique du monde des affaires et de l'industrie dans un effort cohérent et de grande ampleur. Les gouvernements ne peuvent faire cela seuls.

L'Islande estime que la sécurité humaine, telle qu'elle a été notamment définie lors du Sommet mondial de 2005, est d'une importance politique et conceptuelle fondamentale s'agissant de débattre des actions en faveur de la paix et de la sécurité, et de prendre des décisions dans ce sens. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui doit être appliquée rigoureusement, est un instrument clef permettant d'assurer la sécurité humaine. Des millions d'individus voient leur sécurité personnelle remise en cause. Je pense notamment aux brutalités exercées par certains gouvernements contre leur propre population et par les terroristes ou les forces irrégulières contre les civils.

Dans ce contexte, je voudrais faire part de ma vive préoccupation à l'égard des événements qui se sont produits au Myanmar où la dirigeante élue démocratiquement, M^{me} Aung San Suu Kyi, est détenue depuis plusieurs années, et où les manifestations pacifiques de l'opposition politique sont actuellement réprimées avec brutalité.

Je pense également aux attentats dont sont victimes les travailleurs humanitaires dans de nombreuses zones de conflit. Je pense aux autorités de par le monde qui ne parviennent pas à protéger les femmes et les enfants de la violence et de la traite des êtres humains. Dans ce contexte, je voudrais également encourager les autres États Membres à appuyer le projet de résolution appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU, au président de la Commission de l'Union africaine et au Conseil de sécurité pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de réaliser des progrès pour alléger les souffrances du peuple du Darfour. Il reste toutefois beaucoup à faire.

Des débats cruciaux se tiennent actuellement pour résoudre une situation qui dure depuis des dizaines d'années au Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que la majorité de la population israélienne et palestinienne aspire à la paix. Les sondages

d'opinion en sont la preuve. Dans les deux camps, les femmes disent leur détresse face aux effets à long terme de la prolongation de ce conflit sur leurs enfants, qui représentent l'avenir de la région. Les pourparlers en cours actuellement, avec l'appui du Quatuor, les efforts entrepris par le Comité spécial de liaison et, de manière plus importante, les efforts déployés par les Gouvernements israélien et palestinien, nous donnent quelque espoir. J'encourage les dirigeants politiques à veiller à ce que la volonté de paix manifestée par un grand nombre de personnes dans les deux camps se concrétise dans le processus politique. Cela exige un courage politique et un véritable esprit d'initiative. Cela demande de la retenue à un moment où la retenue est particulièrement difficile. Cela exige la volonté de neutraliser les auteurs de trouble dans les deux camps, qui souhaitent sacrifier les perspectives véritables de paix et de réalisation d'une vie meilleure pour des millions de personnes en faveur du mirage d'une utopie irréalisable. Les questions relatives au statut final, essentielles aux yeux des Palestiniens et des Israéliens, doivent être inscrites à l'ordre du jour de la conférence de la paix proposée par le Président des États-Unis. Le résultat doit permettre aux deux parties de brosser le tableau clair d'un avenir réaliste et acceptable pour leurs enfants. Dans l'intervalle, il incombe à tous ceux qui en ont la possibilité de faire tout ce qui est possible pour répondre aux besoins humanitaires de la population civile.

La Jordanie et la Syrie, États voisins de l'Iraq, accueillent très généreusement des centaines de milliers de réfugiés iraqiens. L'Islande est résolue à contribuer à soulager les souffrances du peuple iraqien, et s'est déjà engagée à verser une contribution financière au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de scolariser les enfants iraqiens en Jordanie. Nous appuyons également avec vigueur les efforts entrepris sur mandat de l'ONU en vue d'aider à la stabilisation et à la reconstruction du pays.

La prolifération des armes représente de toute évidence une menace importante pour la sécurité humaine et la sécurité des États. L'Islande regrette la situation actuelle dans le domaine du contrôle des armes, du désarmement et de la non-prolifération. Malgré les efforts soutenus déployés par une majorité d'États Membres pendant un certain nombre d'années, des progrès seulement limités ont été réalisés, certains en dehors du cadre de l'ONU. Nos échecs dans ce domaine représentent une menace constante à la paix et

à la sécurité. Il est donc temps de renouveler nos efforts. La conclusion d'un traité relatif au commerce des armes constituerait d'ailleurs une réalisation importante. Un certain nombre de projets lancés à l'occasion du Sommet de l'ONU de 2005, notamment la création d'un Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, ont enregistré des progrès constants. Le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) a assigné à l'Assemblée générale la tâche de réformer le Conseil de sécurité. Il convient de maintenir l'élan insufflé pour mener à bien cette tâche afin de permettre au Conseil de sécurité d'être plus représentatif de notre monde au début du XXI^e siècle. Cela nécessitera l'augmentation du nombre de membres élus et permanents.

L'Islande est un membre actif et engagé de l'ONU depuis 1946. Compte tenu du principe de la rotation et de l'importance que tous les États Membres assument la responsabilité liée au fait d'occuper un siège au Conseil de sécurité, nous avons annoncé en 2000 notre première candidature à un siège pour la période 2009-2010, auquel les élections auront lieu l'automne prochain. Cette candidature, qui est appuyée activement par les autres États nordiques – le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède – reflète la vigoureuse détermination de l'Islande à jouer un rôle actif en coopération avec les autres pays s'agissant de faire face aux menaces les plus pressantes qui pèsent sur la sécurité au XXI^e siècle. En tant que pays nordique, nous avons une longue tradition d'engagement actif au sein de l'ONU et nous sommes attachés aux meilleurs intérêts de la communauté internationale. Les Nordiques ont la réputation d'être des bâtisseurs de ponts – des médiateurs de confiance dans les situations complexes. L'Islande souhaite assumer la responsabilité d'exercer avec équité et fermeté son rôle au sein du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Son Altesse royale le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères et du commerce du Brunéi Darussalam.

Le Prince Bolkiah (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre gouvernement et votre peuple à l'occasion de votre élection. Je voudrais également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, S. E. Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour la manière dont elle a dirigé l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée. Je félicite également le

Secrétaire général des progrès qu'il a réalisés au cours des neuf derniers mois. Son premier rapport (A/62/1) est très encourageant, et nous nous félicitons de la réponse qu'il propose face aux difficultés nouvelles auxquelles nous nous heurtons tous. Je remercie également les représentants, les fonctionnaires et volontaires de l'ONU à travers le monde, qui entreprennent des tâches très difficiles dans des conditions souvent extrêmement dangereuses. Nous les remercions donc de leur dévouement professionnel. Cela est particulièrement vrai dans de nombreuses régions du Moyen-Orient. Une fois de plus, je réaffirme notre appui sans réserve et continu à tous les efforts déployés par l'ONU en vue de trouver une solution aux souffrances du peuple palestinien. Ce faisant, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple palestinien dans ses efforts pour trouver une solution juste et durable aux problèmes qui persistent depuis bientôt 60 ans.

Mes dernières paroles de remerciements s'adressent à vous, Monsieur le Président. Nous avons été très encouragés par votre discours d'investiture et vos projets pour l'avenir. Nous nous sommes réjouis de vous entendre exprimer votre appui sans réserve aux solutions multilatérales des problèmes mondiaux. Nous reconnaissons pleinement la nécessité pour l'ONU de renforcer son rôle central dans le système multilatéral. Avant tout, nous nous félicitons vivement de la proposition d'avoir un consensus durable entre les États Membres, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile. Nous sommes particulièrement heureux que la société civile y a été incluse, car cela revient à accorder aux gens ordinaires une place dans le consensus. C'est pourquoi nous avons trouvé la déclaration si encourageante. Cependant, elle pose un énorme défi à l'ONU. Il est capital que nos peuples puissent avoir accès à la bonne compréhension du monde que permettent le savoir, l'expérience et les connaissances spécialisées. Le thème des changements climatiques choisi pour la présente session le montre très clairement.

Les nombreuses discussions que nous avons eues cette semaine, nous ont bien montré que les problèmes modernes sont extrêmement compliqués. Elles nous ont aussi montré combien il est important de comprendre parfaitement ces difficultés. Pour ce faire, il faut une éducation de bonne qualité pour tous, ainsi que des services sociaux et de santé performants et solides. Cela ne sera possible que lorsque tous les pays auront atteint les objectifs du Millénaire pour le

développement fixés par l'ONU. Il est donc plus urgent que jamais de réaliser ces objectifs en temps voulu. Ils concernent tous les aspects de la vie moderne – politiques, sociaux, culturels et, surtout, de nos jours, économiques et commerciaux. En ce sens, ils donnent aux peuples une clef pour bien comprendre les problèmes contemporains, pour participer pleinement au consensus et pour contribuer à la recherche d'une solution.

Je dis cela car nous avons atteint une étape déterminante, puisque nous sommes désormais à mi-parcours du calendrier que nous nous sommes fixés il y a sept ans pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les discussions sur les changements climatiques que nous avons eues tout au long de la semaine ont montré à quel point les sept prochaines années seront déterminantes. Dans mon propre pays, nous commençons seulement à comprendre combien le sujet est difficile, tout comme le sont ceux de la sécurité, du développement durable et de l'énergie. Tous sont les nouveaux problèmes du XXI^e siècle, et ils exigent tous que nos peuples apprennent de plus en plus à les connaître, et ce, rapidement.

Nous devons inclure le sujet que j'ai évoqué dans tous les aspects de nos programmes de développement national, et nous devons aussi partager nos connaissances et notre expertise. À nos yeux, cela est plus important que jamais. Les échanges de vues et d'information qui ont eu lieu cette semaine sur les changements climatiques nous ont appris quelque chose de nouveau, à savoir que nous sommes tous, sans exception, concernés par ces nouveaux problèmes du XXI^e siècle. Voilà ce que signifie, Monsieur le Président, votre proposition de consensus. Elle reconnaît que nous pouvons tous faire d'importantes contributions si nous œuvrons de concert. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à la proposition de partenariat que vous avez avancée. Nous espérons qu'elle permettra que nos peuples ne soient plus uniquement les simples destinataires de nos solutions, mais que, peu à peu, ils en soient les architectes les plus importants.

Monsieur le Président, nous estimons que vous avez entamé votre mandat en nous invitant à partager un programme d'action auquel nous pouvons tous œuvrer. Nous nous réjouissons vivement de pouvoir nous associer à votre consensus pour cette soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, et nous

espérons que vous pourrez l'élargir et le renforcer plus avant au cours des 12 prochains mois.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moussa Okanla, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la francophonie et des Béninois de l'extérieur de la République du Bénin.

M. Okanla (Bénin) : Je voudrais, de prime abord, vous adresser, Monsieur le Président, mes vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Elle ne ménagera aucun effort pour contribuer au succès des travaux de cette session, à vos côtés bien sûr, puisque le Bénin en est l'un des vice-présidents.

Je voudrais aussi rendre hommage au travail remarquable accompli par votre prédécesseur, S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa. Elle a su insuffler, au cours de son mandat, un nouveau dynamisme à l'Assemblée générale par la relance du dialogue sur la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement. Sous sa clairvoyante direction, nos délégations ont pu approfondir de nombreuses questions en suspens dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial de 2005 et mesurer les défis à relever.

Nos appréciations vont également au nouveau Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon. Il a pu emboîter le pas à son illustre prédécesseur, Kofi Annan, par la poursuite à un rythme soutenu des réformes engagées par ce dernier. M. Ban Ki-moon a non seulement maintenu l'élan des réformes, mais il leur a aussi imprimé une marque personnelle bien visible dénotant d'une volonté de rationaliser, de façon novatrice et consensuelle, l'emploi des ressources disponibles pour des actions concrètes à la mesure des périls qui nous guettent.

Nous soutenons les Nations Unies qui doivent s'affirmer comme une organisation efficace et apte à servir de creuset pour une coopération multilatérale inclusive, productive et concluante dans la recherche de solutions idoines aux nombreux défis de notre temps.

Ces défis sont : les conflits qui perdurent, la montée des extrémismes, la fragilisation et la déstabilisation de régions entières, la paupérisation continue des populations les plus vulnérables, la pratique des subventions commerciales et le

protectionnisme en cours dans les pays développés. Ils nous privent de nos avantages comparatifs et étouffent nos producteurs en créant des distorsions sur le marché international. Il est nécessaire et urgent de mettre en place un filet de sauvetage pour permettre aux pays africains affectés par les subventions de compenser les énormes pertes qu'ils subissent. Par ailleurs, les inégalités sociales sont toujours plus grandes entre les États et à l'intérieur de nos sociétés. La prolifération des maladies endémiques décime les ressources humaines. La malnutrition, la désertification et l'érosion côtière réduisent dangereusement l'espace vital et accentuent la compétition pour la survie, alternant avec les inondations répétées résultant du réchauffement de la planète, lié aux changements climatiques.

Nous avons certes réalisé des avancées considérables, depuis le Sommet de Rio, dans la mise en place des instruments de la gouvernance mondiale dans le domaine de l'environnement. Face aux alertes et mises en garde multiples qui nous sont adressées depuis plusieurs années par les scientifiques, il importe à présent d'accélérer leur mise en œuvre intégrale, car ils donnent une orientation claire aux efforts déployés par les hommes pour reprendre le contrôle des phénomènes et des mutations qui hypothèquent les conditions de notre existence sur la terre. Il est impératif de maximiser les synergies dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments pour plus d'efficacité. C'est là une des tâches urgentes à mettre à l'ordre du jour de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Bali, en Indonésie, en décembre 2007.

Les risques induits par les changements climatiques sont terrifiants, surtout pour les pays côtiers à faible revenu comme le Bénin. Ils commandent d'agir par anticipation plutôt que par réaction, car il importe de parer aux éventualités bien établies dans une démarche de précaution et par une application conséquente du principe de la responsabilité commune mais différenciée. Outre les investissements colossaux qu'appelle la maîtrise de l'érosion côtière et de la dégradation des terres, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des couches les plus défavorisées constituent un aspect essentiel des efforts à faire pour le renforcement de la résistance de nos sociétés aux effets néfastes des changements climatiques.

Nous devons avant tout décupler nos efforts pour transformer nos modes de consommation et la politique énergétique mondiale par le recours aux sources d'énergie renouvelable. À titre d'exemple, le passage du bois de chauffe aux fours solaires de cuisson sauverait des hectares de forêts décimées annuellement par les populations les plus pauvres pour assurer leur approvisionnement en énergie. Il est établi que la façon dont les besoins énergétiques du monde et, en particulier, des pays en développement seront couverts dans les décennies à venir, sera déterminante pour notre capacité de maîtriser les changements climatiques. Nous devons opérer la reconversion des mentalités pour obtenir le changement des comportements. Pour cela, la question du financement doit être résolue dans un esprit de solidarité internationale et d'interdépendance bien compris.

La communauté internationale devrait, tenir les promesses faites à Monterrey et à Gleneagles en mobilisant les fonds pour assurer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux d'adaptation, et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est heureux que le dialogue de haut niveau à New York, les 23 et 24 octobre 2007 prochains, et la réunion prévue au Qatar en 2008 nous donnent l'occasion d'opérer une évaluation conséquente de la situation en vue de rechercher des approches de solutions optimales aux problèmes qui se posent.

C'est à l'aune des performances en matière de financement du développement que nous devons mesurer l'efficacité des institutions financières internationales. Nous espérons que les réformes appropriées seront opérées pour qu'elles puissent exercer pleinement leurs responsabilités dans la mobilisation des ressources en faveur des pays pauvres pour les aider à rattraper les retards accumulés.

Une attention particulière doit être aussi accordée aux contraintes internes liées à la gouvernance et à la faible mobilisation des ressources locales qui freinent le développement économique et social. Le Gouvernement béninois a, par exemple, intensifié ses efforts pour l'élimination de la corruption et pour la promotion d'une gestion transparente et performante des finances publiques. Nos efforts sur ces registres sont couplés à des mesures de facilitation des investissements, y compris la mise en place d'un conseil présidentiel de l'investissement, et la proclamation de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire, mesures jugées essentielles pour le

renforcement continu de la démocratie, de la croissance économique et du progrès social. L'aide que nous apporte la communauté internationale est très appréciée et servira désormais exclusivement aux fins convenues. À cet égard, le Bénin a adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine institué par l'Union africaine, dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et de la consolidation de la paix à l'échelle du continent.

Notre quête de solutions aux nouvelles menaces ne peut progresser que si nous parvenons à préserver la paix et la sécurité internationales. Il est décevant que nos efforts depuis le Sommet mondial de 2005, pour réformer l'organe qui en a la responsabilité principale, aient été les moins concluants. Nous devons redoubler d'ardeur pour doter notre Organisation d'un Conseil de sécurité plus représentatif dans sa composition, plus transparent et plus efficace dans ses méthodes de travail. Quelle que soit la formule qui sera retenue, la réforme du Conseil de sécurité ne peut être viable si elle ne tient pas compte des réalités du monde d'aujourd'hui, qui diffèrent sensiblement de celles des années 40. Elle ne peut être juste si elle ne rectifie pas, de façon rationnelle, le préjudice incommensurable causé à l'Afrique en l'excluant de la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité.

La réforme du Conseil rejaillira sans aucun doute sur son autorité et sa capacité de remplir son mandat à la satisfaction générale devant les situations qui interpellent les principes cardinaux de la Charte, comme la persistance du conflit israélo-palestinien, vieux maintenant de plus de 50 ans. Ce conflit continue de déstabiliser le Moyen-Orient, et il ne pourrait en être autrement tant que la vision de deux États souverains contigus ne sera pas mise en œuvre, tant que les territoires occupés, y compris les hauteurs du Golan et les fermes de Chebaa, n'auront pas été rétrocédés.

Nous sommes aussi préoccupés par la poursuite de la course aux armements et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales. Nous devons endiguer le commerce illicite des armes légères par l'adoption et la mise en œuvre d'un traité sur le commerce des armes. La prolifération des groupes armés non étatiques, les violations massives du droit international humanitaire et les crimes de guerre commis contre les populations civiles, notamment contre les femmes et les enfants dans les situations de conflit, doivent continuer de

mobiliser notre attention soutenue. Les auteurs de ces crimes doivent être amenés à comparaître devant la Cour pénale internationale, celle-ci devant être davantage valorisée dans son rôle d'instrument de dissuasion par la coopération accrue avec le Conseil de sécurité et la pratique de l'autosaisine. Nous nous félicitons des avancées significatives réalisées dans le déploiement du mécanisme de surveillance et de communication d'information des Nations Unies sur le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés et de la perspective de son extension.

La coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, devra être poursuivie conformément à l'esprit du Chapitre VIII de la Charte. La gestion de la situation au Darfour a offert un champ d'expérimentation qui permet de tirer des leçons pour renforcer l'efficacité de cette coopération au-delà des contraintes et des handicaps par des solutions optimales. Nous nous félicitons de la mise en place de la force hybride. Notre espoir est que, de par ses capacités numériques et logistiques, elle saura se montrer apte à maîtriser la crise. Nous espérons que des efforts similaires seront consentis en faveur de la Somalie.

La promotion de la dignité humaine est indispensable pour le renforcement continu de la paix et de la sécurité internationales. Elle est au centre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée le 10 décembre 1948. Nous célébrerons son sixième anniversaire l'année prochaine. C'est une occasion à marquer par une action singulière et motivée en faveur de la dissémination des droits de l'homme au sein des populations et des communautés rurales et périurbaines, pour la plupart analphabètes. Ces couches sociales ont été exclues du bénéfice des bienfaits des droits de l'homme dont l'appropriation leur permettra de se prendre en charge et de devenir les acteurs de leur propre épanouissement.

Mon pays, qui s'est engagé résolument dans la voie de la démocratie, renouvelle ici son engagement constant à apporter une contribution effective, à la mesure de ses moyens, pour aider à protéger et à promouvoir la dignité humaine. C'est dans ce but que s'inscrit l'initiative prise par mon pays de faire inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale sous le titre consensuel de « Célébration du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de

l'homme ». Un projet de résolution sera présenté et négocié sous ce point. Il pourra servir aussi de cadre pour la proclamation d'une année internationale de la promotion, de la dissémination et de l'appropriation des droits de l'homme.

Dans la même optique, mon pays se propose d'organiser en 2008, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et toutes les parties intéressées, une conférence internationale sur le thème : « Les défis et enjeux de l'alternance démocratique ». J'exhorte tous les États Membres de l'ONU à soutenir ces initiatives afin qu'elles puissent se concrétiser pour le plus grand bien de nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Adrian Mihai Cioroianu, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

M. Cioroianu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous adresser toute ma reconnaissance et mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-deuxième session, et de vous exprimer mes meilleurs vœux de succès dans cette entreprise difficile. En même temps, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à S. E. Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa pour l'excellent travail qu'elle a accompli à la présidence de la soixante et unième session. La Roumanie souscrit pleinement à la déclaration prononcée par S. E. M. José Socrates, Premier Ministre du Portugal, au nom de l'Union européenne. Je voudrais de surcroît faire quelques réflexions sur des questions qui intéressent mon pays. La Roumanie reste fermement attachée à son engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace sur les trois piliers de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable.

La Roumanie souhaite participer activement à l'ensemble des processus de réforme actuellement en cours conformément aux directives dont nous avons convenu dans le Document final du Sommet du Millénaire. Il semble qu'il existe un consensus presque général sur le principe de l'élargissement du Conseil de sécurité mais pas encore sur les moyens pratiques d'y parvenir. Nous savons tous que cela découle du fait que la réforme structurelle d'un organe principal a d'importantes répercussions politiques. Il semble aussi qu'il y ait un léger désaccord sur le principe général selon lequel le Conseil de sécurité devrait refléter la

configuration géopolitique du monde contemporain. Nous croyons que la solution globale qu'apporterait une étape intermédiaire devrait être envisagée de manière positive, précisément parce que, à ce stade, cette solution serait assez générale pour permettre à chacun de constater que la nouvelle configuration se rapprocherait de l'objectif visé. Attendons de voir si cela résistera à l'épreuve des négociations de fond. Néanmoins, des négociations sur l'élargissement du Conseil de sécurité ne devraient pas empêcher de réaliser des progrès et de prendre des décisions sur d'autres questions, notamment l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, en particulier la question de la transparence des travaux du Conseil de sécurité et la possibilité de limiter l'exercice du droit de veto. Enfin, avec 23 membres, le Groupe des États d'Europe orientale devrait avoir droit à un siège supplémentaire au moins au Conseil de sécurité, quelle que soit la formule qui sera retenue. Il convient également de souligner une fois de plus qu'alors même que le Groupe des États d'Europe orientale est le groupe régional qui connaît la croissance la plus dynamique au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, la présence de l'Europe orientale à des postes de responsabilité au Secrétariat et dans les organes de l'ONU est encore minime.

La Roumanie suit avec une attention particulière l'évolution de la situation concernant le Kosovo. La solution relative au statut de la province du Kosovo doit être conforme au droit international en vigueur. Nous saluons les efforts déployés par la troïka en vue de contribuer au succès des négociations entre les deux parties. Les pourparlers directs tenus aujourd'hui ici à New York constituent une évolution positive, et il faudrait organiser des réunions similaires au cours des prochains mois. Des négociations directes entre Belgrade et Pristina permettront de réaliser un véritable compromis qui favorisera la stabilité des Balkans occidentaux et la perspective européenne de cette région.

(*l'orateur poursuit en français*)

En Iraq, les évolutions positives dans le domaine de la reconstruction institutionnelle, de la réconciliation interconfessionnelle et de la sécurité doivent être consolidées avec un soutien régional et international. La nouvelle résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité présente un mandat étendu de l'ONU dans le domaine de l'assistance pour le développement, de la reconstruction et de la médiation pour le dialogue politique au niveau national et

régional. Nous saluons la réunion ministérielle du 22 septembre dernier sur l'Iraq, coprésidée par le Premier Ministre de l'Iraq et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que le pari de la communauté internationale sur l'Iraq sera gagnant. Quant à la Roumanie, elle est présente sur le terrain, et est solidaire de la population et du Gouvernement iraqiens.

La prévention du terrorisme et la lutte contre ce fléau ont besoin également d'un multilatéralisme efficace s'appuyant sur les normes du droit international. La menace du terrorisme international réclame des mesures fondées sur le consensus. L'action globale contre le terrorisme impose des mesures afin de dissoudre les groupes impliqués dans des activités terroristes par le biais d'une coopération internationale. La lutte contre le terrorisme doit être impitoyable, mais elle doit respecter les droits et les libertés fondamentales de l'homme. Le combat contre le terrorisme devrait tenir compte aussi des racines sociales et économiques de ce phénomène. Aucun pays ne peut assurer seul sa propre sécurité. La Roumanie soutient les efforts entrepris par les organisations internationales, régionales et sous-régionales visant la consolidation de la solidarité contre le terrorisme en conformité avec le droit international, et coopère au plan bilatéral afin de prévenir et combattre ce fléau.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste le pilier du régime juridique international dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Il est aussi un instrument essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. En dépit de toutes les difficultés des dernières années, le TNP garde toute sa pertinence et sa signification. L'équilibre entre les droits et les obligations inscrits dans le Traité est essentiel pour la stabilité du système international. Dans ce sens, le maintien des principes fondamentaux du Traité relatifs à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à la coopération internationale dans ce domaine, ainsi que les garanties en ce qui concerne l'observation des obligations de non-prolifération, sont essentiels.

La Roumanie attache beaucoup d'importance au développement de l'énergie nucléaire et à la promotion de ses applications pacifiques dans des domaines comme la médecine, l'industrie, l'agriculture et dans d'autres domaines d'utilité publique. La Roumanie partage aussi l'idée que l'adoption de l'énergie nucléaire comme alternative énergétique écologique

dans le contexte de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto est un choix important.

Une attention prioritaire de la communauté internationale doit viser les menaces de la prolifération des armes de destruction massive et, en même temps, l'accès des terroristes à ces types d'armes. Mon pays ne néglige pas les problèmes qui continuent d'exister en ce qui concerne les armes classiques et soutient fermement la nécessité d'engager un processus de réflexion structuré sur la question d'un futur instrument juridique international concernant le commerce des armes.

La Roumanie participe avec détermination aux opérations de maintien de la paix. Elle fournit des militaires – observateurs militaires, officiers d'état-major et de protection – et des officiers de police à 10 opérations de paix sur quatre continents : Haïti, Congo, Éthiopie et Érythrée, Soudan, Libéria, Côte d'Ivoire, Népal, Timor-Leste, Géorgie et Kosovo. En même temps, la Roumanie participe aux opérations de paix dans les Balkans occidentaux, en Iraq et en Afghanistan.

Les Casques bleus méritent la gratitude des pays hôtes ainsi que de toute la communauté internationale. Nous considérons qu'on doit tenir compte, dans la création des forces multinationales sous les auspices des Nations Unies, des particularités culturelles et linguistiques du pays où les Casques bleus sont déployés.

La Roumanie, maintenant membre de l'Union européenne, s'est développée sur la conception politique selon laquelle la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit représentent une nécessité vitale pour le développement de nos sociétés. C'est pour cette raison qu'elle désire s'engager d'une manière imaginative à soutenir les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance, la diplomatie comme moyen de règlement de tous les différends, ainsi que le dialogue entre les cultures et les civilisations. D'ailleurs, il n'est pas sans intérêt de rappeler que Bucarest vient d'accueillir la Conférence de haut niveau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la lutte contre la discrimination et la promotion de la compréhension et du respect mutuels, en juin 2007. La Conférence a été l'occasion de mettre en évidence la nécessité de réagir, aux niveaux politique et institutionnel, pour combattre toutes les formes d'intolérance et de discrimination, afin de garantir le respect de droits de l'homme, et

faire en sorte que tout citoyen puisse se sentir protégé par la loi et avoir la preuve concrète de la solidarité des autres au moment où ses droits sont bafoués.

J'estime en même temps qu'il y a une série de problèmes sensibles sur lesquels la communauté internationale devrait réfléchir plus profondément pour adopter des mesures appropriées. À cet égard, je pense à la nécessité d'assurer la protection des droits de l'enfant et c'est pour cette raison que la Roumanie soutient la création du poste de Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants.

Mon gouvernement accorde une attention particulière à l'action du Conseil des droits de l'homme, d'autant plus qu'à partir de juin dernier jusqu'à mi-2008, la présidence de cette nouvelle institution sera assurée par la Roumanie. La construction institutionnelle de cet organisme est presque achevée. Ce que nous avons obtenu est un compromis. Le nouveau Conseil n'est certainement pas l'organe sans peur et sans reproche que nous avons imaginé, mais il faut l'utiliser, car la promotion du respect des droits de l'homme est un combat que nous devons mener sans relâche. L'approbation, par l'Assemblée générale, du rapport du Conseil des droits de l'homme, qui inclut également l'ensemble des mesures institutionnelles adoptées au milieu de cette année, sera de nature à servir ce but. Il est nécessaire que cette nouvelle institution puisse faire valoir davantage sa vocation qui consiste à faire connaître, respecter et constamment consolider les droits de l'homme dans le monde entier et veiller à la mise en œuvre des engagements pris par les États. La Roumanie réitère sa confiance dans la capacité du Conseil des droits de l'homme de devenir une référence solide et crédible dans le système institutionnel consacré à la protection des droits de l'homme.

La démocratie représente un processus global. Un quart de siècle auparavant, moins d'un tiers des États du monde pouvaient être considérés comme des véritables démocraties. À présent, cette proportion a fortement augmenté et représente la référence. Nous pensons que les avancées des principes de la démocratie et des droits de l'homme dans les décisions politiques et les plans d'actions des autres organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux sont une victoire pour nous tous. Avec l'effort commun des États Membres, un nombre important de résolutions et de déclarations concernant

divers aspects de la démocratisation ont été adoptés. Par exemple, en 2000, la Commission des droits de l'homme a adopté la résolution 2000/47, « Promotion et renforcement de la démocratie », initiée par mon pays. La résolution réunit, pour la première fois, dans un seul document cohérent les principes, les valeurs et les pratiques qui représentent un cadre pour les actions de tout gouvernement ayant à l'esprit la promotion de la démocratie.

Certes, il y a des liens étroits entre le respect des droits de l'homme et la démocratie. C'est le message principal que la Roumanie et les autres coauteurs ont voulu transmettre par les résolutions concernant la poursuite du dialogue sur des mesures visant à promouvoir et à consolider la démocratie, l'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme, le renforcement du rôle des organisations et mécanismes régionaux, sous-régionaux et autres en vue de promouvoir et de consolider la démocratie, et la démocratie et l'état de droit. Toutes ces résolutions ont été adoptées par la suite.

Nous sommes aussi très contents de voir que la communauté des démocraties est devenue maintenant un groupe actif, qui s'est engagé à promouvoir les valeurs et les normes de la démocratie. Nous sommes prêts à œuvrer de concert avec d'autres délégations membres du groupe de travail de la Communauté des démocraties, que la Roumanie a récemment pris la tâche de coordonner, en anticipation de la prochaine Conférence ministérielle qui aura lieu à Bamako, au Mali.

En tant que Membre de l'ONU qui bénéficie d'une croissance économique constante et solide, la Roumanie fera partie du groupe de pays donateurs avant la fin de cette année. L'aide publique au développement, conçue comme un engagement graduel et progressif, deviendra une pièce maîtresse de notre politique étrangère et une expression de la solidarité internationale de la Roumanie avec les pays en développement ou en transition. Nous nous sommes déjà dotés d'une stratégie nationale, d'une construction institutionnelle, d'un budget qui comporte un chapitre consacré à l'aide publique au développement et, surtout, d'une volonté politique sans faille. Nous examinons de très près toutes les options de contributions volontaires par le biais du système des Nations Unies pour établir nos priorités initiales.

En ce qui concerne les changements climatiques, il est clair que l'ONU joue un rôle primordial dans

l'aide aux régions dévastées par les catastrophes naturelles. Nous sommes pleinement conscients de l'impact faramineux des changements climatiques sur la vie des êtres humains. Rappelons-nous les mots de Kant qui disait ce qui suit : « Deux choses remplissent mon esprit d'une admiration et d'un respect incessants : le ciel étoilé au-dessus de moi et la loi morale en moi ». Laissons alors la loi morale et la raison faire en sorte qu'on préserve le ciel étoilé. Probablement le degré général de liberté n'a jamais atteint un niveau si élevé dans l'histoire de l'humanité que de nos jours. Si nous sommes plus libres, plus informés et plus conscients que nos prédécesseurs, nous devons être également plus responsables et soucieux de notre environnement. La Roumanie a subi elle-même, cette année, comme d'autres pays, les conséquences des changements climatiques : des températures équatoriales, ainsi que la sécheresse suivie d'inondations diluviennes. Les dirigeants politiques doivent soutenir l'élaboration d'un instrument juridique nouveau. Ils devraient soutenir la recherche scientifique afin qu'elle puisse mener à bien ses tâches visant à réduire la dépendance de l'économie mondiale des combustibles fossiles et stimuler la découverte de nouvelles technologies.

À partir de 1990, la Roumanie a commencé à agir en faveur du développement durable au niveau politique, mais également dans les milieux économiques. Ainsi, la Roumanie a ratifié, en 1994, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et, en 2001, le Protocole de Kyoto. Vu ce phénomène d'une intensité presque inouïe, il est nécessaire de consolider la capacité d'action aux niveaux régional et européen. À cette fin, les institutions compétentes roumaines ont analysé la possibilité d'organiser une réunion régionale de haut niveau afin de discuter des politiques de réponse au phénomène du réchauffement global, surtout des mécanismes d'action et de soutien aux problèmes liés à la sécheresse. L'initiative serait circonscrite à la région de l'Europe centrale et du Sud-Est.

La Roumanie attache une importance particulière au dialogue entre les cultures et religions, qui est devenu aujourd'hui, plus que jamais, un moyen indispensable face aux défis globaux actuels. Mon pays, avec une riche diversité culturelle, situé à la confluence des cultures et civilisations, s'est bien engagé dans des initiatives internationales et régionales pour la promotion du dialogue interculturel, y compris dans sa dimension religieuse. Le troisième

Rassemblement œcuménique européen, qui eu lieu début septembre en Roumanie, à Sibiu – la capitale européenne de la culture en 2007 –, est un exemple récent illustrant notre culture du dialogue.

Le monde d'aujourd'hui, par ses conflits et ses mutations permanentes, demande une coopération renforcée des organisations internationales. Un exemple que nous considérons très important est le travail conjoint de l'ONU et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Du 25 au 29 septembre 2006, les instances de la francophonie se sont réunies à Bucarest, en Roumanie. En tant que pays hôte du onzième Sommet, notre pays a assumé la présidence de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, et de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Dans ce double rôle, nous avons considéré que c'était notre devoir de nous impliquer d'une manière active non seulement dans la réforme institutionnelle, mais aussi dans l'approfondissement de la concertation francophone.

En dépit des critiques plus ou moins raisonnables, l'ONU reste une organisation incontournable, sans laquelle la communauté internationale perdrait ses jalons. Loin de l'affaiblir, la mondialisation économique et la société de l'information ne font que lui renforcer la vocation d'universalité, la légitimité, et l'autorité morale. Mais c'est à nous, les États Membres, de la servir au-delà des intérêts étroits ou éphémères.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Masahiko Koumura, Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Koumura (Japon) (*parle en japonais*) (*interprétation assurée par la délégation*) : J'aimerais avant tout m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je souhaiterais également rendre hommage à S. E. Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa pour le dynamisme avec lequel elle a dirigé les travaux de la session précédente. Je remercie également sincèrement le Secrétaire général Ban Ki-moon de son dévouement et de ses initiatives pour relever les défis auxquels l'ONU est confrontée.

Face aux nouveaux défis, l'ONU doit se départir de son rôle d'instance de débat et se transformer en acteur. Les exigences du XXI^e siècle appellent à la création d'une Organisation des Nations Unies

dynamique. Je félicite le Secrétaire général d'être décidé à parvenir à ce changement. Ce n'est pas par coïncidence, étant donné la situation internationale actuelle, que le Japon aussi a lancé une politique étrangère dynamique. Avec cet accord au niveau de nos approches, le Japon et l'ONU peuvent et doivent œuvrer ensemble. Dans les observations que je ferai cet après-midi, j'insisterai sur deux secteurs où la coopération entre ces deux acteurs pourrait être optimisée : les changements climatiques et le développement du continent africain. Je parlerai également de la nécessité de réformer l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, afin que l'Organisation puisse s'atteler à ces missions avec efficacité.

À l'heure de la mondialisation, la communauté internationale fait face à de nouveaux défis qui ne connaissent pas de frontières. La crise générée par les changements climatiques, en particulier, touchera l'ensemble de l'humanité, non seulement les populations actuelles mais aussi les générations futures. Le moment est venu d'agir ensemble pour les générations futures, en accordant une attention toute particulière aux pays vulnérables. Tournons le dos à la discorde et à la division entre pays, passons à la vitesse supérieure et unissons nos efforts pour faire face à ce défi commun. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a indiqué que le réchauffement climatique est incontestable, les dirigeants mondiaux ont donc la responsabilité de prendre des décisions politiques nouvelles et audacieuses pour régler ce problème grandissant. C'est dans cet esprit que le Japon a présenté de nouvelles propositions sur les changements climatiques au mois de mai, et notamment d'adopter une vision collective à long terme pour mettre au point des technologies novatrices et édifier une société à faible consommation de carbone. Le Japon a également appelé à élaborer une stratégie à moyen terme visant à établir un nouveau cadre pour les principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

Nous devons faire face aux changements climatiques, et ce, jusqu'à 2012 et au-delà. À cet égard, je me félicite vivement de l'engagement politique que les dirigeants mondiaux ont pris à la réunion de haut niveau tenue le 24 septembre à l'initiative du Secrétaire général. Le Japon, pour sa part, contribuera aux négociations visant à parvenir à un accord international, au Sommet du Groupe des Huit (G-8) qui se tiendra à Hokkaido-Toyado l'année prochaine, et il

en intégrera les résultats dans le processus des Nations Unies.

Le Japon a renforcé sa compétitivité internationale en améliorant son efficacité énergétique et en diminuant sa consommation de pétrole, tout en ayant doublé au même moment son produit intérieur brut (PIB). Nous sommes prêts à partager les technologies et l'expérience indispensables à la préservation de l'environnement, à la sécurité énergétique et à la croissance économique. En même temps, il appartient à chacun d'aller au-delà des idées et de revoir son mode de vie. Le Japon a lancé récemment une nouvelle campagne nationale visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone des ménages, en plus de l'initiative Cool Biz consistant à des règles vestimentaires moins strictes. La notion de *mottanai* – refus du gaspillage – et l'initiative des trois R visant à réduire, à réutiliser et à recycler les déchets contribuent également à cet objectif. J'ai l'intention d'élargir cette campagne à l'échelon mondial afin de restructurer nos modes de vie. À cette fin, mon gouvernement estime qu'il importe d'échanger avec les entreprises, les institutions universitaires, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs du secteur public, tout en coopérant dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies.

Le développement du continent africain est aussi une priorité pour le Japon. L'ensemble du continent africain connaît actuellement des changements positifs. La paix est aujourd'hui consolidée dans différentes anciennes zones de conflit. Et de nombreux pays, avec ou sans ressources naturelles, sont en plein essor.

Pour que l'Afrique devienne un continent plus dynamique, plus enclin à l'espoir et riche en possibilités, trois conditions hormis la prévention et le règlement des conflits sont primordiales. En tout premier lieu, il faut une croissance économique plus forte et soutenue. Deuxièmement, la sécurité humaine doit être garantie moyennant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la consolidation de la paix et la mise en place de gouvernements démocratiques. Enfin, il importe de chercher à résoudre les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques.

Le Japon accueillera la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA IV) à Yokohama, en mai 2008. La CITDA, qui s'est pour la première fois tenue en 1993, est ouverte à tous. Elle accorde une importance

particulière à la prise en main du processus par les Africains eux-mêmes et à l'établissement d'un partenariat authentique avec la communauté internationale. Les trois domaines que je viens de mentionner seront au cœur des travaux de la CITDA IV, qui sera une nouvelle occasion de mobiliser les savoirs et les ressources de la communauté internationale au profit du développement de l'Afrique. La coopération Sud-Sud entre l'Asie et l'Afrique demeurera un élément fondamental de la CITDA.

Tant que la paix ne régnera pas en Afrique, le reste du monde ne pourra connaître la paix et la prospérité. Le Japon ne saurait être indifférent à la situation au Darfour. En réaction à la pire crise humanitaire qui existe dans le monde, le Japon a débloqué une aide avoisinant 85 millions de dollars. Il se réjouit, par ailleurs, de la création de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il espère son rapide déploiement ainsi qu'une avancée ininterrompue du processus politique au Darfour. Il compte accroître sa contribution à la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique.

La paix rend possible le développement et la sécurité humaine. Cependant, faire régner la paix n'est pas chose aisée. L'Iraq, par exemple, se débat pour parvenir à la sécurité et à la réconciliation alors que les fondations de la paix restent fragiles. Le Japon épaula les Iraquiens dans leurs efforts de reconstruction avec le déploiement de ses forces d'autodéfense et l'octroi de plus de 5 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement.

Pour concourir à la reconstruction de l'Afghanistan, le Japon a pris la tête des efforts de désarmement, démobilisation, réinsertion et de démantèlement des groupes armés illégaux, en collaboration étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. En juin de cette année, il a accueilli à Tokyo une conférence sur le démantèlement des groupes armés illégaux en vue de contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan à travers la coopération avec l'ONU.

Pour que la paix règne, il est essentiel que la communauté internationale exécute d'une manière homogène et intégrée un large éventail de tâches diverses, allant du règlement des conflits à l'aide à la reconstruction. En sa qualité de Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix, le Japon est résolu à apporter un concours notable à l'effort international. Il a pris une mesure concrète dans ce

sens en créant le Centre des bâtisseurs de la paix d'Hiroshima, chargé de former des experts civils en Asie afin de mieux répondre aux différents besoins sur le terrain. La consolidation de la paix exige également la tenue d'élections libres et régulières, ainsi que la mise en place de régimes démocratiques. Le Japon ne ménage pas sa peine pour faire avancer la démocratie. Le Japon a dépêché des missions d'observation électorale dans un grand nombre de pays, y compris au Timor-Leste et en Sierra Leone. Le Japon a également prêté un appui électoral et envoyé des contrôleurs des armements au Népal.

Il est extrêmement regrettable qu'au Myanmar, les manifestations aient été réprimées avec une telle fermeté qu'il y a eu des morts, dont un citoyen japonais. Le Japon engage vivement le Gouvernement du Myanmar à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de recourir à la répression. Il lui demande instamment de faire le maximum pour régler la situation par la voie du dialogue.

Au même titre que la démocratie, la primauté du droit contribue à jeter les bases de la paix et de la prospérité. Soucieux de promouvoir la primauté du droit sur la scène internationale, le Japon adhèrera le mois prochain au Statut de la Cour pénale internationale, de même qu'il aide les pays en développement à perfectionner leur cadre juridique. En vue de contribuer en amont à la mission des Nations Unies en matière d'établissement des normes, le Japon a signé, en février de cette année, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et j'ai signé, aujourd'hui même, la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Toutes ces démarches reposent sur la conviction que la communauté internationale doit coopérer dans le règlement des problèmes d'envergure mondiale en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la liberté, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Toutes ces valeurs fondamentales ont pour clef de voûte le respect de la dignité humaine. La question des enlèvements en République populaire démocratique de Corée porte gravement atteinte à la dignité humaine. Il est essentiel que la communauté internationale adresse un message vigoureux en faveur du règlement immédiat de la question des enlèvements, afin que les victimes et leurs familles puissent être réunies et retrouver le bonheur. Le Japon continuera d'œuvrer au règlement de cette question ainsi qu'à celui des incidents regrettables du passé par la voie du

dialogue et conformément à la Déclaration de Pyongyang. En outre, dans l'espoir d'une amélioration de la situation en matière des droits de l'homme, le Japon soumettra, à la présente session de l'Assemblée générale, un nouveau projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est un problème qui exige lui aussi toute l'attention de l'humanité. C'est pourquoi je me réjouis que le Conseil de sécurité ait adopté par consensus une série de résolutions sur la République populaire démocratique de Corée et l'Iran. Il appartient maintenant à chacun d'entre nous de traduire la volonté de la communauté internationale en actes concrets en appliquant pleinement les résolutions pertinentes. Le Japon poursuivra ses efforts de dénucléarisation de la péninsule coréenne dans le cadre des pourparlers à six. Il continuera également d'exhorter l'Iran à écouter les appels unanimes de la communauté internationale et à suspendre ses activités d'enrichissement d'uranium. Le désarmement nucléaire n'exige pas moins d'attention. Je réitère ici la détermination de mon pays de renforcer l'action internationale en faveur du désarmement nucléaire, sachant qu'il est le seul au monde à avoir subi la dévastation nucléaire. Le Japon soumettra un nouveau projet de résolution à la présente session de l'Assemblée générale afin d'élaborer les mesures concrètes à prendre pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

Vu sa complexité croissante, la question du terrorisme exige elle aussi des efforts soutenus. À cet égard, le Japon se réjouit de l'adoption de la résolution 1776 (2007) du Conseil de sécurité. De notre côté, nous nous efforcerons de poursuivre nos activités de ravitaillement dans l'océan Indien afin d'assumer notre rôle de membre responsable de la communauté internationale. Le Japon adhère également à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288). Par ailleurs, afin que le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme puisse être renforcé, je demande instamment à tous les États de faire preuve de la plus grande souplesse possible de manière que les négociations autour du projet de convention générale sur le terrorisme international aboutissent au plus vite.

En raison de la diversité des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, le rôle du Conseil de sécurité est plus que jamais significatif. Pour qu'il se montre à la hauteur de ses responsabilités,

nous devons le rendre plus représentatif et plus efficace. C'est pourquoi je réitère l'attachement du Japon à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Comme cela a été dit à maintes reprises, la réforme de l'ONU sera incomplète tant que le Conseil de sécurité n'aura pas été réformé. Nous devons renforcer la dynamique en faveur de la réforme, qui a été relancée par l'ancienne Présidente de l'Assemblée, M^{me} Al-Khalifa, alors que commence la soixante-deuxième session. Les États Membres doivent œuvrer à l'unisson pour obtenir durant cette session des résultats concrets dans le cadre de négociations intergouvernementales.

Ce n'est pas attendre les changements, mais provoquer les changements qu'il faut faire aujourd'hui. La question n'est pas de savoir ce que nous devons attendre de l'ONU, mais comment nous pouvons revitaliser l'Organisation. Nous devons renforcer l'ONU pour qu'elle relève les nouveaux défis.

Le Japon ne se contentera pas seulement d'œuvrer en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, il entend aussi participer activement aux efforts visant à renforcer les capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Japon appuie également les efforts en cours en vue de permettre au système des Nations Unies de fonctionner de manière plus cohérente et plus efficace dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de l'environnement et des droits de l'homme. Dans le même temps, nous devons aussi obtenir des résultats concrets concernant la réforme de la gestion.

À propos de la réforme, je voudrais rappeler aux États Membres que les dirigeants mondiaux ont accompli un grand pas en avant lorsqu'ils ont décidé, en 2005, de supprimer, le plus rapidement possible, les références, périmées depuis longtemps, aux « États ennemis » figurant dans la Charte des Nations Unies (*voir résolution 60/1, par. 177*). L'année prochaine, le Japon sera au cœur de ces efforts internationaux. À l'occasion de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA IV), qui se déroulera à Yokohama, et du Sommet du Groupe des Huit (G-8) à Toyako, le Japon présentera une série de principes permettant d'aborder les défis internationaux imminents. J'espère pouvoir, dans un an, revenir ici à New York avec des résultats solides.

Je voudrais terminer mes propos en renouvelant la volonté inébranlable du Japon d'œuvrer, en

coopération étroite avec l'ONU, en faveur d'un monde meilleur.

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens à féliciter M. Koumura de sa récente nomination au poste de Ministre des affaires étrangères du Japon.

Nous avons entendu le dernier orateur du débat général pour la présente séance. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*): Je prends la parole pour répondre à la déclaration faite plus tôt par S. E. le Premier Ministre de la Turquie, M. Recep Tayyip Erdoğan. M. Erdoğan a mentionné la prétendue République turque de Chypre-nord. Je ne vais pas m'attarder sur cette entité imaginaire, créée par la Turquie dans la partie de Chypre qu'elle occupe depuis 1974, ce qui a été condamné par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 541 (1983) et 550 (1984). Je me contenterai de faire observer que cette insistance à promouvoir cette entité prouve bien que la Turquie n'a que faire de la réunification de Chypre et ne fait aucun effort en ce sens. Solidement accroché au passé, le Premier Ministre turc continue de réciter l'éternelle position de son pays vis-à-vis du Plan Annan de 2004 pour régler le problème. Il oublie de dire, toutefois, que si son pays est bien disposé envers ce Plan, c'est parce qu'il a été délibérément conçu pour répondre à ses intérêts et que, par conséquent, il ne comportait aucun risque. En outre, accepter un plan élaboré pour qu'il n'y ait aucun effet ultérieur défavorable ou ingérable pour la Turquie ne saurait en aucune manière constituer une réalisation.

L'analyse que fait M. Erdoğan des raisons qui ont conduit la communauté chypriote grecque à rejeter massivement ce plan, exerçant ainsi son droit démocratique, est insultante et dépasse les limites des conventions diplomatiques. De plus, M. Erdoğan est mal placé pour parler d'intransigeance, puisque le fait que le problème de Chypre demeure sans solution depuis toutes ces années est exclusivement dû au refus de la Turquie et au fait qu'elle encourage les dirigeants chypriotes turcs à négocier sur le cœur de la question chypriote.

Il est quelque peu ironique que M. Erdoğan appelle à la reprise des négociations alors que son camp a progressivement réduit à néant le dialogue qui était en cours sur la mise en œuvre de l'accord minutieusement mis au point du 8 juillet 2006, et qui est le seul processus existant pouvant conduire à des négociations sérieuses grâce à une démarche graduelle fondée sur des progrès aboutissant en fin de compte à un règlement complet.

Ressasser tout un éventail de slogans sans fondement, vides de tout sens et contreproductifs ne suffit pas. Ceci vaut pour l'ensemble de la déclaration de M. Erdoğan relative à Chypre, y compris les références aux restrictions imposées aux Chypriotes turcs. M. Erdoğan veut bien sûr dire par là que si les Chypriotes turcs sont dans cette situation c'est à cause de l'invasion de Chypre par son pays. Mais, même dans ces conditions, les Chypriotes turcs ont un revenu par habitant que leur envieraient les citoyens turcs. Si M. Erdoğan entend promouvoir le développement économique des Chypriotes turcs, il n'a qu'à simplement lever les restrictions que son armée impose en occupant un tiers de Chypre. Ainsi les Chypriotes turcs pourront retrouver une vie normale.

Citoyens égaux de la République de Chypre, les Chypriotes turcs bénéficient d'une forte protection sociale et autre de la part du Gouvernement chypriote, mais, bien entendu, sans qu'il y ait de place pour un régime illégal. Le Gouvernement chypriote ne doute nullement de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, de ses eaux territoriales et de son espace aérien, ni de ses droits souverains sur sa zone économique exclusive, son plateau continental et les ressources qu'il recèle. Il n'a jamais recherché que la coexistence pacifique, mais comme s'il ne suffisait pas à notre agresseur de nous en avoir privés pendant toutes ces années, la Turquie ajoute l'insulte à la justice en mettant en doute les droits souverains de mon pays, en convoitant ses ressources souveraines et en utilisant son pouvoir pour empêcher avec malveillance mon pays de connaître l'existence et la coexistence pacifiques auxquelles il aspire.

M. Salsabili (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je souhaite intervenir dans l'exercice de mon droit de réponse pour répondre aux revendications tout à fait inacceptables que le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a faites. Cet après-midi, il a prononcé des revendications tout à fait inacceptables à l'encontre de l'intégrité territoriale de l'Iran dans le golfe Persique. La République

islamique d'Iran a clairement, et à maintes reprises, fait état de sa position sur cette question, je n'ai donc pas l'intention de réitérer ces propos encore une fois.

Je me contenterai de dire que la République islamique d'Iran est pleinement attachée à ses obligations internationales et, en particulier, à celles qui découlent du mémorandum d'accord de 1971 conclu entre l'Iran et Sharjah à ce sujet. Nous sommes fermement convaincus que tout malentendu sur l'interprétation ou l'application de ce mémorandum devrait, le cas échéant, être abordé avec bonne volonté et dans le cadre de mécanismes convenus entre les parties pour parvenir à une solution acceptable. Mon gouvernement a toujours accueilli avec faveur l'interaction et les échanges de vues entre les responsables compétents de l'Iran et les Émirats arabes unis, concernant les questions d'intérêt et de préoccupation mutuels. Nous accordons toujours la plus haute priorité à la promotion de bonnes relations avec nos frères des pays riverains du golfe Persique. Nous sommes fermement convaincus qu'un dialogue continu entre les deux États, fondé sur le respect mutuel pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'autre doit se poursuivre, afin de dissiper tout malentendu existant.

M. Al-Hebsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de ma délégation, je souhaiterais, une fois encore, exprimer notre déception suite à la déclaration d'un membre de la délégation de l'Iran à propos des trois îles occupées – Grande-Tumb, Petite-Tumb et Abou Moussa. Les Émirats arabes unis regrettent les fausses revendications que la République islamique d'Iran continuent de faire sous le prétexte de ce qu'elle appelle un malentendu concernant ces îles. Il ne s'agit en fait que d'une tentative masquée pour changer les faits historiques, juridiques et politiques concernant l'occupation de ces îles. Nous considérons cette politique iranienne dépourvue de tout équilibre comme une violation patente des principes de la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international, ainsi que des bases qui régissent les relations de bon voisinage entre les pays.

Nous nous demandons quelles sont les raisons pour lesquelles la République islamique d'Iran a refusé ces dernières années de répondre positivement aux initiatives de paix prises par mon pays, qui a lancé un appel à des négociations bilatérales sérieuses et directes pour garantir la résolution juste de cette question ou pour que l'affaire soit portée devant la Cour internationale de Justice (CIJ) et qu'un avis

juridique équitable soit donné sur cette affaire. Nous estimons que le rejet par l'Iran de ces initiatives de paix résulte de la faiblesse des arguments politiques et juridiques qu'il emploie pour asseoir l'occupation militaire injuste et illégitime de nos trois îles.

Et cela, alors même que mon pays détient tous les faits et tous les documents, ainsi que les preuves historiques, juridiques et démographiques, qui démontrent que ces îles relèvent de la souveraineté des Émirats arabes unis. Encore une fois, nous espérons que le Gouvernement iranien va réexaminer sa politique et répondre sérieusement à la logique et à la sagesse de mon pays, et ce, pour parvenir à un règlement juste, global et équitable de cette question, conformément au droit international, et rendre ces trois îles aux Émirats arabes unis. Cela favoriserait le renforcement des relations de bon voisinage et la coopération entre nos deux pays et nos peuples, ainsi que la propagation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans toute la région.

M. Pak Tok Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais intervenir dans l'exercice de mon droit de réponse à la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Japon. Dans cette déclaration, il a abordé la question des enlèvements de plusieurs Japonais, en dénaturant les faits et en disant que rien n'a été fait pour régler cette question. Lorsque le représentant de la délégation des partis politiques du Japon, M. Tomiichi Murayama, ancien Premier Ministre du Japon, s'est rendu en Corée en 1999, M. Murayama a demandé à mon gouvernement de confirmer où se trouvaient les 13 Japonais qui avaient été portés disparus. Mon gouvernement, compte tenu de la nature humanitaire des questions relatives aux personnes disparues, a créé en 2002 une Commission spéciale d'enquête afin d'enquêter dans tout le pays. Les résultats de l'enquête ont montré que des Japonais avaient été effectivement enlevés par des Coréens à la fin des années 70 et au début des années 80. Par conséquent, lorsque l'ancien Premier Ministre Koizumi s'est rendu dans mon pays en 2002, le Japon a été informé des résultats de cette enquête, à savoir que l'on confirmait l'enlèvement de 13 Japonais portés disparus. Nous avons alors officiellement exprimé nos regrets quant à ces enlèvements. Cinq d'entre eux étaient toujours vivants et huit autres étaient décédés.

Ce n'est aucunement par cynisme que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a décidé, en toute sincérité, de

régler notamment la question de l'enlèvement d'un peu plus de plus de 10 Japonais, en particulier compte tenu du fait que le Japon a enrôlé de force plus de 8,4 millions de Coréens, tuant plus d'un million d'entre eux et contraignant à l'esclavage sexuel 200 000 filles et femmes coréennes pour l'armée impériale japonaise. En outre, en novembre 2004, mon pays a mis à disposition les infrastructures nécessaires pour que la délégation conjointe du Gouvernement japonais, composée des responsables compétents du Cabinet, du Ministère des affaires étrangères et de la Police nationale, ainsi que d'experts en médecine légale, puisse visiter mon pays pendant une semaine et confirmer sur place le décès des Japonais précités. Comme je l'ai déjà dit, grâce aux efforts dévoués du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, sur les 13 Japonais enlevés, 5 survivants et leurs 7 fils et filles se sont rendus au Japon.

Il s'agit réellement de ce que nous avons fait pour régler en toute sincérité cette question des enlèvements. Nous avons traité cette question de façon sincère et nous continuerons d'agir de la sorte à l'avenir. Si le Japon persiste à vouloir que toutes les personnes enlevées retournent au Japon, la question des enlèvements ne pourra être réglée que si les morts ressuscitent et si tous les Japonais disparus réapparaissent. Nous espérons que le Japon acceptera la réalité d'aujourd'hui en ce qui concerne la question des enlèvements et la traitera avec prudence.

M. Salsabili (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Il est tellement regrettable que notre pays voisin, que nous apprécions, ait essayé de changer la nature d'un problème bilatéral, au niveau tant de la technicité que de la spécificité. Au niveau de la technicité, il s'est écarté de notre interprétation technique des accords bilatéraux existants en vertu du protocole d'accord signé en 1971 par les deux pays, à l'époque l'Iran et Charjah; en effet, il le transforme en un problème multilatéral en le soumettant à la Cour internationale de Justice et en l'étendant à d'autres pays de la région qui n'ont absolument aucun rapport direct avec le problème.

La question de la spécificité peut être réglée entre les deux parties en vertu du protocole d'accord de l'époque. Mon pays est tout à fait disponible et accessible et souhaite régler ce problème par la voie bilatérale.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait répondre à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Cette déclaration est totalement non fondée, et nous ne pouvons pas l'accepter. La question des enlèvements n'a pas été réglée. Elle existe toujours. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter l'allégation de la République populaire démocratique de Corée. La question des enlèvements est une question très grave, non seulement pour le Japon, en ce sens qu'elle est directement liée à la vie et à la sécurité de citoyens japonais, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

Dans la résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée adoptée en décembre dernier par l'Assemblée générale (résolution 61/174); celle-ci se déclare profondément préoccupée par les questions non élucidées préoccupantes pour la communauté internationale concernant l'enlèvement d'étrangers sous la forme de disparitions forcées, qui viole les droits de l'homme des nationaux d'autres pays souverains.

Le Gouvernement japonais a identifié 17 citoyens japonais qui ont été victimes d'enlèvement par la République populaire démocratique de Corée. Seuls cinq de ces 17 personnes sont retournées au Japon. La République populaire démocratique de Corée prétend que huit des 12 autres personnes sont mortes et que quatre ne sont jamais entrées dans le pays, et que par conséquent, la question des enlèvements est réglée. Cette explication n'est pas satisfaisante. Ce n'est pas la vérité. Aucune explication satisfaisante du sort de ces 12 victimes n'a jamais été fournie par les autorités de la République populaire démocratique de Corée. Dans ces conditions, le Japon est amené à croire que les 12 victimes sont toujours en vie.

La politique fondamentale du Japon reste la même. Conformément à la Déclaration de Pyongyang, le Japon poursuivra ses efforts pour normaliser les relations entre les deux pays en réglant les incidents regrettables du passé et, de façon générale, les problèmes non encore résolus, comme ceux qui concernent les questions nucléaires, les enlèvements et les missiles. Le Japon voudrait envisager, en concertation avec la République populaire démocratique de Corée, la prise de mesures concrètes qui favoriseraient la normalisation sur la base des résultats de la récente réunion du groupe de travail sur

la normalisation des relations entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée.

Un grand nombre de Coréens emmenés au Japon pendant la Seconde Guerre mondiale ont également été mentionnés. Les chiffres cités par le représentant de la République populaire démocratique de Corée sont

totallement dénués de fondement. Ces données ne sont pas été étayées par des preuves suffisantes; nous ne pouvons donc pas accepter l'allégation faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

La séance est levée à 21 h 30.